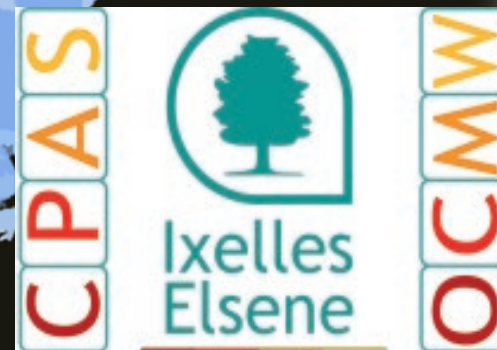


Note de politique générale
BUDGET 2022



MOT DU PRÉSIDENT



L'année dernière, nous faisons état du contexte difficile dans lequel nous avons plongés la crise sanitaire liée au COVID et les conséquences que cette dernière avait tant sur le personnel que sur le travail en lui-même.

Nous espérions néanmoins que le bout du tunnel n'était pas trop loin et que la vie « normale » reprendrait rapidement.

Force est de constater que non seulement nous ne sommes toujours pas totalement sortis de cette crise sanitaire mais qu'elle a - et aura encore - des conséquences sur la structure du travail, sur les travailleurs eux-mêmes et par effet domino sur l'ensemble de notre institution. Mentionnons par exemple le télétravail : une obligation sanitaire certes mais un besoin déjà identifié précédemment et réclamé par les travailleurs qui s'est vu, chez nous comme dans d'autres organisations privées ou publiques, implanté dans l'organisation du travail plus précipitamment et plus intensément.

Mais à côté de ce type de changements inhérents à toute organisation vivante et évolutive comme la nôtre, ce sont les difficultés et les besoins mis en exergue par la crise sanitaire qui sont à présent amplifiés par deux crises importantes : la crise énergétique et la crise humanitaire liée à la guerre en Ukraine. L'augmentation des demandes, déjà relevée et problématique en 2021, s'est vue accentuée par les demandes de prise en charge des premières dettes énergétiques et les premières aides de base pour les ukrainiens nouvellement arrivés. Malheureusement, pour l'une et

pour l'autre, nous savons que nous n'en sommes qu'au début !

Nous savons également que chaque démarche du citoyen suppose une enquête sociale faite par nos travailleurs sociaux.

La fatigue continue donc de s'accumuler en même temps que la complexité du travail ne cesse de croître. A cela, s'ajoute un malaise qui, en partie, trouve sa source dans l'incompréhension de certaines décisions fédérales et à leurs retombées au niveau local, sur ce terrain qui est le nôtre. Certaines viennent notamment s'entrechoquer à nos missions premières et aux principes qui y sont liés tels que celui de l'équité pour chacun. D'autres ont directement un impact sur le budget telles que les indexations successives du revenu d'intégration et des salaires.

Les services sociaux des CPAS sont en difficulté. Le nôtre, marqué par une augmentation de l'absentéisme et du « turn over », n'y échappe pas et cela nous préoccupe fortement. Nous mettons actuellement déjà tous les moyens et toutes les énergies encore disponibles afin de trouver les leviers et les solutions les plus adéquates dans les plus brefs délais.

Il est clair que nous voudrions pouvoir faire face au surplus de travail en engageant du personnel mais nous sommes alors confrontés à une pénurie qui dépasse les frontières de notre commune. C'est d'ailleurs avec l'ensemble des présidents et secrétaires généraux des CPAS bruxellois que nous tirons la sonnette d'alarme. Non seulement il n'y a presque plus de candidats, mais ils ne présentent pas non plus les connaissances de base suffisantes pour travailler dans les centres publics d'action sociale. Le nombre de postes vacants restent libres et sont en constante augmentation. Il y aurait peut-être lieu de redorer la réputation du travail au sein des CPAS souvent dénigré.

Bien entendu, cette problématique rejoint un autre enjeu propre à l'ampleur de notre centre : le manque de locaux permettant un travail de

qualité et offrant un cadre de travail adéquat aux membres du personnel. Relevé en 2021 déjà, ce souci est persistant. Les solutions supplémentaires n'ont pu être trouvées : trop éloignées, trop onéreuses, ne pouvant garantir le traitement anonyme des bénéficiaires et la conservation adéquate de leurs données,... Telles en sont les raisons. Et à l'heure actuelle, nous nous devons d'explorer encore un peu plus toutes les possibilités qui pourraient être les nôtres. Là aussi, nous devons nous réinventer : si nous ne pouvons pousser les murs, il nous faudra bouger les lignes.

En ce qui concerne le budget 2022 présenté au Collège des Bourgmestres et Echevins, il présentait une dotation communale de **31.792.342,07 €**, soit une **augmentation de 2.831.964,61 €** par rapport au budget 2021. Nous remercions et sommes reconnaissants du soutien et de la confiance que nous apportent les membres du Collège, d'autant plus dans un contexte budgétaire chaque année plus difficile.

Notre budget 2022 reste néanmoins un budget risqué car nombre d'inconnues sont hors de notre contrôle telles que l'augmentation ou la diminution du nombre de bénéficiaires par exemple ou, plus d'actualité, le temps nécessaire pendant lequel l'aide aux réfugiés ukrainiens sera nécessaire.

Il comprend également un très grand nombre de dépenses incompressibles qui ne nous permettent pas de grandes marges de manœuvre. Nous l'avons calculé au plus juste sachant que certains éléments pourraient le mettre à mal comme les dépenses en aide sociale, le RIS à 70%, les dépenses liées aux agents en contrat d'insertion professionnelle, les indexations salariales successives, l'incertitude quant aux dépenses énergétiques - notre propre contrat fixe prend fin en décembre 2022 -, le coût des matériaux, le coût des denrées alimentaires notamment pour nos maisons de repos.

Et une fois encore, ce sont les dépenses liées au personnel qui sont les plus importantes. A ce propos, nous devons également soulever une difficulté bien identifiée ici aussi : à chaque subside ponctuel qui est octroyé, pour faire face par exemple à la crise énergétique, c'est un projet et de nouvelles missions qui viennent s'ajouter au travail en cours.

Souvent, cela demande de nouvelles compétences qui ne sont pas forcément présentes au sein de nos équipes et qui requièrent dès lors un recrutement particulier. On identifie clairement un réel décalage, - ne fut-ce que de vision - , entre la masse financière qui nous arrive et les charges de fonctionnement que cela implique. Et là où un renforcement structurel serait d'évidence un réel plus, ce sont des projets et des contrats liés à cette temporalité qui sont mis en place, faute d'autres possibilités.

Au registre des nouvelles plus positives que nous aimerions partager : nous avançons dans la refonte de notre communication. Notre nouveau site internet est sorti de l'ombre. Plus épuré, plus clair, directement en lien avec les besoins des différents publics qui s'adressent à notre Centre. Il est l'une des premières vitrines de l'ensemble de notre travail.

De petits ajustements de communication externe sont aussi prévus tels qu'une meilleure signalétique pour aider les usagers à s'orienter vers les différents services.

D'autres projets de communication interne verront également le jour au fur et à mesure, en soutien au travail quotidien et au profit d'une meilleure cohésion et transversalité des services.

Concernant nos aînés et de nos résidences de repos et de soins, la vie y a repris son cours peu à peu et elles ont également retrouvé un meilleur taux d'occupation. Avec un brin de fierté, notons qu'au sein de nos résidences, ce ne sont pas moins 9 centaines qui y sont pris en charge. La Résidence des Heures Douces s'est par ailleurs vue agréée pour 25 lits MRS permettant un meilleur encadrement des résidents.

L'approche participative selon le modèle scandinave TUBBE y fait sa place au fil des activités et des réunions de résidents. Une autre façon de garantir encore une forme d'autonomie décisionnelle et participative qui bénéficie à chacun et à tout le groupe. D'autres démarches ont vu le jour comme la visite régulière de deux chiots mettant en évidence les bienfaits thérapeutiques d'une relation à l'animal.

Enfin, soulignons l'avancement du projet du Fonds CLAUWAERT au bénéfice des seniors précarisés d'Ixelles. L'engagement, sous l'approbation de la Fondation Roi Baudouin qui gère le fonds, d'une coordinatrice de projet nous donne l'espoir de voir dès la fin d'année 2022 la mise en place des premiers axes qui seront déployés dans les prochaines années.

2022 sera encore une année de défis multiples où le soutien aux jeunes et aux familles vulnérables restera au centre de nos préoccupations. Nous poursuivons une fois encore notre travail avec engagement et responsabilité.

Hassan CHEGDANI Président du CPAS d'Ixelles

Merci à l'ensemble des responsables de département, de service et de cellule sans qui cette note de politique générale n'aurait pu voir le jour.

“Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.”

Article 23, 1^{er} alinéa de la Constitution.

SOMMAIRE

| | |
|------------------------|---|
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
|------------------------|---|

| | |
|--------------------|---|
| INTRODUCTION | 7 |
|--------------------|---|

| | |
|---------------------------------|---|
| I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE | 9 |
|---------------------------------|---|

| | |
|---------------------------------------|---|
| 1 - LES INSTANCES DÉCISIONNELLES..... | 9 |
|---------------------------------------|---|

| | |
|--------------------------|----|
| 2 - EFFECTIF TOTAL | 13 |
|--------------------------|----|

| | |
|--|----|
| 3 - ORGANIGRAMMES DES DÉPARTEMENTS (au 30/06/2021) | 13 |
|--|----|

| | |
|------------------------------|----|
| 4 - CHARGE DU PERSONNEL..... | 18 |
|------------------------------|----|

| | |
|-----------------------------|----|
| 4.1 Les défis du CPAS | 18 |
|-----------------------------|----|

| | |
|-------------------------------|----|
| 4.2 Charge des pensions | 18 |
|-------------------------------|----|

| | |
|--|----|
| 4.3 Impact des mesures du protocole d'accord du Comité C | 19 |
|--|----|

| | |
|---------------------------------|----|
| 4.4 Impact de l'inflation | 19 |
|---------------------------------|----|

| | |
|--------------------------------------|----|
| 5 - LISTE DES AGENTS PAR GRADE | 21 |
|--------------------------------------|----|

| | |
|---------------------------|----|
| II - L'AIDE SOCIALE | 22 |
|---------------------------|----|

| | |
|-------------------------------|----|
| 1 - LES MISSIONS DU CPAS..... | 22 |
|-------------------------------|----|

| | |
|--------------------------|----|
| 1.1 L'aide sociale | 23 |
|--------------------------|----|

| | |
|--|----|
| 1.2 Le CPAS a un rôle multiple lié aux différents niveaux de pouvoir | 23 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| 1.3 L'organisation du Département Social..... | 25 |
|---|----|

| | |
|---------------------------------|----|
| 2 - AIDE SOCIALE GÉNÉRALE | 26 |
|---------------------------------|----|

| | |
|-----------------------------|----|
| 2.1 Les chiffres clés | 26 |
|-----------------------------|----|

| | |
|----------------------|----|
| 2.1.1 L'accueil..... | 26 |
|----------------------|----|

| | |
|---|----|
| 2.1.2 – Nombre de nouvelles demandes..... | 27 |
|---|----|

| | |
|---|----|
| 2.2 Mise en contexte : la pauvreté à Bruxelles..... | 28 |
|---|----|

| | |
|-----------------------|----|
| 2.3 RIS et ERIS | 29 |
|-----------------------|----|

| | |
|--|----|
| 2.4 Les sanctions chômage et fins d'allocations (mises en place en janvier 2015) | 36 |
|--|----|

| | |
|---------------------------|----|
| 2.5 Les étudiants : | 37 |
|---------------------------|----|

| | |
|--------------------------------|----|
| 2.6 L'activation sociale | 38 |
|--------------------------------|----|

| | |
|------------------------------------|----|
| 2.7 La Participation Sociale | 39 |
|------------------------------------|----|

| | |
|--------------------------------|----|
| 2.8 La Cellule formation | 47 |
|--------------------------------|----|

| | |
|----------------|----|
| 2.9 PIIS | 53 |
|----------------|----|

| | |
|---|----|
| 2.10 Interventions en matière de lunettes et de prothèses | 54 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| 2.11 Cartes médicales et frais médicaux..... | 55 |
|--|----|

| | |
|-----------------------------------|----|
| 2.12 L'aide médicale urgente..... | 56 |
|-----------------------------------|----|

| | |
|--|----|
| 2.13 Aide sociale au sens strict | 57 |
|--|----|

| | |
|--------------------------------|----|
| 2.14 Autres formes d'aide..... | 57 |
|--------------------------------|----|

| | |
|------------------------------------|----|
| 2.15 Liste des subsides COVID..... | 59 |
|------------------------------------|----|

| | |
|--|----|
| 2.16 Crise énergétique et moyens d'actions | 60 |
|--|----|

| | |
|---------------------------------|----|
| 2.17 La crise ukrainienne | 62 |
|---------------------------------|----|

| | |
|--------------------|----|
| 3 - L'EMPLOI | 65 |
|--------------------|----|

| | |
|--|----|
| 3.1 Ventilation des postes ISP (fin 2021)..... | 65 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| 3.2 Cap Emploi : la Cellule d'insertion socioprofessionnelle | 65 |
|--|----|

| | |
|----------------------|----|
| 3.2.1 Missions | 65 |
|----------------------|----|

| | |
|-------------------------|----|
| 3.2.2 Statistiques..... | 65 |
|-------------------------|----|

| | |
|--|----|
| 3.2.3 Mises à l'emploi dans le cadre de l'article 60§7 | 66 |
|--|----|

| | |
|-------------------|----|
| 3.2.4 Budget..... | 66 |
|-------------------|----|

| | |
|--|----|
| 3.2.5 Coût de la réinsertion socioprofessionnelle..... | 67 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| 4 - MÉDIATION DE DETTES & ÉNERGIE..... | 68 |
|--|----|

| | |
|-----------------------|----|
| 4.1 Statistiques..... | 68 |
|-----------------------|----|

| | | | |
|---|----|---|-----|
| 4.2 Budget..... | 68 | 6.2.3 - Logements de transit..... | 83 |
| 4.3 Conséquences du COVID-19 sur le fonctionnement du Service Médiation de dettes & Energie | 69 | 6.2.4 - Emplacements de parking..... | 83 |
| 4.4 Hausse du coût de l'énergie | 69 | 6.2.5 Logements vides | 83 |
| 5 - AIDE AUPRÈS DES SENIORS..... | 70 | 6.3 Recettes des revenus locatifs..... | 84 |
| 5.1 Les initiatives du CPAS envers les seniors..... | 70 | 6.4 Aides locatives..... | 84 |
| 5.2 Les établissements..... | 72 | 6.4.1 Primes d'installation..... | 84 |
| 5.2.1 Le CPAS possède deux maisons de repos..... | 72 | 6.4.2 Garanties locatives | 85 |
| 5.2.2 L'échelle de KATZ | 73 | 7 - LE DEPARTEMENT INFRASTRUCTURE..... | 86 |
| 5.2.3 Taux d'occupation..... | 74 | 8 - LA MAISON DE LA JEUNESSE..... | 89 |
| 5.2.4 Coût journalier..... | 74 | 8.1 Missions | 89 |
| 5.2.5 Budget de la Résidence Van Aa..... | 75 | 8.1.1 Accueil au sein de la Maison de la Jeunesse..... | 89 |
| 5.2.6 Budget de la Résidence Les Heures Douces | 75 | 8.1.2 Réinsertion familiale..... | 89 |
| 5.2.7 Taux de vaccination dans les maisons de repos | 75 | 8.1.3 Logement autonome supervisé..... | 89 |
| 5.3 Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes âgées (SAFPA) | 76 | 8.2 Budget..... | 90 |
| 5.3.1 Les missions | 76 | 9 – LA MEDIATRICE DU CPAS D'IXELLES | 91 |
| 5.3.2 Les aides à domicile | 76 | 9.1 En pratique..... | 91 |
| 5.3.3 Budget de l'aide à domicile..... | 77 | 9.2 Les chiffres du 1er au 30 septembre 2021 | 91 |
| 5.3.4 La Cellule transport social..... | 78 | III - NOTE RELATIVE AUX COMPTES ET AU BUDGET | 92 |
| 5.3.5 Budget du transport social..... | 79 | 1 - ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE | 94 |
| 5.4 Le centre d'accueil de jour Audrey Hepburn | 80 | 2 - ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU COMPTE 2020, DU BUDGET 2021 ET DU BUDGET 2022 | 97 |
| 5.4.1 Présentation du Centre de jour | 80 | 3 - ÉVOLUTION DES GRANDS CHAPITRES DU BUDGET ET DES COMPTES..... | 100 |
| 5.4.2 - Budget du centre de jour Audrey Hepburn | 81 | 4 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE REDISTRIBUTION | 105 |
| 6 - LE LOGEMENT..... | 82 | 5 - DÉPENSES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021-2022..... | 107 |
| 6.1 Missions..... | 82 | 6 - ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE | 110 |
| 6.2 Liste des logements du patrimoine | 83 | 7 - LES PRINCIPAUX SUBSIDES DU CPAS HORS FONCTION COVID..... | 113 |
| 6.2.1 Logements au prix du marché..... | 83 | 8 - DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES DE PERSONNEL ET SUBSIDES ASSOCIÉS | 117 |
| 6.2.2 Logements à caractère social subsidiés, loyers fixés selon convention | 83 | | |

INTRODUCTION

Les CPAS au cœur des crises sociale, sanitaire, énergétique, etc...

Alors que notre pays ne s'est pas encore remis du choc de la plus importante crise sanitaire depuis près d'un siècle, combinée aux effets des crises sociale, énergétique, climatique et migratoire, les premiers demandeurs d'asile ukrainiens frappent à la porte du « Petit-Château » au bord du Canal. Dans une Région qui contribue à hauteur de 18 % au PIB à l'échelle nationale, il est utile de rappeler que Bruxelles comptait déjà encore avant la crise sanitaire, proportionnellement, la population la plus fragilisée du pays : en 2019, 31 % de la population y vivait sous le seuil de pauvreté (contre 10 % en Flandre et 18 % en Wallonie), 38 % de la population était en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion, soit le double de la moyenne nationale, et 27 % des Bruxellois étaient des Bénéficiaires de l'Intervention Majorée de soins (BIM) le 1er janvier 2020 (soit 334.077 personnes). Ces statistiques socio-économiques alarmantes avant l'épidémie de covid ont encore été aggravées par elle. À la hausse des demandes, de 10 à 40 % selon le type, s'ajoute une complexification des situations (problèmes multifactoriels mêlant logement, santé mentale et physique, précarité financière, alimentaire, énergétique, ruptures familiales, isolement social...), ainsi qu'une augmentation de la vulnérabilité psychique et administrative du public, nécessitant de la part des travailleurs sociaux de nouvelles connaissances, une plus grande disponibilité et un temps de traitement et d'accompagnement plus long.

Les CPAS, des partenaires incontournables

Tout au long des deux dernières années, notre système de soins de

santé et de protection sociale a accusé le coup, mais a tenu bon. Nous arrivons cependant aux limites de sa résilience, à mesure que l'ampleur du défi change d'échelle.

« If it works, don't fix it » – disent les Anglo-saxons avec leur pragmatisme habituel. Et il est vrai que nos CPAS sont des outils rodés, résilients et sans cesse en adaptation aux défis et missions nouvelles qui leur sont assignées. Les CPAS sont comme les communes auxquelles ils sont rattachés : parallèlement aux missions attribuées par la loi, leur action est dans une certaine mesure indéterminée et évolutive. La prévention de l'endettement et de la précarité énergétique – aujourd'hui au cœur de l'actualité – était ainsi née d'initiatives éparpillées de certains CPAS, avant que d'autres ne leur emboîtent le pas face au besoin émergent. La souplesse, la présence sur l'ensemble du territoire national, et le caractère subsidiaire aux grandes institutions de la Sécurité Sociale alimentées par les cotisations que sont les assurances santé et chômage, ont vite fait des CPAS des partenaires incontournables des niveaux de pouvoir supérieurs.

Un signe étrange et inquiétant

Au proverbe anglais, nous pourrions ajouter qu'un outil entretenu aura besoin de moins de réparations. Alors que l'on parle aujourd'hui d'un plan social-santé intégré pour la Région, les orientations choisies par l'exécutif bruxellois en termes de superstructures redécoupant le territoire sans tenir compte des compétences communales (5 « bassins de vie »), et sans même prendre le temps de concerter les CPAS, sont un signe étrange et inquiétant. Les CPAS et les hôpitaux bruxellois, pas davantage que leurs usagers, n'ont besoin de nouvelles structures qui viendraient s'ajouter à l'architecture institutionnelle bruxelloise déjà complexe et qui constitueraient autant de nouveaux obstacles à leur fonctionnement par des limitations de leur autonomie. Ils ont aujourd'hui besoin d'être entendus et associés en tant qu'acteurs centraux sur le terrain et vecteur des politiques sociales des pouvoirs supérieurs, tant dans leur élaboration que dans leur déploiement.

Les limites de la résilience

Nous arrivons aujourd'hui aux limites de la résilience des CPAS, à mesure que l'ampleur du défi change d'échelle, et la Région bruxelloise n'a pas le luxe du temps pour inventer de nouveaux outils qui viendraient s'ajouter aux CPAS. Et alors qu'il semblait que nous sortions de la phase sanitaire de la crise, voilà qu'une guerre aussi brutale qu'inattendue aux portes de l'Europe pousse quotidiennement sur les routes des dizaines de milliers de réfugiés de guerre ukrainiens, pour lesquels les communes et les CPAS sont appelés à organiser la première ligne de contact et d'accueil au sein de l'État belge.

Pour pouvoir donner une réponse à la hauteur des enjeux, ce sont toutes les forces vives bruxelloises qui doivent être mobilisées – comme cela a été fait au niveau fédéral – autour d'un plan transversal de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales : les ministres du social et de la santé, mais aussi du logement et de l'emploi, les CPAS, les hôpitaux, les maisons médicales, le bas-seuil, les coordinations sociales et l'associatif. Un refinancement substantiel des CPAS et d'un secteur des soins de santé exsangue est aujourd'hui indispensable pour répondre au défi du véritable changement d'échelle qui est apparu pendant la crise en termes de besoins de la population et de mobilisation du niveau local. Ce sont aujourd'hui les bases de leur fonctionnement qu'il faut assurer : un renfort de personnel qualifié à tous les échelons, des locaux adéquats, des moyens suffisants pour assurer aux citoyens l'aide financière et la qualité d'accompagnement dont ils ont besoin, au vu de la complexification des dossiers. Au cœur de la citoyenneté, institution de proximité, dernier filet : si ce niveau s'effondre sous la pression budgétaire et le manque de forces vives, qui endiguera la précarité croissante et ses effets sur notre contrat social ?

Source : « Les CPAS au cœur des crises sociale, sanitaire, énergétique, et pas que... », Le Soir, 10 mars 2022.

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CPAS

1 - LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Toutes les décisions qui engagent le CPAS sont prises sous la responsabilité du Conseil de l'Action Sociale.

Afin d'améliorer le fonctionnement du Centre et de fluidifier le processus de décision, le Conseil délègue une partie de ses prérogatives à un Bureau Permanent et des comités spéciaux.

Le Conseil de l'Action Sociale est composé de 13 membres, élus par le Conseil communal d'Ixelles. Il se réunit au moins une fois par mois.

Le Président, élu par les membres du Conseil de l'Action Sociale, dirige les activités du CPAS. Il veille à l'instruction préalable des affaires soumises au Conseil, au Bureau Permanent et aux Comités spéciaux ; il convoque les réunions, en arrête l'ordre du jour, les préside et en exécute les décisions. Il signe, avec le Secrétaire général, tous les actes et correspondances officiels. Le Président est responsable de la gestion journalière du CPAS.

Le Bureau Permanent (BP) est chargé des affaires courantes ainsi que de se prononcer sur les marchés publics ne dépassant pas 100.000,- € HTVA. Il se réunit toutes les deux semaines. Il assure le suivi et l'élaboration du budget. Le Président, trois Conseillers et, le cas échéant, le membre néerlandophone surnuméraire (En vertu de l'article 6§4 de la loi organique du 8 juillet 1976, dans les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, si un groupe linguistique ne compte aucun membre au sein du conseil de l'action sociale, le premier candidat conseiller communal non élu du groupe non représenté devient de plein droit membre du Conseil de l'action sociale) du Conseil composent le bureau.

En plus du Bureau Permanent, le Conseil du CPAS confie la gestion de matières bien définies à des Comités spéciaux :

Le Comité Spécial du Service Social (CSSS) chaque semaine, le CSSS statue en matière d'octroi de l'aide sociale et du Revenu d'Intégration (RI).

Le Comité Spécial de l'Insertion Socioprofessionnelle (CSISP) se réunit toutes les deux semaines. Il étudie les orientations à donner à la politique d'insertion socioprofessionnelle et statue sur les dossiers individuels liés à cette matière.

Le Comité Spécial des Aînés et des Jeunes (CSAJ) examine, une fois par mois, toutes les questions relatives à la politique à l'égard des personnes âgées et des jeunes (SAFPA, maisons de repos, Maison de la Jeunesse, Centre de jour, aides à domicile et transport social).

Le Comité Spécial du Patrimoine (CSP), chaque mois, contrôle et actualise les marchés publics, attribue les logements appartenant au CPAS, propose au Conseil les travaux requis pour les bâtiments et décide de l'affectation de ces derniers.

Le Comité Spécial de la Participation Sociale et Culturelle (CSPSC) met en œuvre le programme destiné à encourager la participation et l'épanouissement social et culturel des personnes aidées par le CPAS. Ce comité a été réactivé le 31 mars 2022 après plusieurs années d'interruption.

Le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT) a pour mission de rechercher et de proposer les moyens de favoriser le bien-être des travailleurs.

La "nouvelle" Loi organique

La structure des CPAS bruxellois est également amenée à évoluer dans les années qui viennent. Les modifications de la Loi organique publiées dans l'ordonnance du 14 mars 2019 et entrées en vigueur le 1^{er} juin 2019, constituent une réforme en profondeur de la loi qui régit le fonctionnement des CPAS.

L'objectif est la simplification de la tutelle, l'harmonisation des fonctions et de la gestion des CPAS dans un souci de renforcement de l'efficacité, de la discipline comptable et budgétaire. Le texte prévoit notamment de simplifier le contrôle administratif, les règles et procédures actuelles en la matière. La politique du personnel est également clarifiée. L'ordonnance a en outre pour but de mettre en œuvre des principes de bonne gouvernance au niveau local.

Afin de se conformer à la nouvelle ordonnance, le CPAS va devoir mettre en place des outils en termes de contrôle financier, de contrôle interne et d'établissement de plans stratégiques. L'engagement d'un contrôleur interne, d'un SIPP ainsi que d'un délégué à la protection des données dans le cadre du respect du RGPD sont prévus au budget 2022.

| CONSEILLERS | BP | CSSS | CSISP | CSAJ | CSP | CSPSC | CPPT |
|--|----|------|-------|------|-----|-------|------|
| M. Hassan CHEGDANI - (PS) | E | E | E | E | E | E | E |
| Mme Anne HERSCOVICI - (Ecolo) | E | E | S | S | E | S | E |
| M. Geoffrey ROUCOURT - (Ecolo) | E | S | E | | | S | E |
| M. Laurent BONFOND - (MR) | E | S | S | E | | S | |
| M. Joris WAGEMAKERS - (sp. A) | E | S | E | E | S | S | E |
| M. Mamoudou KANE - (PS) | | E | S | S | E | E | E |
| Mme Lucie ROUSSELLE - (MR) | S | E | S | S | S | S | |
| M. Jacques de JONGHE d'ARDOYE d'ERP - (MR) | S | S | E | S | S | E | |
| M. Pierre BRASSINNE - (MR) | | | | | E | | |
| Mme Marie FRENAY - (Ecolo) | S | S | S | E | S | E | |
| Mme. Jacqueline DELAPIERRE - (CdH) | | S | S | S | S | S | |
| M. François TIHON - (Ecolo) | S | S | S | E | E | S | |
| Mme Ana RODRIGUEZ MARIN - (Ecolo) | S | E | E | S | S | E | S |

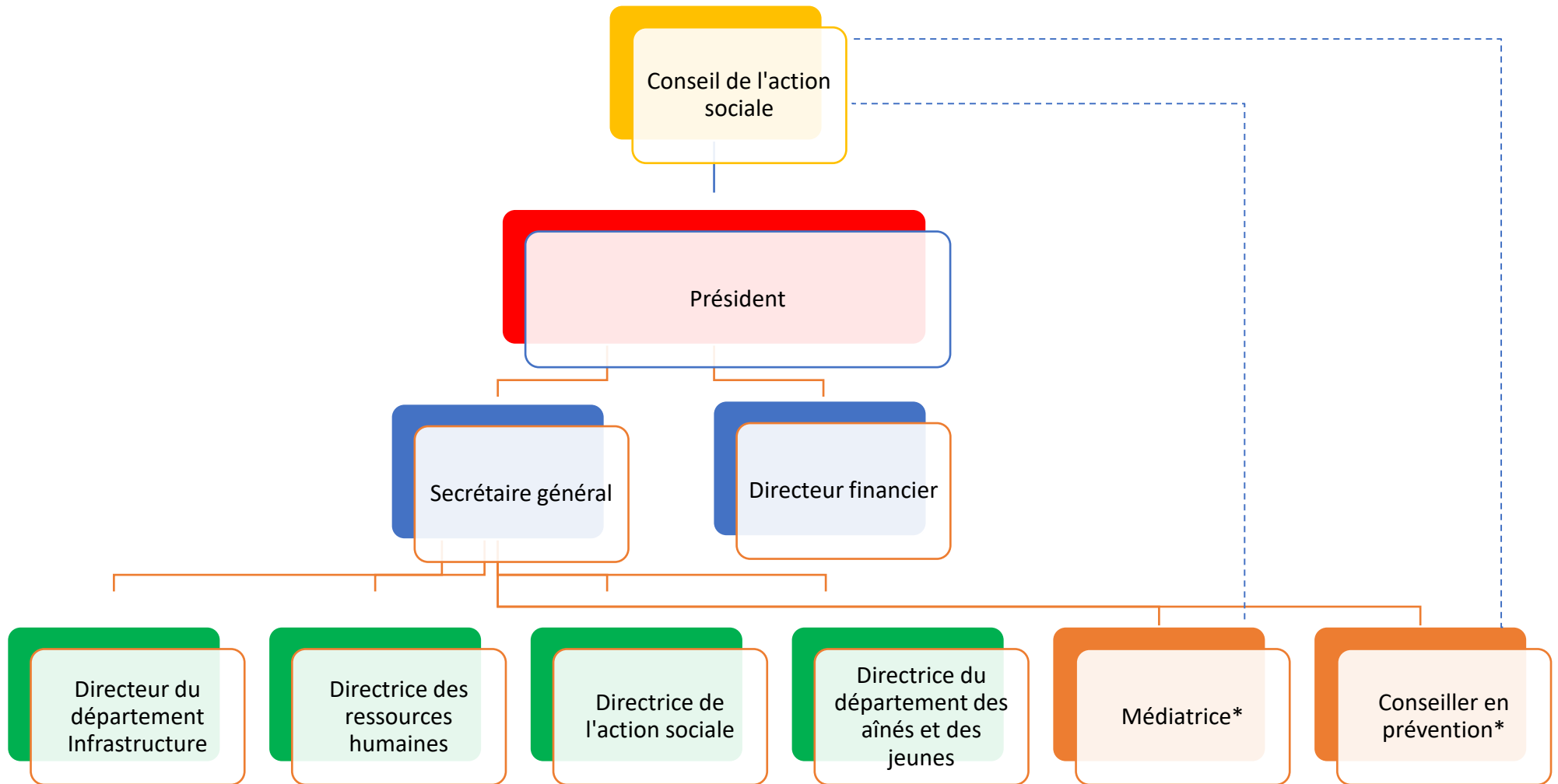
E

Membre effectif

S

Membre suppléant

Organigramme du CPAS d'Ixelles



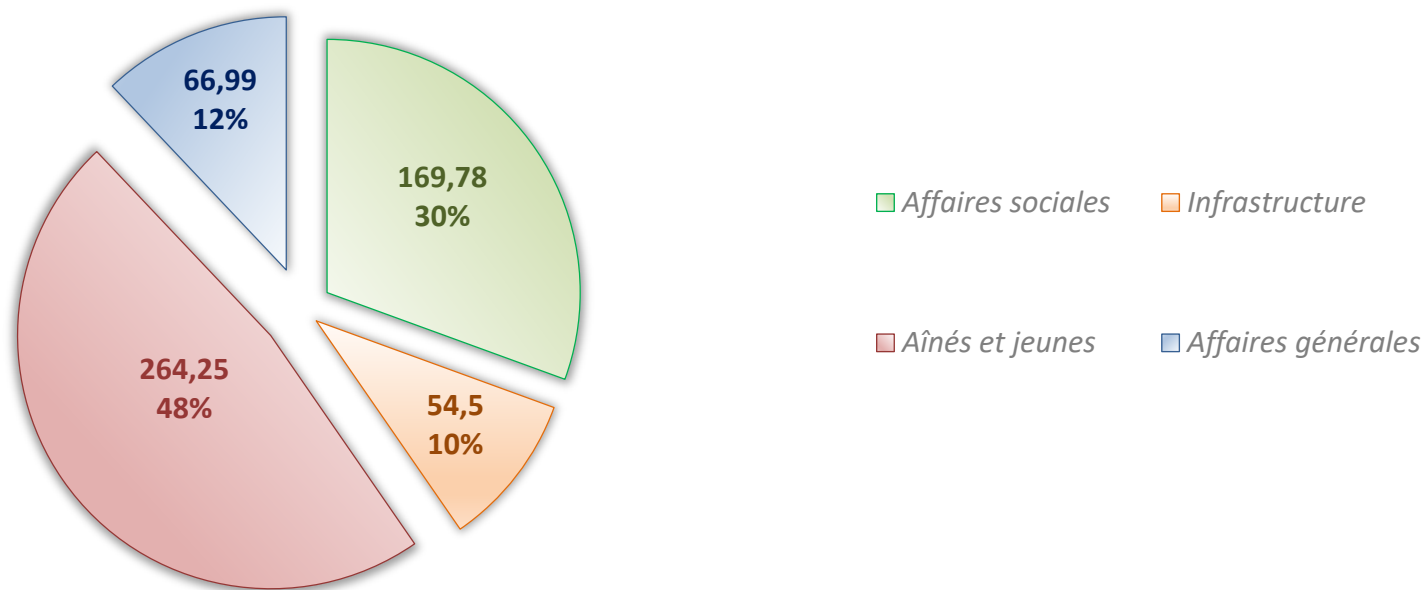
** La médiatrice et le conseiller en prévention dépendent directement du Conseil pour leurs activités professionnelles afin de préserver leur autonomie fonctionnelle. Ils dépendent du Secrétaire général pour tous les autres aspects de la relation de travail.*

2 - EFFECTIF TOTAL

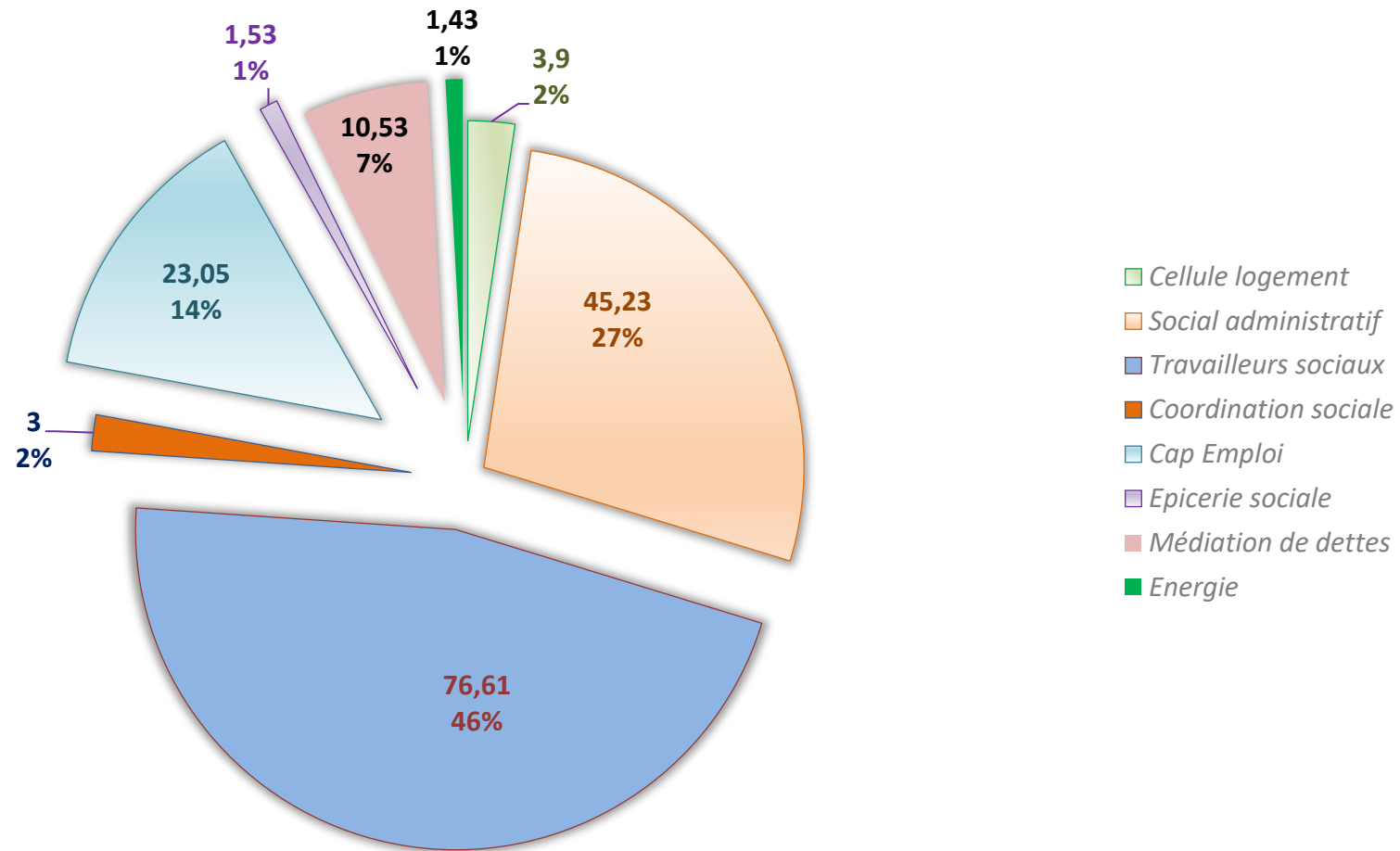
Au 30 juin 2021, l'effectif total comporte 761 agents : soit 638 agents qui représentent 555,52 Équivalents Temps Plein (ETP), dont 109 sont nommés (soit 16 % du personnel hors agents sous contrat d'insertion socioprofessionnelle) auxquels il faut rajouter 123 agents sous contrat d'insertion socioprofessionnelle en vertu de l'article 60 § 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.

3 - ORGANIGRAMMES DES DÉPARTEMENTS (au 30/06/2021)

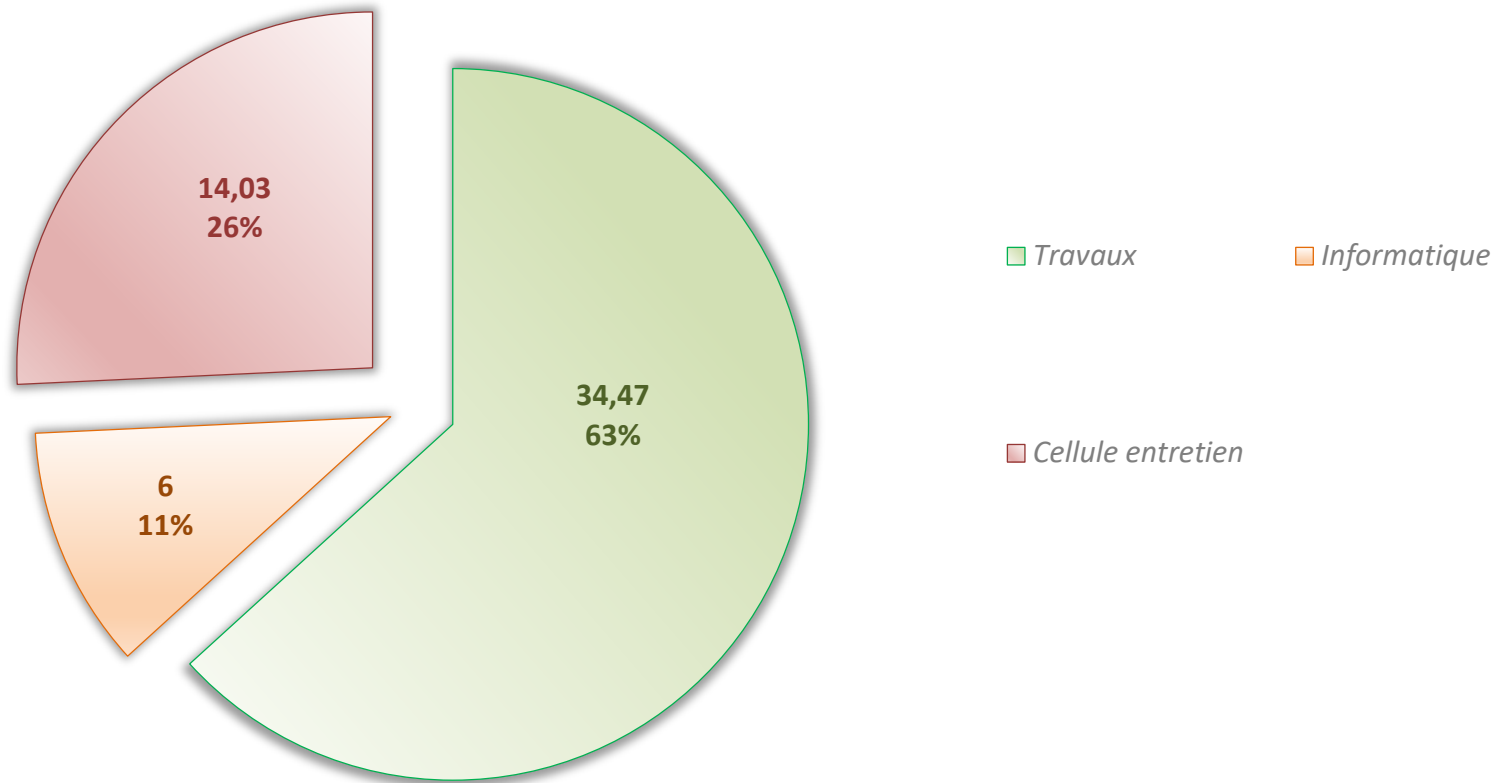
Nombre d'ETP par département



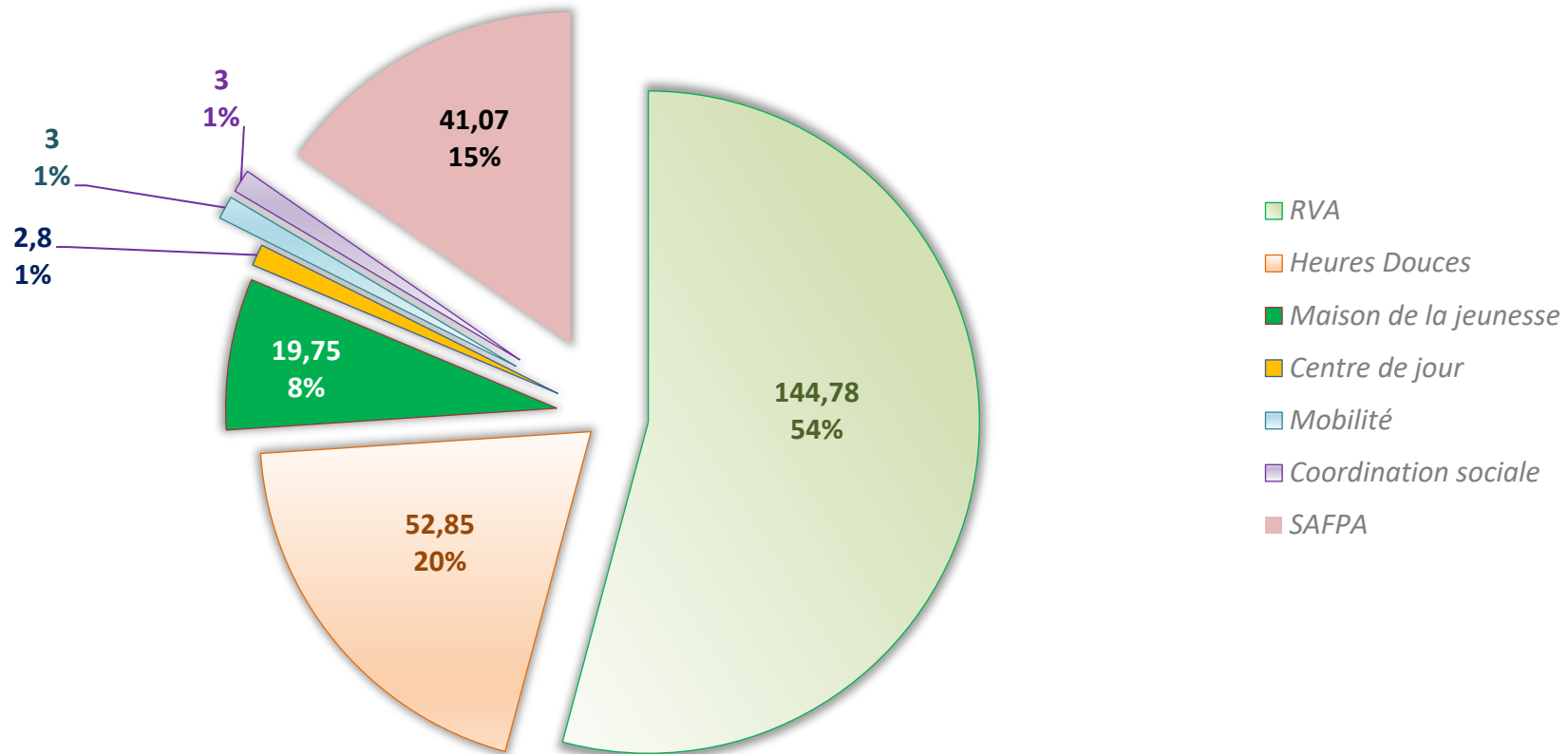
Répartition des ETP au sein du Département de l'action sociale



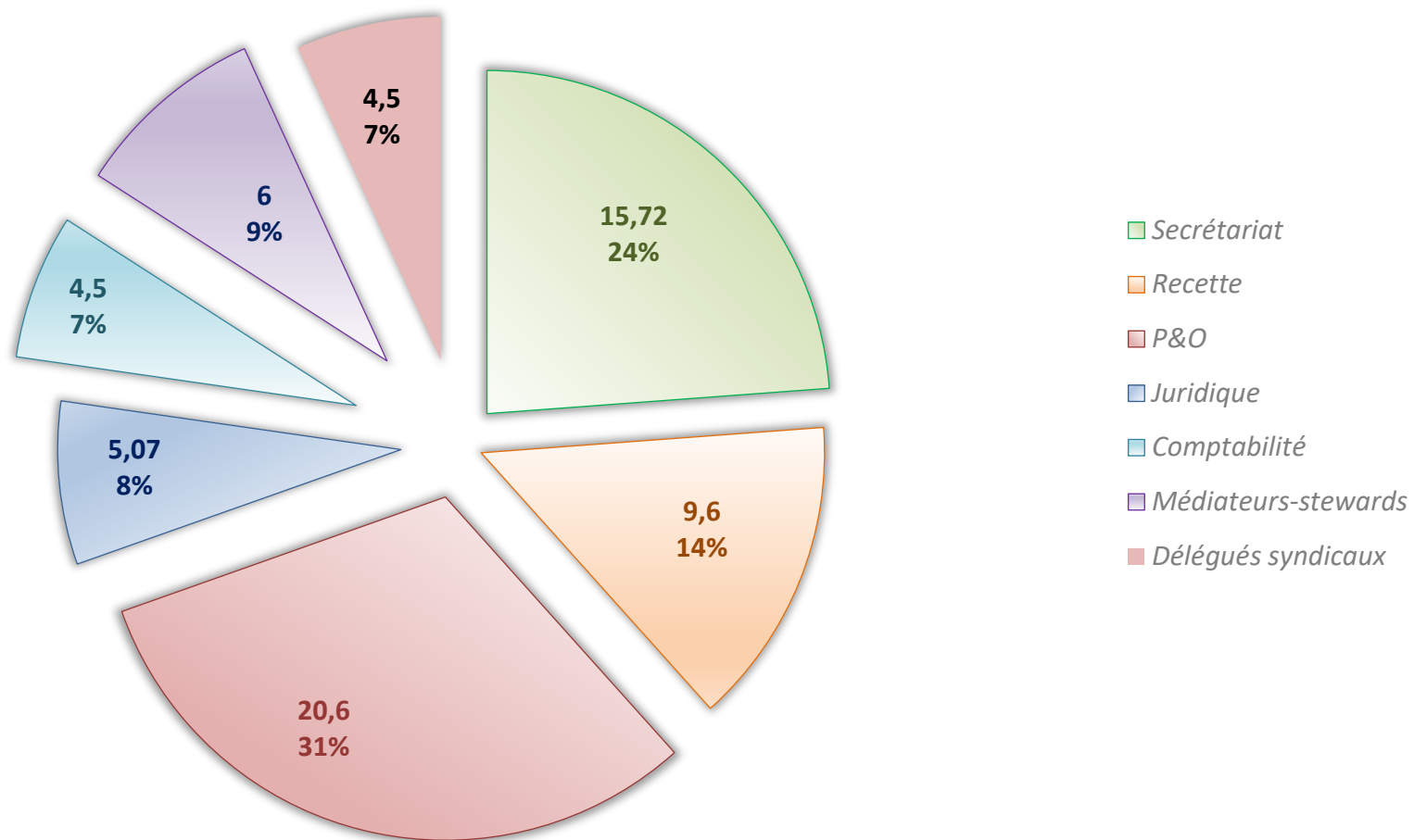
Répartition des ETP au sein du Département Infrastructure



Répartition des ETP au sein du Département des aînés et des jeunes



Répartition des ETP au sein du Département des affaires générales



4 - CHARGE DU PERSONNEL

4.1 Les défis du CPAS

La charge du personnel augmente au-delà des traditionnelles adaptations barémiques et des indexations.

Le CPAS veille à anticiper les besoins en matière de personnel suite à l'augmentation et la complexification des tâches.

En effet, le CPAS doit faire face à des missions de plus en plus nombreuses et complexes et ses travailleurs sont soumis à une charge psychosociale de plus en plus importante :

- L'augmentation de la précarité entraîne **une demande accrue d'aides toujours plus spécifiques et multifactorielles**. Ce surplus de travail implique un allongement des délais de traitement des dossiers, **des temps d'attente plus longs et donc plus de tension, voire d'agressivité dans le chef des usagers**.
- L'introduction du **PIIS systématique augmente significativement le travail social** mené sur chaque dossier individuel, représente une charge de travail plus lourde pour les travailleurs sociaux et les oblige à semettre à niveau via des formations.
- **La législation est de plus en plus complexe**, les contrôles exercés par le pouvoir fédéral en matière de remboursement des aides sont toujours plus contraignants.
- **Le personnel des MR/MRS** doit s'occuper de personnes de plus en plus dépendantes souffrant de pathologies liées au vieillissement de la population et à l'allongement de l'espérance de vie.
- **La politique d'harmonisation de l'encadrement des personnes sous contrat d'insertion socioprofessionnelle** mise en place par le niveau régional place les CPAS au cœur du travail d'insertion professionnelle.

➤ Les mesures imposées par une autorité de tutelle (la Commune ou la Région) :

- L'attribution des chèques-repas ;
- Les passages de code, les carrières planes et le protocole d'accord syndical ;
- La reconnaissance de l'ancienneté acquise en tant qu'indépendant ou dans le secteur privé, au-delà de la limite de 6 ans.

Pour correspondre aux réalités du marché du travail et à la progression générale des niveaux de diplômes au sein de la société, il devient souvent nécessaire de recruter les nouveaux membres du personnel à un niveau plus élevé que les personnes qu'ils remplacent. S'ensuit le besoin de revaloriser le personnel en place dont le niveau d'expérience et d'expertise compense un diplôme d'un niveau inférieur.

4.2 Charge des pensions

En ce qui concerne les pensions, et plus particulièrement la charge des pensions non couverte par les cotisations versées à l'ONSSAPL, ainsi que la cotisation de responsabilisation pour les pensions, un crédit de 1.200.000 euros a été inscrit au budget 2022 (soit une diminution de 45 % par rapport au budget 2021 vu la mise en place d'un second pilier de pension pour le personnel contractuel).

Il s'agit du montant réclamé par l'ONSSAPL en raison du manque d'agents nommés au sein de notre administration afin de combler le manque de cotisations perçues, ce qui souligne l'importance de poursuivre la politique d'organisation d'examens de recrutement et de promotion.

4.3 Impact des mesures du protocole d'accord du Comité C

Faisant suite aux demandes de revalorisations salariales exprimées par les organisations syndicales représentatives, un protocole d'accord du comité C 2021/1 a été conclu le 20 septembre 2021 entre le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les organisations syndicales. Ce protocole a pour objet les revalorisations salariales 2021-2025 en contrepartie d'une paix sociale régionale relative aux conditions pécuniaires au sens large jusqu'à la fin de la législature régionale actuelle, à l'exception du personnel soignant des maisons de repos (MR) et des maisons de repos et de soins (MRS).

Le protocole d'accord contient cinq branches, dont quatre concernent les communes et CPAS, à savoir :

- Augmentation des barèmes,
- Allongement des échelles barémiques,
- Aide à la pension,
- Titres repas.

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit le subventionnement pérenne de ces quatre branches à hauteur de 75 %, mais sur base des données du personnel actuelles, 25 %, en moyenne, restant à charge des pouvoirs locaux, soit 2.683.000 euros.

L'impact de ces mesures pour le CPAS s'établit comme suit :

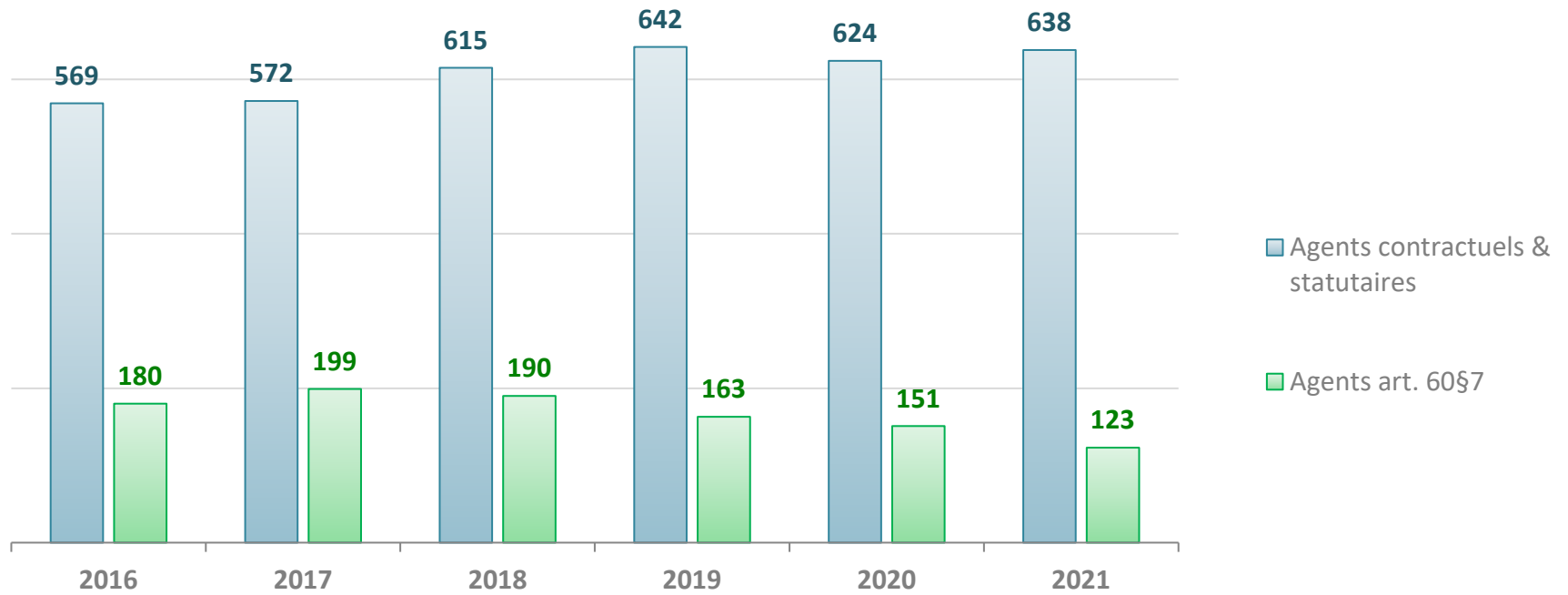
- Revalorisation C, D, E : 103.000 euros à charge du CPAS
- Pension 2ème pilier : total net à charge du CPAS de 425.000 euros (570.000 euros à charge du CPAS et 145.000 euros de recettes supplémentaires)
- Chèques-repas dont la valeur faciale a été augmentée de 2 euros : 237.000 euros à charge du CPAS et 237.000 euros de recettes donc pas d'impact sur le budget du CPAS.
- Revalorisations des barèmes des agents sous contrat d'insertion socioprofessionnelle au barème E : 105.800 euros à charge du CPAS.

4.4 Impact de l'inflation

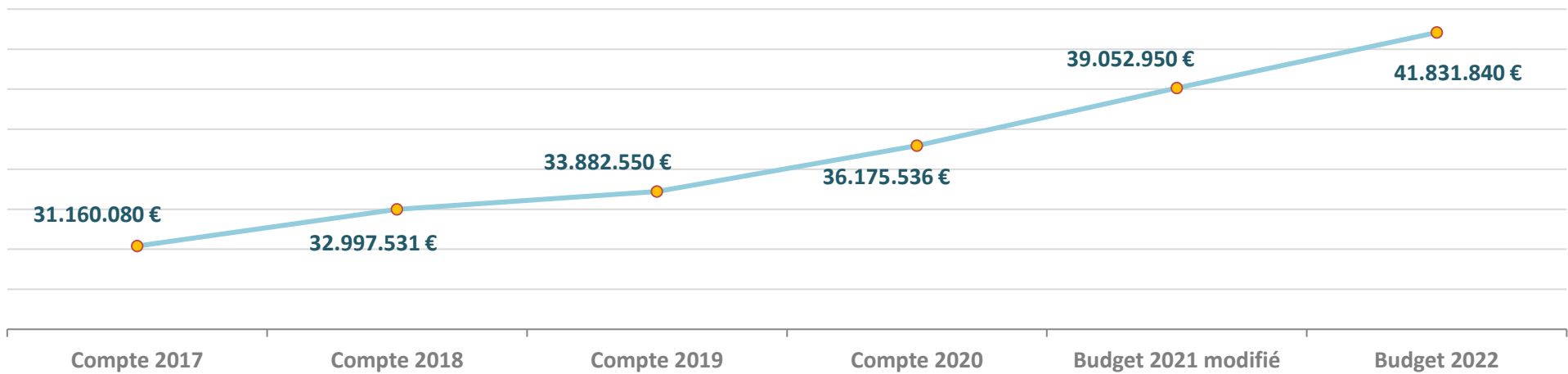
Le CPAS eu une indexation au mois d'octobre 2021 dont l'impact sur 2022 a été évalué à 606.700 euros.

En 2022, il y a déjà eu trois indexations (chacune représentant 2% d'augmentation des allocations sociales en janvier, mars et mai et des salaires en février, avril et juin). La troisième indexation a été annoncée tardivement et dont l'impact n'a pas été pris en compte dans le budget 2022.

Effectifs du CPAS au 30 juin 2021



Dépenses de personnel (y compris art.60)



5 - LISTE DES AGENTS PAR GRADE

| GRADE | AGENTS NOMMÉS | AGENTS CONTRACTUELS | TOTAL* |
|----------------|---------------|---------------------|--------|
| A 11 BIS | 1 | 0 | 41 |
| A 10 BIS | 1 | 0 | |
| A 8 | 1 | 0 | |
| A7 | 2 | 0 | |
| A6 | 2 | 1 | |
| A5 | 2 | 3 | |
| A4 | 3 | 0 | |
| A1.1 à A1.3 | 5 | 20 | |
| B1 à B3 | 8 | 42 | |
| B4 | 7 | 1 | |
| BH1 à BH3 | 11 | 114 | |
| BH4 | 1 | 3 | |
| BH5 | 0 | 3 | |
| BH8 | 5 | 7 | |
| C1 à C3 | 24 | 140 | 182 |
| C4 | 3 | 4 | |
| CH2.1 à CH 2.3 | 1 | 10 | 103 |
| D1 à D3 | 16 | 78 | |
| D4 | 5 | 4 | |
| E1 à E3 | 10 | 98 | 110 |
| E4 | 1 | 1 | |
| Art. 60 | - | 135 | 135 |

* Ce total inclut les délégués syndicaux permanents du CPAS d'Ixelles.

Pourcentage d'agents nommés par grade par rapport au nombre total du personnel, hors agents art. 60 § 7 :

Il y a 41 agents de niveau A, dont 17 sont nommés, soit 41%.

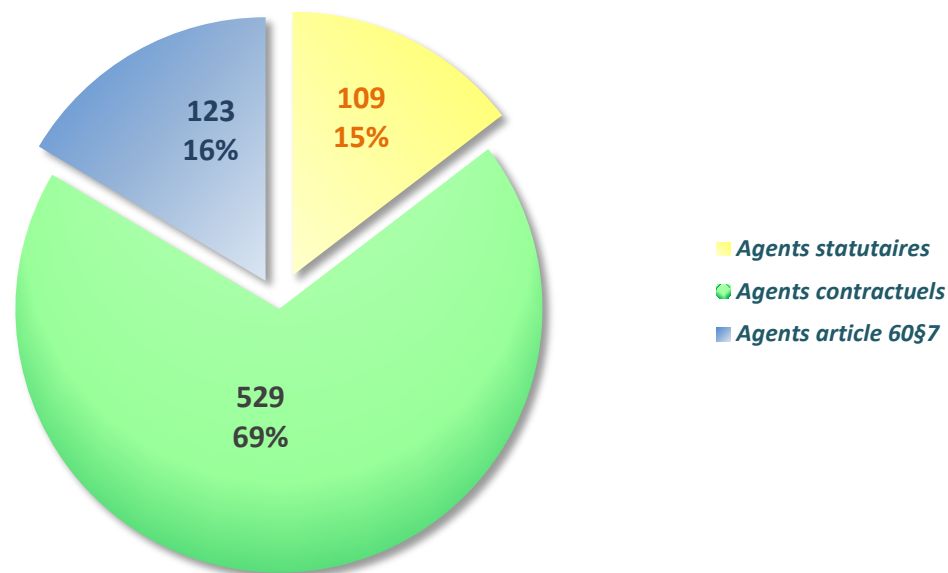
Il y a 202 agents de niveau B, dont 32 sont nommés, soit 15,84%.

Il y a 182 agents de niveau C, dont 28 sont nommés, soit 15,38%.

Il y a 103 agents de niveau D, dont 21 sont nommés, soit 20,39%.

Il y a 110 agents de niveau E, dont 11 sont nommés, soit 10%.

Répartition des agents du CPAS par catégorie



II - L'AIDE SOCIALE

1 - LES MISSIONS DU CPAS

Selon l'article 1^{er} de la loi organique :

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ».

Selon l'article 57 :

« Le CPAS a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique ».

Les missions sont fixées par trois lois :

- La loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS.
- La loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.
- La loi du 26 mai 2002 concernant le Droit à l'Intégration Sociale (DIS), modifiée par la loi du 21 juillet 2016.

De fait le CPAS intervient dans de nombreux domaines :

- L'accueil, l'information et l'orientation des personnes en précarité
- La régularisation des droits sociaux
- L'aide financière
- L'aide médicale
- L'aide au logement
- L'aide à l'hébergement en maison d'accueil
- La médiation de dettes
- L'aide aux personnes âgées
- L'aide aux enfants mineurs
- L'insertion socioprofessionnelle
- L'activation sociale.

1.1 L'aide sociale

Depuis le 1^{er} octobre 2002, le Minimex a été remplacé par le Droit à l'Intégration Sociale (loi du 26 mai 2002).

La loi dit que « toute personne a droit à l'intégration sociale ».

Ce droit peut prendre la forme d'un **emploi** et/ou d'un **revenu d'intégration**.

Le PIIS, Projet Individualisé d'Intégration Sociale, autrefois réservé aux moins de 25 ans ou conclu sur base volontaire a été étendu, depuis le 1^{er} novembre 2016 à tous les demandeurs d'un revenu d'intégration par la loi du 21 juillet 2016 concernant le Droit à l'Intégration Sociale.

1.2 Le CPAS a un rôle multiple lié aux différents niveaux de pouvoir

Par le législateur fédéral

Nouvelles missions liées à l'évolution de la notion d'intégration sociale en activation sociale et donc, du Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS).

Le CPAS a systématisé les PIIS à partir du 1^{er} janvier 2017

Les personnes pour lesquelles une intégration sur le marché du travail est rendue impossible à court, moyen ou long terme, à cause d'obstacles sociaux trop nombreux doivent avoir accès à des activités socialement utiles.

Ces activités peuvent être très diverses : un travail bénévole, des sorties culturelles, des activités sportives, des modules collectifs autour de

l'alimentation saine, de surendettement, l'accès au TIC, ...

Participer à une activité sociale, culturelle ou sportive permet aux personnes en situation de pauvreté de :

- rompre l'isolement social : on sort de chez soi, on rencontre des gens, on discute. Rencontrer des gens est essentiel : on développe un réseau social qui peut se révéler très utile dans les moments difficiles.
- Passer du temps libre en famille autour d'une activité récréative, loin du stress quotidien.
- Echapper temporairement au stress. Cette pause salutaire est indispensable pour la santé physique et mentale.
- Se sentir utile en faisant une activité bénévole permet d'améliorer l'image de soi, d'être plus épanoui, de sentir utile pour ses concitoyens et pour la société.
- Développer les ressources nécessaires pour envisager un trajet d'insertion socioprofessionnelle.
- (Re)devenir un citoyen actif en prenant part à la société afin d'obtenir une meilleure qualité de vie.

L'accent n'est donc pas seulement mis sur une insertion socioprofessionnelle mais tout autant sur une émancipation sociale, culturelle et politique. C'est la politique d'activation sociale.

Par le pouvoir régional

Suite à la 6^{ème} réforme de l'état (transferts de compétences), l'évolution en matière de politique de suivi des demandeurs d'emploi et les conditions de mise en œuvre de l'article 60§7.

Par le pouvoir bicommunautaire (COCOM)

Dans les matières notamment liées au financement des maisons de repos et des services aux familles et aux personnes âgées.

Mais c'est aussi, et surtout, un service public communal indispensable.

Parce qu'en 2021, d'après Statbel:

- 13,1 % de la population en Belgique était considérée comme à **risque de pauvreté monétaire (AROP)**. En Région de Bruxelles-Capitale, ce chiffre atteint 24,9 %. Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur à 1.287 euros par mois pour une personne isolée.
- 11,9% de la population vivait dans un **ménage à faible intensité de travail (LWI)**. En Région de Bruxelles-Capitale, ce chiffre atteint 22,8 %.
- 6,3% des Belges souffraient de **privation matérielle et sociale sévère (SMSD)**. En Région de Bruxelles-Capitale, ce chiffre atteint 11,5 %.

1.3 L'organisation du Département Social

Pour remplir ses missions traditionnelles, faire face aux nouvelles législations et à un public de plus en plus précarisé, le département social s'articule autour des travailleurs sociaux et a réorganisé en 2018 certains de ses services comme la Cellule Formation et la Cellule Participation Sociale.



2 - AIDE SOCIALE GÉNÉRALE

2.1 Les chiffres clés

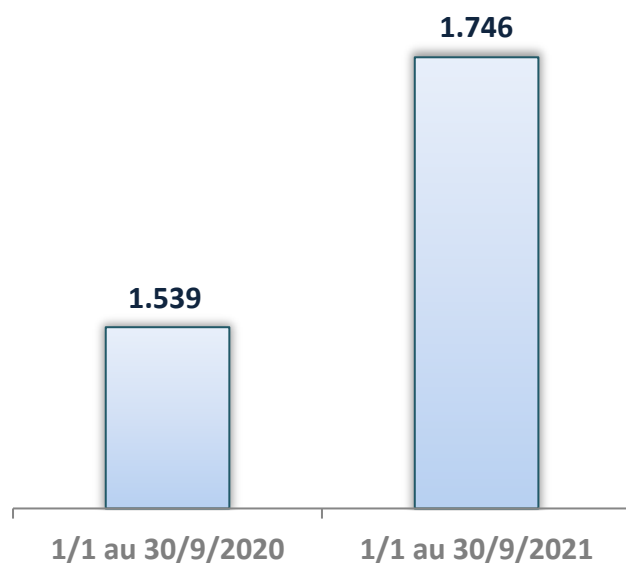
2.1.1 L'accueil

Le nombre de tickets représente le nombre de visiteurs pris en charge aux guichets d'accueils du Service social du CPAS. A cause de la crise COVID, il n'y a pas eu de distribution de tickets en 2021.

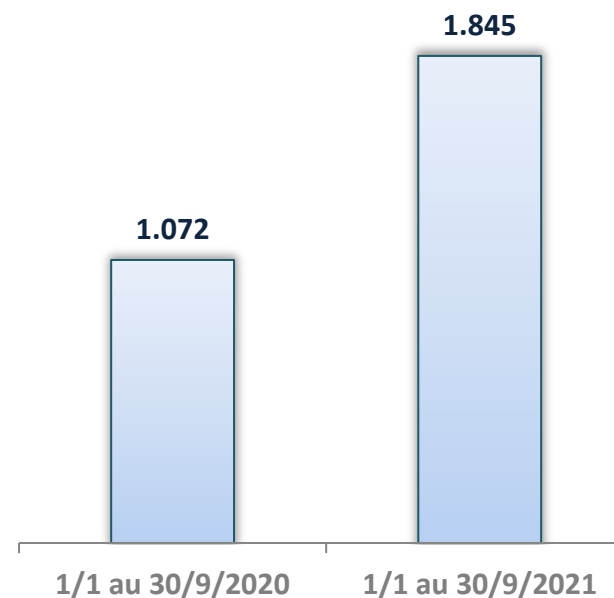
En 2021 :

- 3796 dossiers individuels « revenu d'intégration » sont ouverts.
- 773 dossiers P.I.I.S. en 2021 contre 643 en 2020.
- En matière d'aide sociale financière équivalente au RIS allouée sur base de la loi du 2 avril 1965, pour 235 dossiers individuels, la récupération auprès de l'Etat se fait à concurrence de 100 %.
- Il y a 1.285 personnes qui bénéficient de la gratuité médicale en dehors de toute autre aide financière.

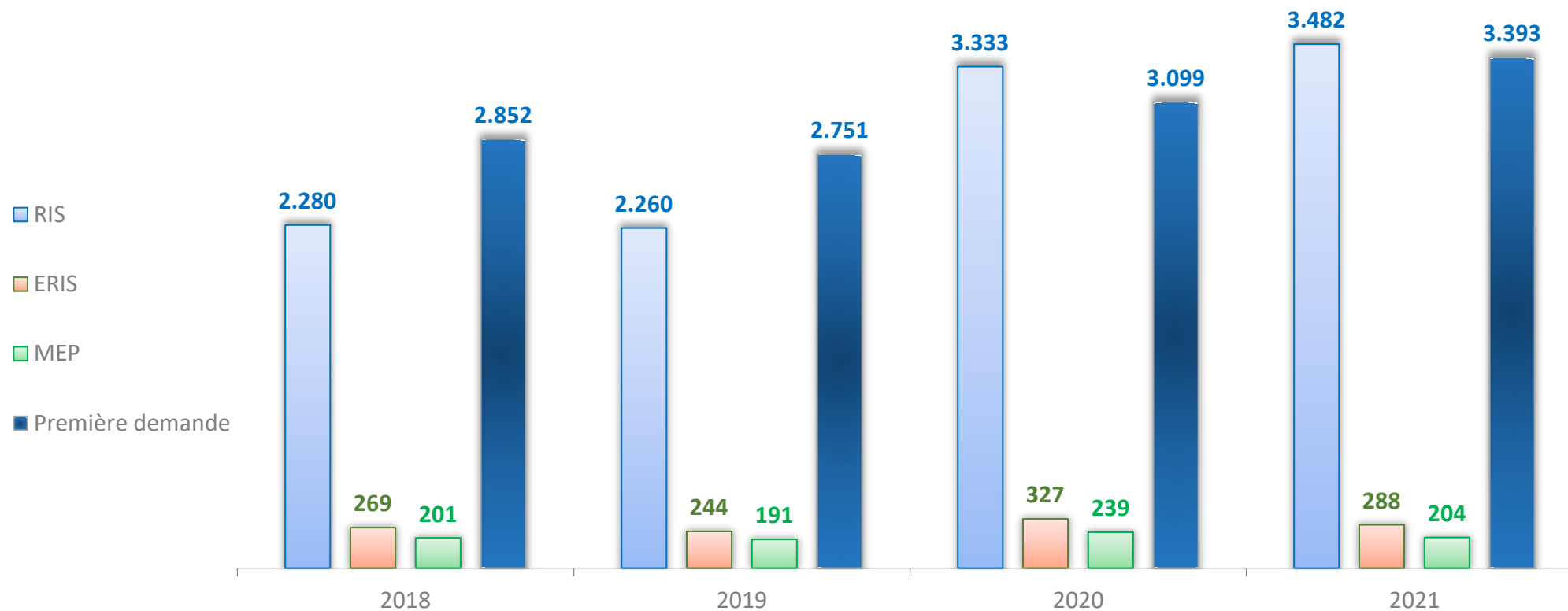
Nombre de mails reçus par mois



Nombre de mails envoyés par mois



2.1.2 – Nombre de nouvelles demandes : +19% entre 2018 et 2021*



* Calcul effectué de janvier à septembre 2021 et extrapolé sur un an. Cette estimation ne tient dès lors pas compte de crise énergétique et humanitaire survenues après septembre 2021.

2.2 Mise en contexte : la pauvreté à Bruxelles

Depuis plusieurs années, environ un tiers des Bruxellois disposent d'un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté et ce avant la crise du coronavirus. Ce pourcentage est nettement plus élevé que dans les deux autres régions. En effet, en Région bruxelloise, le pourcentage de la population vivant sous le seuil de risque de pauvreté (31 %) est significativement plus élevé qu'en Flandre (10 %) et en Wallonie (entre 18 %).

Le taux de risque de pauvreté des enfants et des adolescents (0-17 ans) est encore plus élevé ce qui témoigne des difficultés financières que rencontrent un grand nombre de familles avec enfants en Région bruxelloise : 41 % des enfants en Région bruxelloise vivent dans un ménage dont le revenu se situe sous le seuil de risque de pauvreté, contre 12 % en Flandre et 22 % en Wallonie. Les familles monoparentales et ménages avec trois enfants ou plus présentent des taux de risque de pauvreté particulièrement élevés (respectivement 46 % et 56 % en Région bruxelloise).

Il faut garder à l'esprit que l'enquête EU-SILC n'atteint pas ou peu certains groupes de personnes en situation de grande précarité. En 2010, une enquête a été menée par le centre de recherche HIVA (Ides NICAISE et Ingrid SCHOCKAERT, *The hard-to-reach among the poor in Europe: lessons from Eurostat's EU-SILC survey in Belgium. Hard-to-Survey Populations*; 2012; pp. 541 - 554) sur les conditions de vie de deux types de populations de « pauvres cachés » : les personnes sans abri et les personnes en situation irrégulière. Cette enquête révèle les conditions de vie extrêmement difficiles de ces personnes en grande pauvreté : le taux de risque de pauvreté s'élève à 72 % parmi les personnes sans abri et à 96 % parmi les personnes en situation irrégulière interrogées (qui par ailleurs connaissent une intensité

de la pauvreté importante). Notons qu'une étude récente commanditée par la Fondation Roi Baudouin (2021) présente les résultats d'un dénombrement des personnes sans abri et mal logées dans différentes villes de Belgique et Bruss'help effectue ce dénombrement en Région bruxelloise. Les caractéristiques de ces personnes en grande pauvreté y sont également décrites.

En Région bruxelloise, environ un cinquième de la population d'âge actif (18-64 ans) vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement. Si cette proportion totale a relativement peu varié au cours des dernières années, on peut néanmoins observer des évolutions notables au niveau de la nature des allocations perçues : le nombre et le pourcentage de personnes percevant une allocation de chômage ou d'insertion ont diminué, tandis que le nombre et le pourcentage de personnes percevant un autre type d'allocation ont augmenté.

Zoom sur les jeunes adultes de 18-24 ans

Les allocations perçues par les jeunes adultes sans emploi sont essentiellement le RIS (ou ERIS) et les allocations de chômage et d'insertion.

La tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'insertion parmi les jeunes adultes (-75 % entre 2010 et 2020) et la tendance à la hausse du nombre de bénéficiaires du RIS dans ce groupe d'âge (+83 % sur la période) est particulièrement marquée. Les réformes de la législation orientée vers des conditions plus strictes pour bénéficier des allocations d'insertion expliquent en partie ce phénomène (allongement de la durée du stage d'insertion avant de bénéficier des allocations, ajouts de conditions d'âge et de niveau de diplôme pour y avoir droit, limitation dans le temps de la durée d'octroi...). Une partie des jeunes adultes sans ressources financières se sont donc tournés vers les CPAS. Concernant la hausse du nombre de jeunes adultes au CPAS, il faut également souligner qu'une grande partie de cette croissance concerne des étudiants.

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale - Baromètre social 2021

2.3 RIS et ERIS

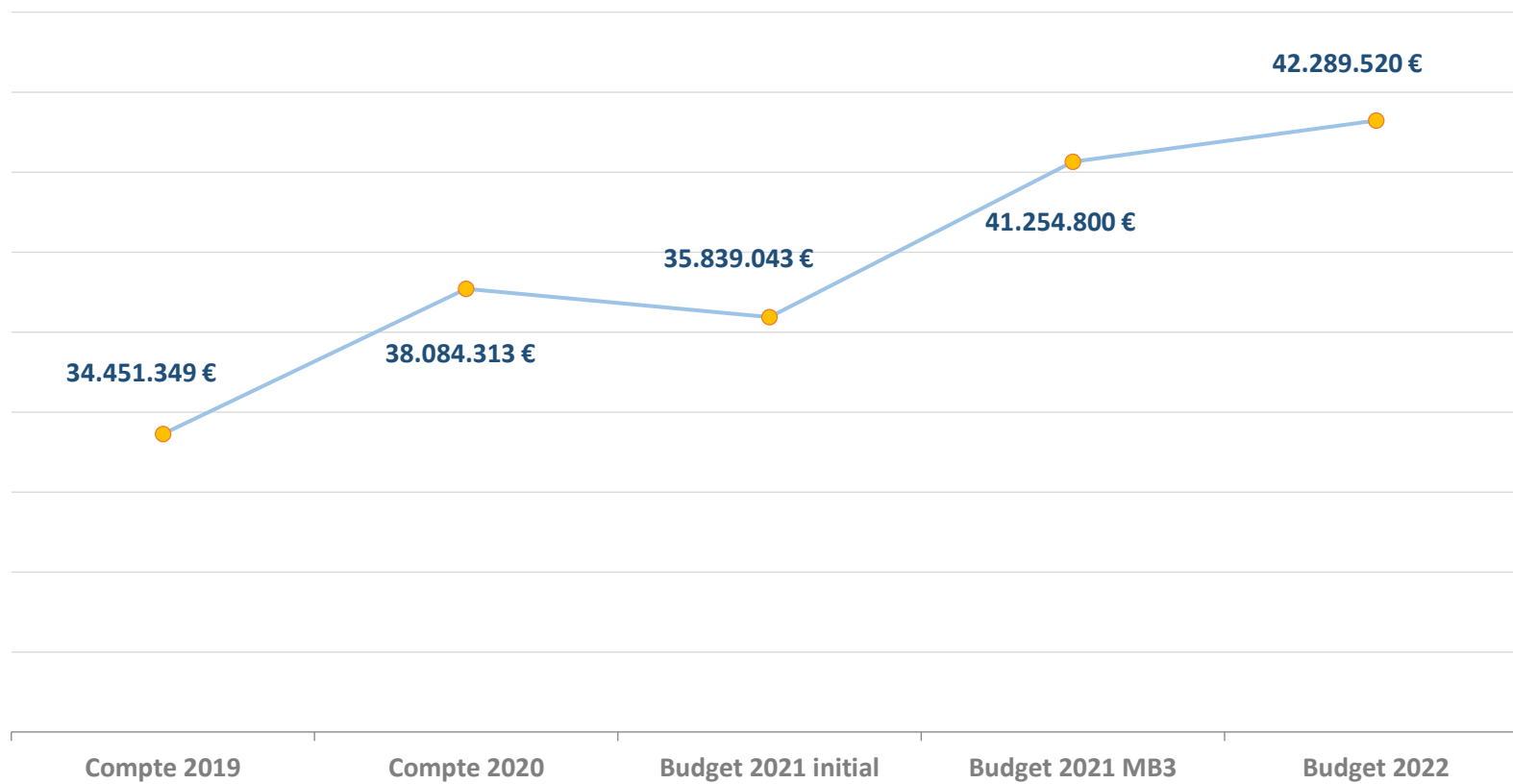
Les CPAS assurent l'octroi de 2 types d'aide financière périodique :

- le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) (loi du 26 mai 2002 concernant le Droit à l'Intégration Sociale) et l'aide sociale financière (ERIS, visée par l'article 60, §3 de la loi organique du 8 juillet 1976).
- L'aide sociale financière (ERIS) remplace le RIS en faveur des personnes qui ne répondent pas aux conditions d'octroi de celui-ci. Elle peut aussi prendre la forme d'un supplément au RIS en faveur de personnes ou de familles pour lesquelles le montant du RIS est trop bas afin de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Ainsi, les personnes qui seront généralement concernées par l'ERIS sont celles qui sont exclues du champ d'application du RIS de par leur nationalité, leur âge ou encore leurs ressources, il s'agit notamment :

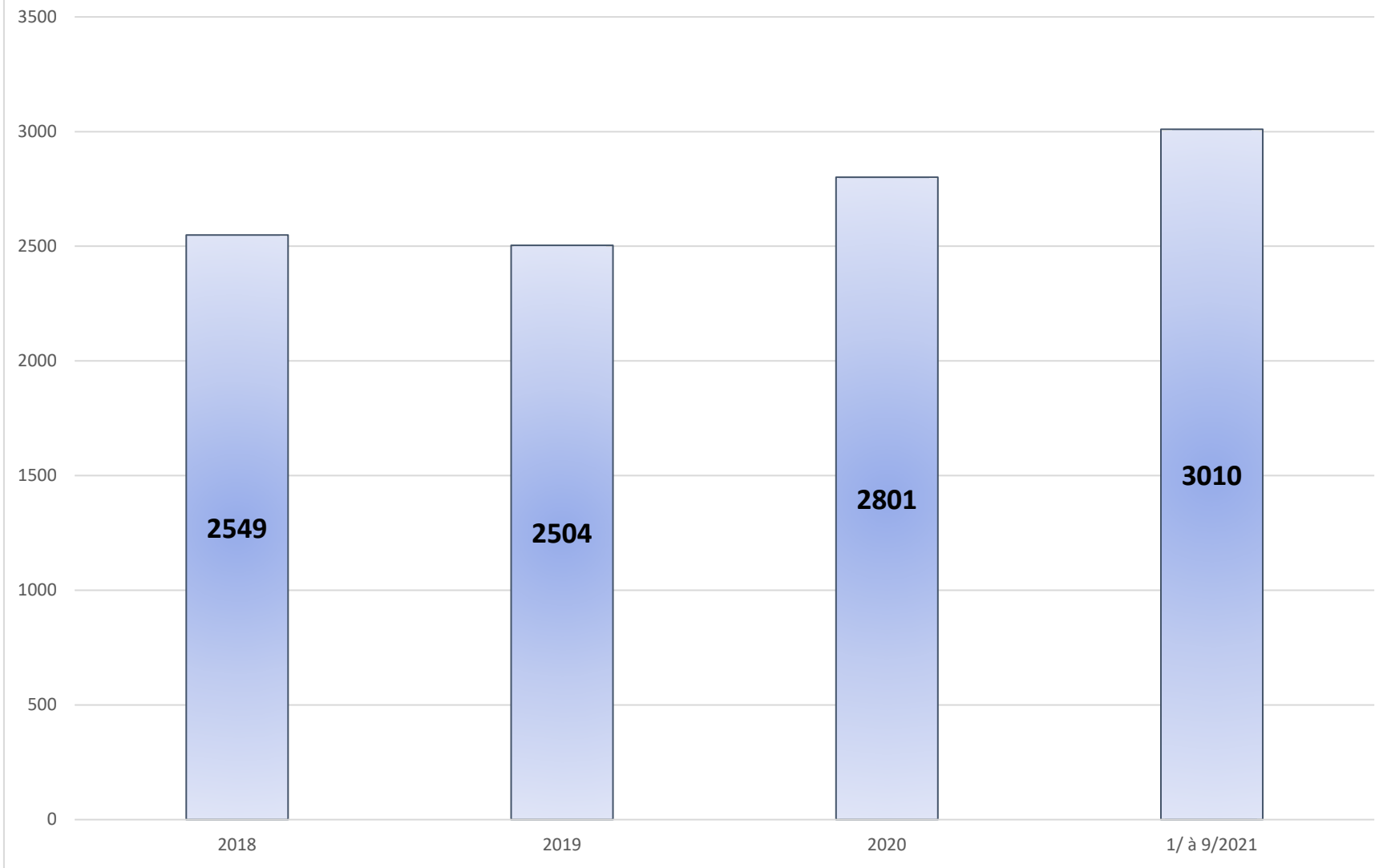
- des étrangers qui ne répondent pas à la condition de nationalité prévue par l'art. 3, 3° de la loi DIS ;
- des mineurs d'âge ;
- des personnes dont les ressources dépassent le montant du RIS sans cependant être assez élevées pour exclure une aide financière du CPAS.

Evolution des dépenses de redistribution

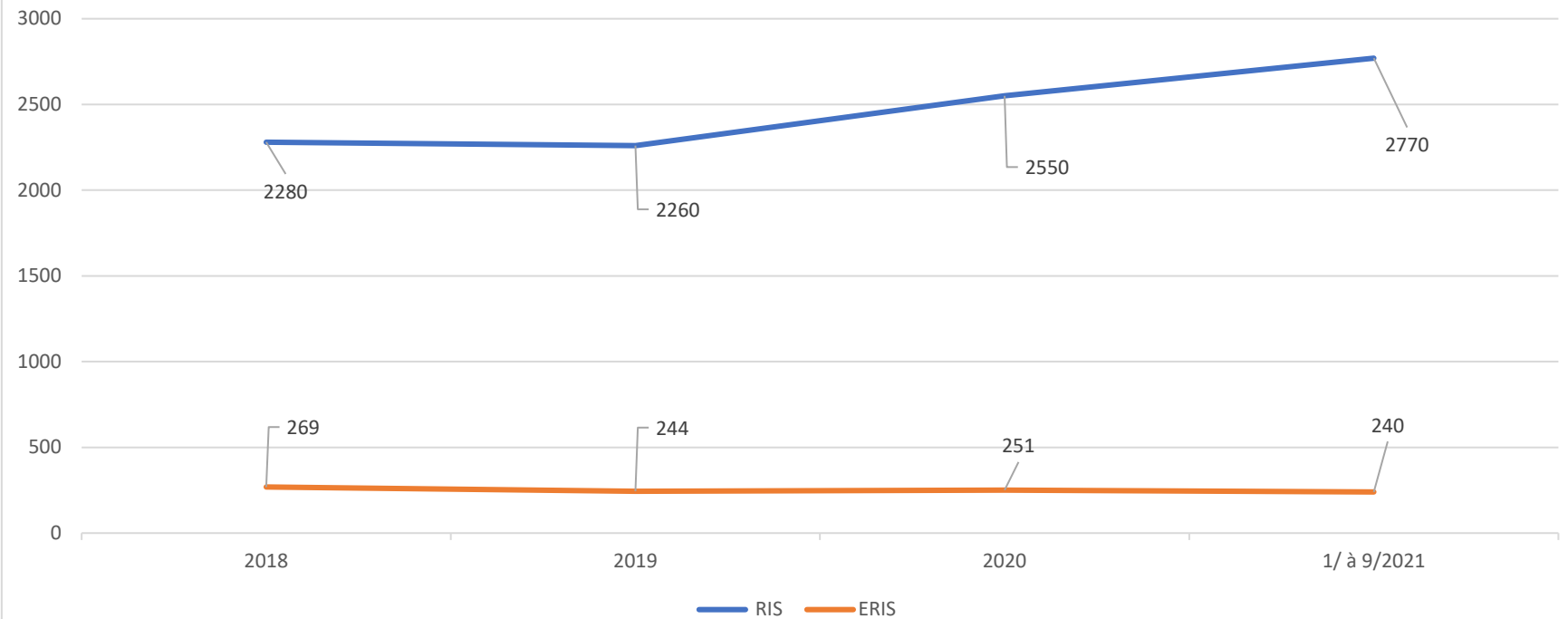


RIS-ERIS (hors Mise à l'emploi) => augmentation de 7,5% du RIS en 2021 par rapport à 2020.

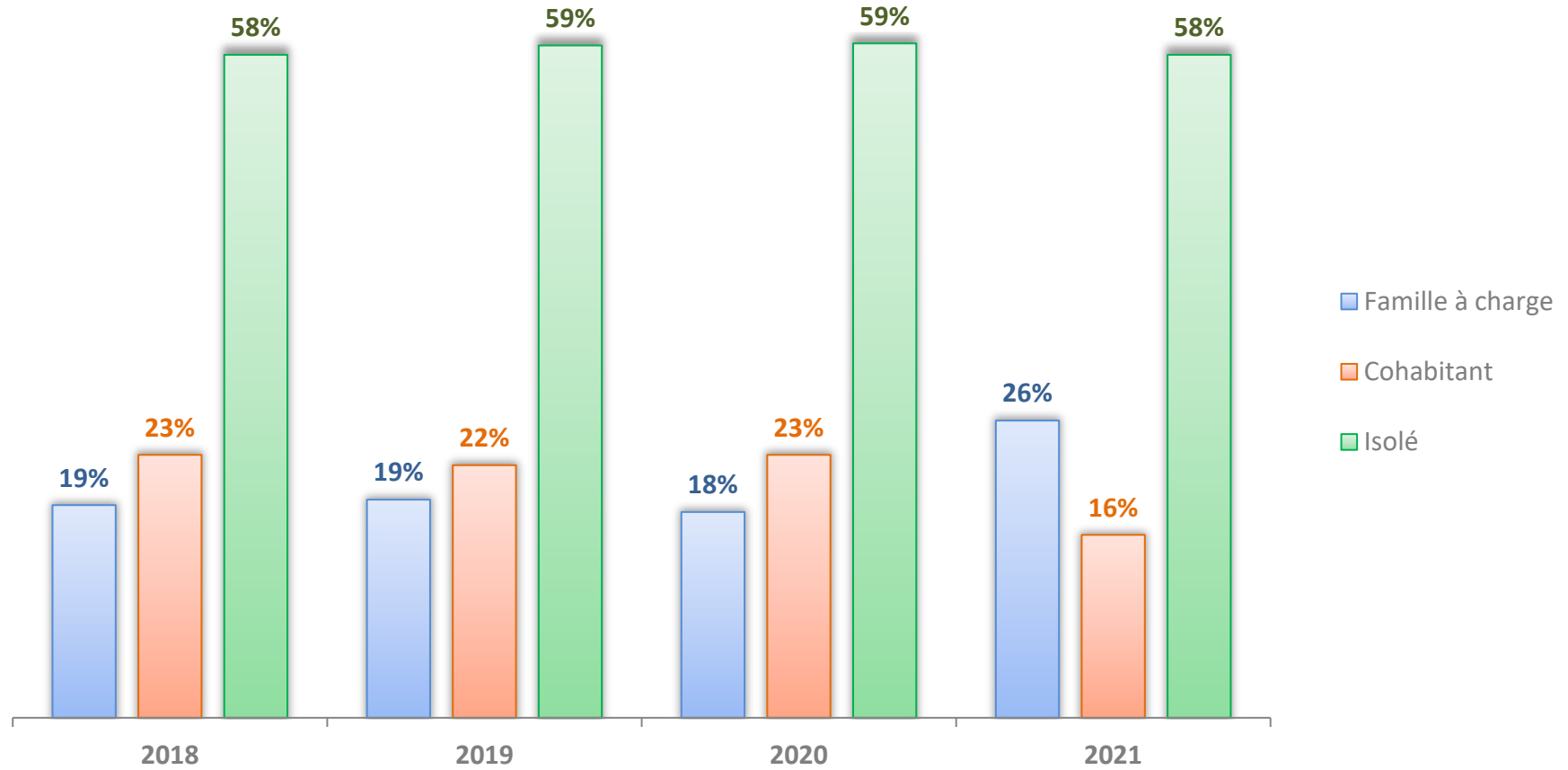
Total RIS/ERIS en moyenne/ mois (hors mises à l'emploi)



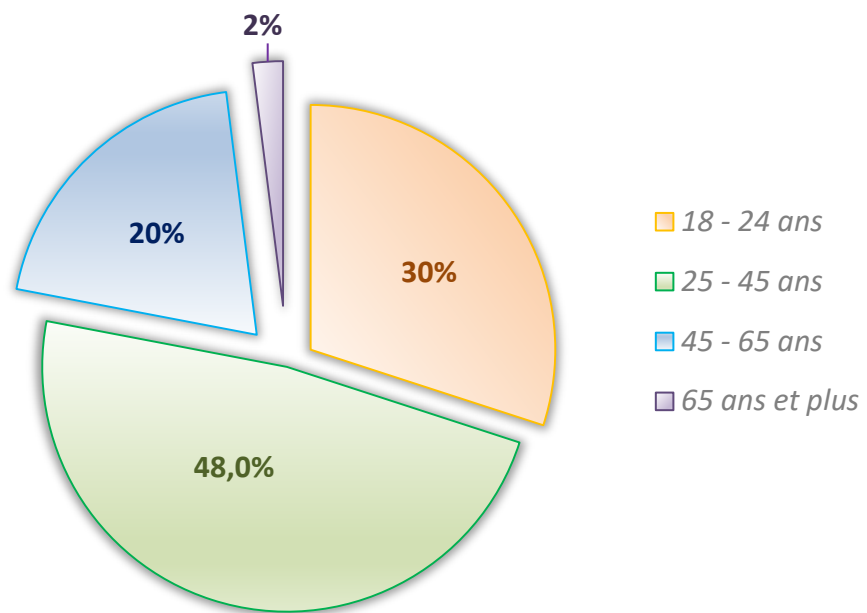
**Total RIS/ERIS par mois (calculé cette année de janvier à septembre 2021)
(hors mise à l'emploi)**



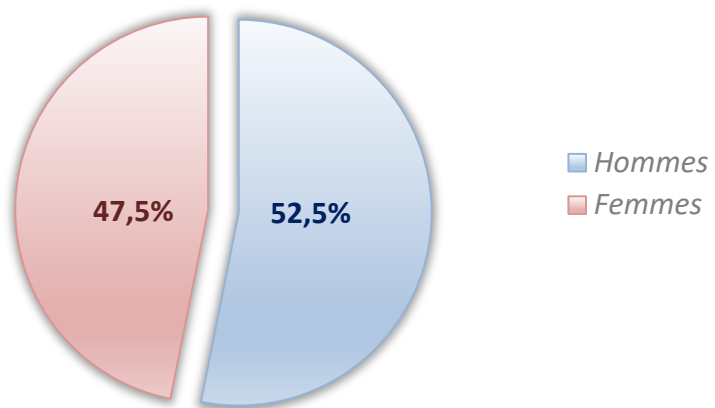
RIS par catégorie



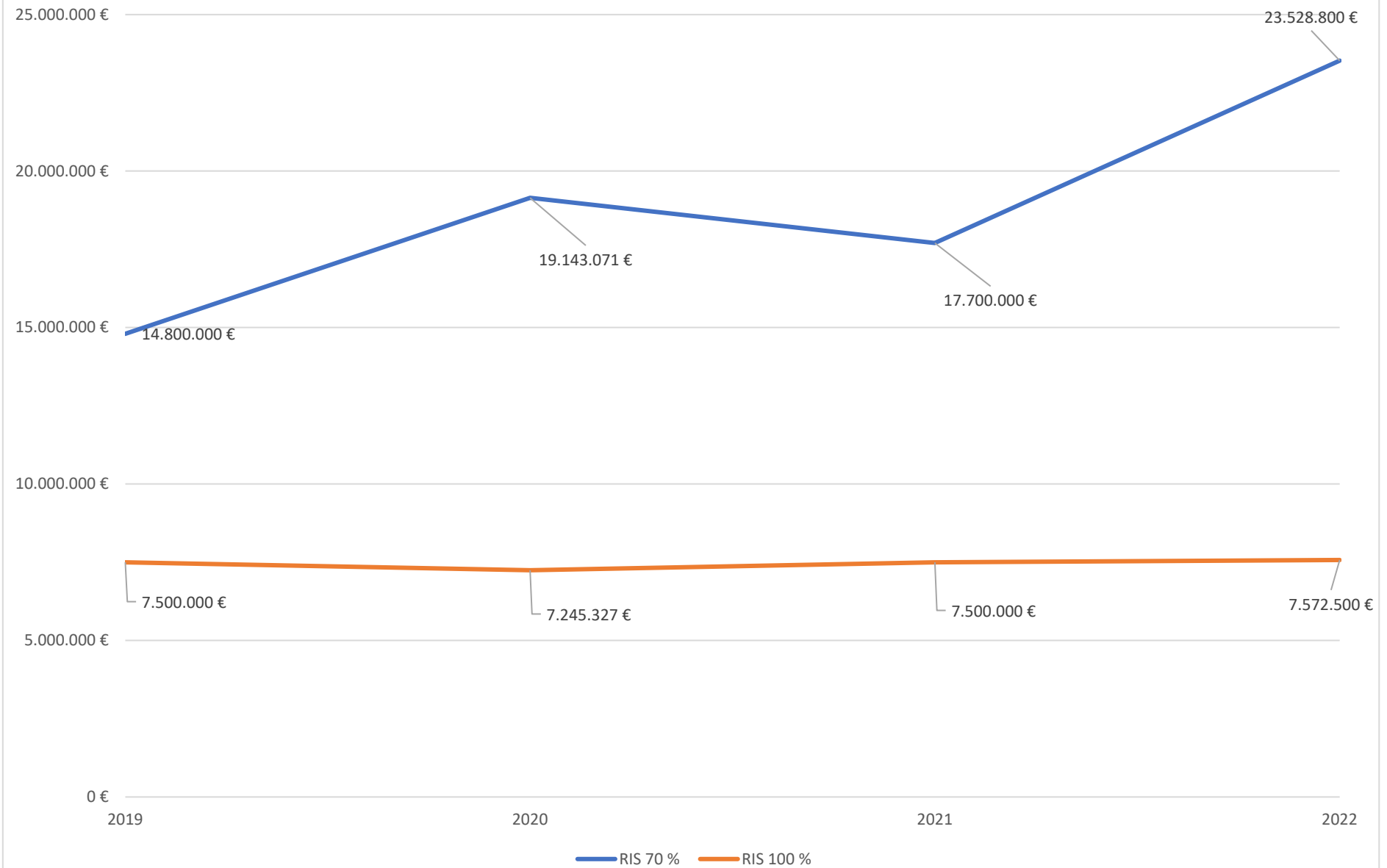
RIS par tranche d'âge en 2021



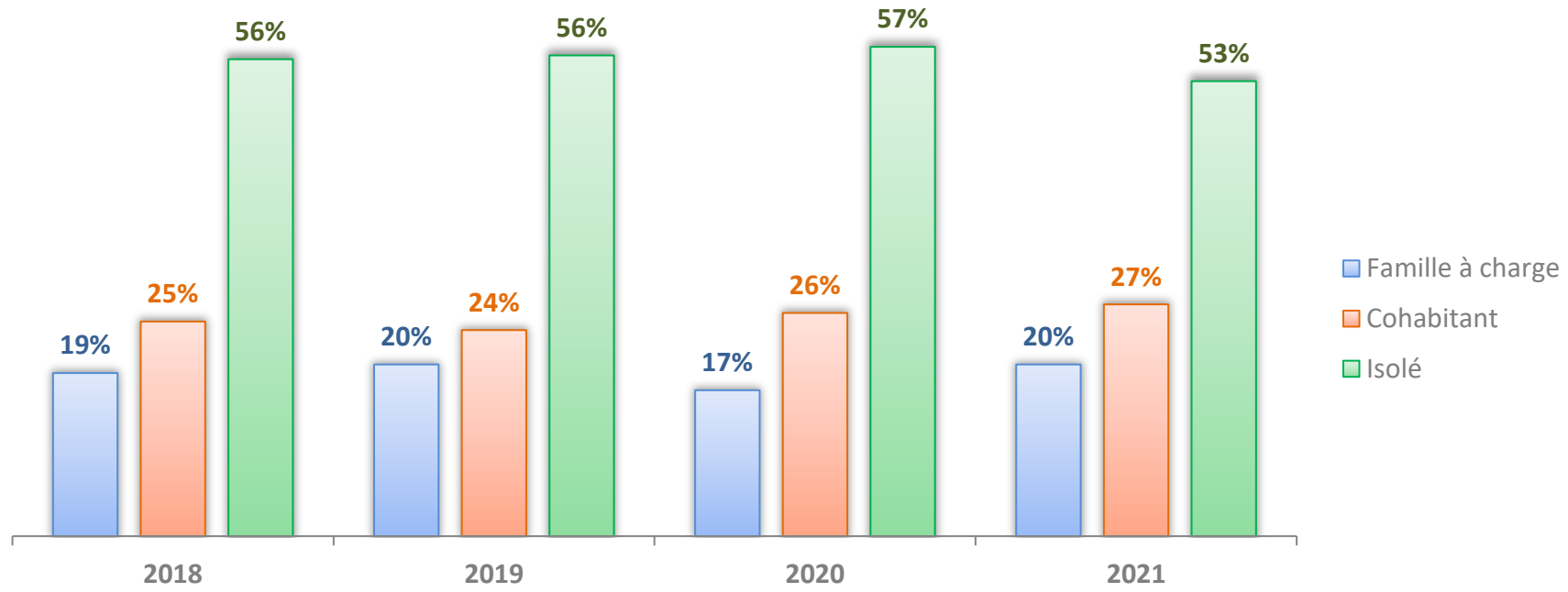
RIS : répartition hommes - femmes en 2021



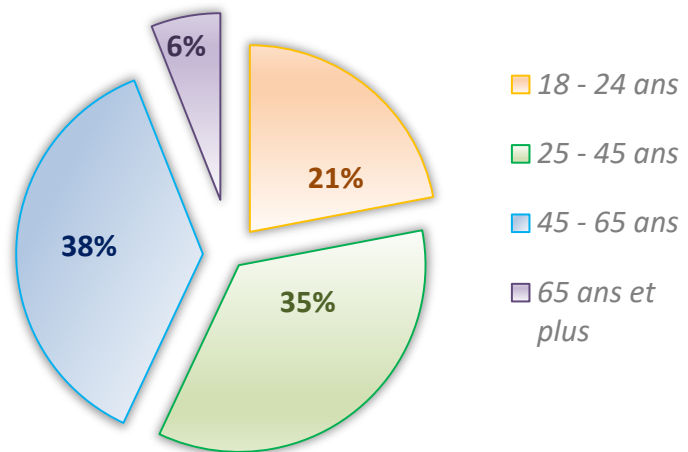
Evolution des dépenses consacrées au RIS



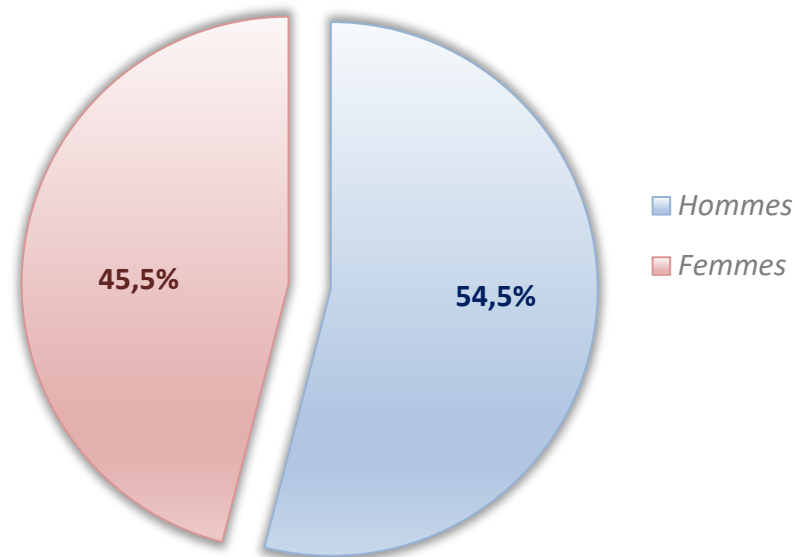
ERIS par catégorie en 2021



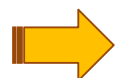
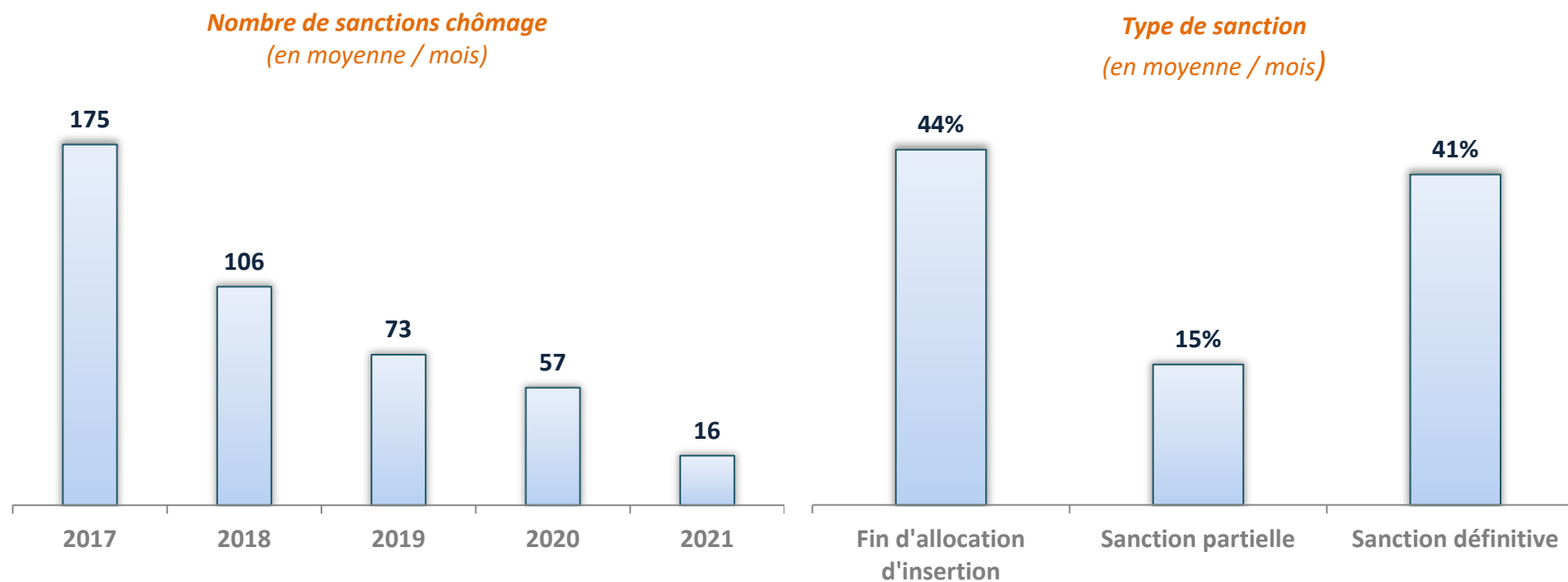
ERIS par tranche d'âge en 2021



ERIS : répartition hommes - femmes en 2021

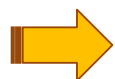
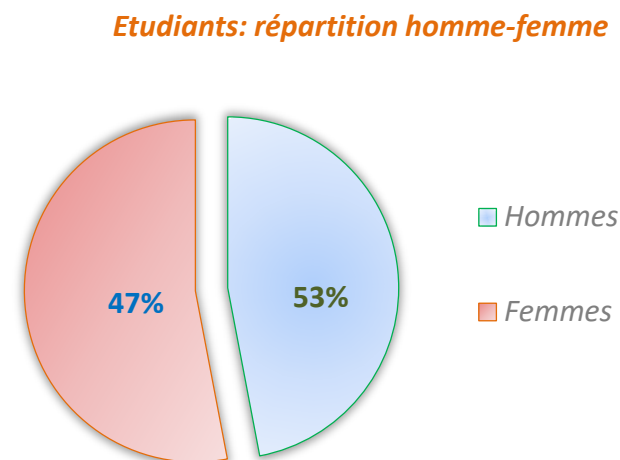
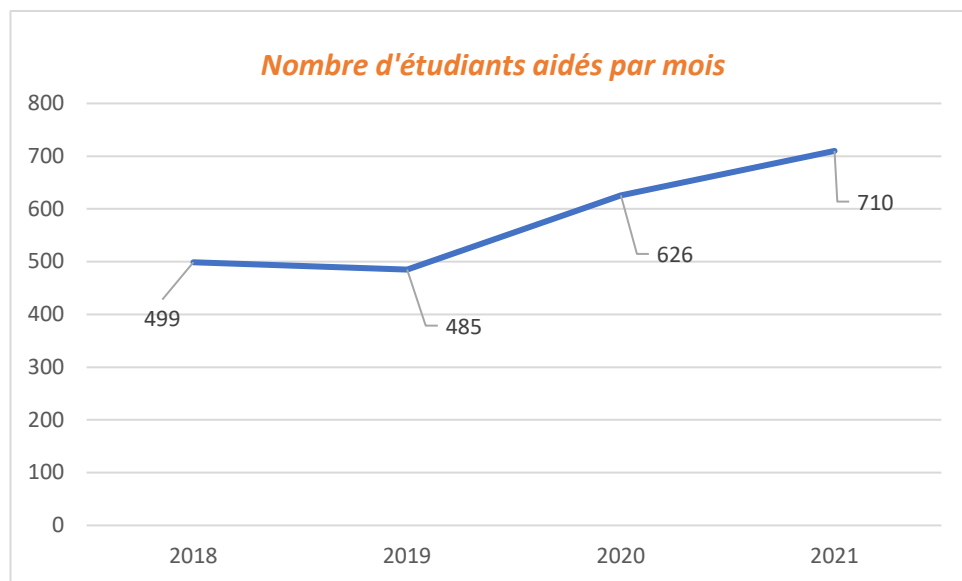


2.4 Les sanctions chômage et fins d'allocations (mises en place en janvier 2015)



En 2021, les sanctions chômage représentent 0,78 % des personnes aidées (contre 1,8 % en 2020 et 5% en 2019).

2.5 Les étudiants : + 42% par mois en 3 ans



Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, le nombre d'étudiants aidés (1069 étudiants) est en nette augmentation (24 %) par rapport à 2020 (862 étudiants). Les étudiants représentent 25% des personnes aidées (contre 21% en 2020).

Ces chiffres soulignent une précarité étudiante grandissante. C'est un phénomène qui touche particulièrement le CPAS d'Ixelles, puisque la Commune accueille les plus grands campus universitaires de la Région.

2.6 L'activation sociale

Objectif défini par le SPP Intégration Sociale en matière de participation et d'activation sociale :

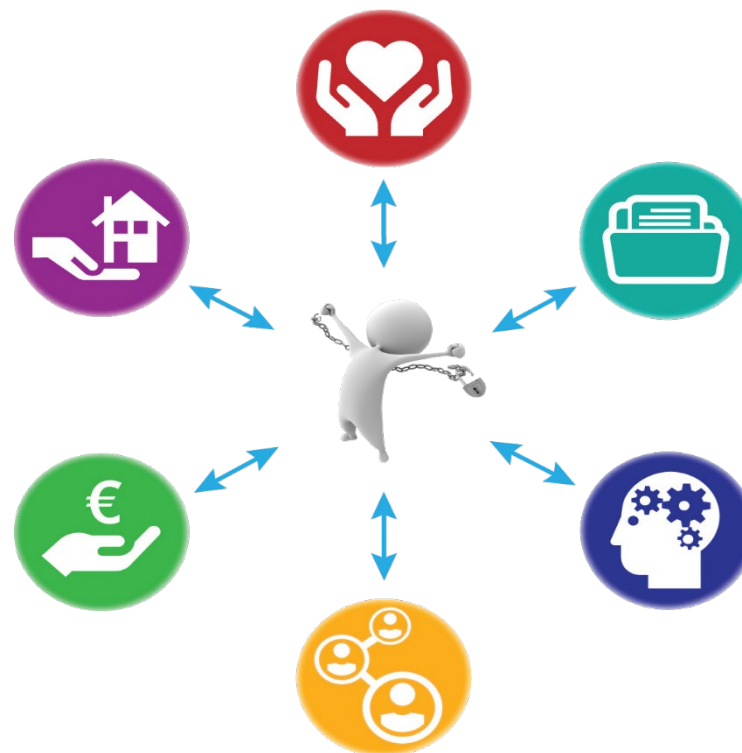
« L'augmentation de la participation sociale et la rupture de l'isolement social par le biais d'activités socialement utiles, soit en tant que but en soi, soit comme premier pas dans un trajet d'insertion socioprofessionnelle, soit comme premier pas vers une remise (ultérieure) au travail rémunéré ».

L'activation sociale a pour objectif de répondre aux besoins d'un public éloigné du marché de l'emploi en précarité sociale et/ou psychique.

C'est donner à ce public une réelle opportunité d'intégration sociale durable à travers la mise en place d'**une nouvelle dynamique d'accompagnement spécifique**, à la fois individuelle et collective.

Cela implique, **après l'enquête sociale**, la mise en place d'**un suivi spécifique et d'un bilan social** appelé parcours d'activation sociale axé sur 6 dimensions :

1. **Santé**
2. **Démarches administratives**
3. **Socioprofessionnel**
4. **Vie familiale, sociale et culturelle**
5. **Situation financière**
6. **Logement**



2.7 La Participation Sociale

La cellule Participation compte 5 entités :

- **La Coordination sociale**
- **L'épicerie sociale et l'espace Feel Food**
- **La Cellule Socio Culturelle**
- **La Cellule Activation Sociale**
- **Les Accompagnateurs sociaux**

La Coordination Sociale

La Coordination Sociale d'Ixelles rassemble des associations et des services publics dont la mission est de répondre aux demandes d'aide psycho-médico-sociale des Ixellois.

La Coordination vise à améliorer la connaissance de ces multiples services (via un répertoire des membres, la diffusion des infos, une newsletter, ...) et à développer, de manière concertée, des réseaux de collaboration (via des AG, des groupes de travail, des partenariats, ...).

Actuellement, **la Coordination Sociale d'Ixelles compte 90 membres** venant de différents secteurs (services sociaux, santé, logement, emploi, jeunesse, seniors, ...).

Une nouvelle circulaire, pour la période de 2022 à 2026, a été rédigée avec le cabinet du Ministre Maron et l'administration de la COCOM.

Cette nouvelle circulaire apporte quelques précisions par rapport aux précédentes circulaires, dont entre autres :

- Une attention davantage portée au secteur de la santé par davantage d'intersectorialité avec les acteurs en santé

- Une attention également portée à la question du non-recours aux droits sociaux
- La demande de mettre en place a minima 4 groupes de travail
- L'obligation de disposer d'une charte et de règles de fonctionnement
- L'implication du directeur de l'action sociale du CPAS : « *Le directeur de l'action social est chargé de veiller à la mise en œuvre de la coordination sociale visée à l'article 62 de la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ainsi qu'au développement de tout partenariat utile au déploiement de la politique sociale du CPAS* ».

Les perspectives :

Assemblée /rencontres thématiques :

Proposition d'une prochaine AG/Rencontre Thématique sur le projet BRI-CO porté par la Fédération des Services Sociaux - FdSS ; projet visant l'amélioration des pratiques de travail communautaire auprès des publics les plus éloignés des systèmes d'aide et de soins.

L'objectif premier est d'entrer en contact avec des personnes qui partagent un territoire, en l'occurrence pour ce projet il s'agit des quartier Gray et Volta. Les personnes sont invitées à faire part de leurs attentes sur leur quartier. Les résultats de cette consultation sont ensuite présentés aux services et associations présentes sur ce territoire pour évaluer avec les personnes qui le souhaitent les actions possibles qui peuvent être envisagées.

Perspectives des groupes de travail en 2022 :

- Aide alimentaire
 - Développement de la plateforme LOCO (plateforme logistique de récupération et de distribution d'invendus alimentaires) en lien avec d'autres antennes LOCO sur la Région de BXL-Capitale : coordination et mutualisation des ressources, interpellation en matière d'aide alimentaire.
 - Concertation locale en matière d'aide alimentaire : mise à jour de la cartographie des acteurs de terrain, identification des besoins, recommandations.
 - Concertation également avec l'ensemble des Coordinations Sociales via le projet LOCO et la Concertation Aide Alimentaire organisée par la Fédération des Services Sociaux.
 - Développement du projet « T'as de beaux restes » (plateforme de sensibilisation à la réduction des gaspillages alimentaires dans une optique plus écologique et durable) en collaboration avec la Commune d'Ixelles : workshops de citoyens et de professionnels, création d'outils de campagnes et de sensibilisation, projets de valorisation et de transformation des invendus alimentaires, une plateforme numérique d'échange d'information.
- Logement
 - Présentation des résultats des groupes de travail (accompagnement locataire, propriétaire, relogement, occupations temporaires) lors des « Etats généraux du logement » organisés par l'échevinat du logement de la Commune.
 -
- Présentation d'enjeux logements par des « experts » de terrain, rencontres élargies à l'ensemble des membres de la Coordination Sociale
- "Réseau CSXL"
 - En 2022, nous solliciterons les membres à participer à un groupe de travail « structure/fonctionnement de la CSXL » reprenant notamment les objectifs suivants.
 - Mise à jour de la Charte et des règles de fonctionnement de la CSXL.
 - Missions et actions futures, méthodes d'évaluation.
 - Communication, plateforme/réseaux sociaux propre à la CSXL.
 - Développer des liens avec les autres coordinations sociales, favoriser l'échange de bonnes pratiques, d'outils
- Santé
 - Développer davantage de synergies entre le secteur social et celui de la santé par un travail intersectoriel centré sur les besoins du public.
 - Focus sur le secteur de la santé mentale : orientation du public, soutien des travailleurs, cycle de rencontres d'information/formation aux acteurs de première ligne.

Outils de communication

La diffusion d'informations dans le réseau est une des missions principales des Coordinations Sociales. Il s'agit de relayer l'information – de qui fait quoi, pour qui, comment - par mailing, lors des rencontres de la Coordination (dépliants d'information, affiche, etc.), en annexe des PV, ou encore via les sites Internet des partenaires (newsletter, agenda, ...).

- Perspectives des outils de communication en 2022 :
 - Newsletter de la Coordination Sociale.
 - Journal interne du CPAS – présentation de projets menés au sein du CPAS (Cellule Formation, Cellule Participation Sociale, ...).
 - Site internet du CPAS – agenda et actualités du réseau de la Coordination Sociale.
 - Brochure pour les bénéficiaires du CPAS – reprenant les différents services accessibles au public.

Partenariats

La Coordination Sociale d'Ixelles travaille en partenariat avec d'autres structures de concertation dans une dynamique de réseau sur la commune. L'objectif est d'assurer un relais entre ces différentes structures de concertation et les membres de la Coordination Sociale d'Ixelles et d'apporter un soutien à des projets visant les synergies entre différents acteurs sociaux.

Exemples : Concertation de lutte contre le sans-abrisme (CISA) – Concertation Aide Alimentaire et projet communautaire BRI-CO de la Fédération des Services Sociaux – Projet LOCO – événements ponctuels (Journée de lutte contre le racisme, Carnaval du Monde, fête de quartier, ...).

L'épicerie sociale et l'espace Feel Food

L'espace **Feel Food** offre, dans le cadre d'une sensibilisation à l'alimentation saine et durable et à la consommation responsable, un accès à des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien à prix réduits mais aussi à des conseils diététiques et de bonne consommation, à des ateliers cuisine et à un potager sur le site du CPAS d'Ixelles.

En 2021, 196 ménages ont pu avoir accès à l'épicerie sociale sur une période d'au moins 6 mois, ce qui représente une aide alimentaire transitoire pour 276 adultes et 217 enfants.

Parallèlement, le confinement aura permis de faire naître une nouvelle forme d'aide alimentaire au sein du CPAS : **l'aide urgente gratuite par le biais de colis alimentaires et de maraudes.**

En 2021, 8307 colis ont été délivrés pour 22 799 personnes (13.507 adultes et 9.262 enfants)

Le CPAS s'est doté d'un service de maraudes pour personnes sans domicile fixe et de manière plus conséquente d'une distribution de colis alimentaires.

La distribution de colis alimentaires a été lancée en mai 2020 et il est à l'ordre du jour de pérenniser sur du plus long terme.

Dans cet objectif, une série d'actions ont eu lieu :

- Aménagement d'un nouvel espace au sous-sol de l'OVA pour le stockage des denrées ;
- Acquisition d'une camionnette, pour l'approvisionnement des denrées ;
- Engagement et maintien du personnel en charge des colis alimentaires.

Ces aides ont été possibles grâce aux subsides COVID et sans ces derniers, le pôle se dirige en 2022 vers le **FEAD (Fond européens pour les plus démunis)** afin de s'approvisionner en denrées.

Ce pouvoir subsidiant oblige dès lors le CPAS à restreindre son offre puisqu'il y a des conditions de ressources (avec enquête).

Par ailleurs, **le projet LOCO** sert de base logistique pour la mise en place des colis alimentaires.

Le Réseau LOCO (pour « Logistique Collaborative »), constitué en 2017, contribue à l'amélioration de l'approvisionnement et de la logistique d'organisations d'aide alimentaire grâce à la rationalisation des déplacements et à la communautarisation (ponctuelle) des moyens de ses membres ou de toute autre association d'aide alimentaire qui obéirait aux principes de LOCO. Ce réseau a pour objectif de servir au mieux et plus efficacement l'aide alimentaire en Région Bruxelloise. LOCO est portée par des organisations actives dans l'aide alimentaire, des communes et des CPAS qui collaborent étroitement et ensemble pour étendre leurs champs d'action. LOCO à un rôle de facilitation.

Chaque membre de LOCO mène la gestion de son projet comme il l'entend, tout en respectant la charte LOCO.

Cette volonté d'articuler leurs actions à travers une convention a pour objectif de renforcer chacun des projets individuellement, tout en mutualisant les forces présentes, leurs volontés et leurs réseaux.

Le réseau LOCO est un partenaire de négociations et de représentation vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et décideurs impliqués dans l'aide alimentaire : Bruxelles Environnement, COCOM, Contrats de Quartier, FEAD, Criées, COMEOS, SPP-IS, grande distribution, etc.

Ce réseau favorise un accès à une alimentation saine pour les personnes précarisées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Des actions communes sont mises en place dans ce sens.

Le projet T'as de beaux restes.

La Commune d'Ixelles et le CPAS d'Ixelles ont, de façon concertée, candidaté afin de mettre en œuvre un projet nommé « T'as de beaux restes ».

Ce Projet, étalé sur une période de 3 ans (de mars 2020 à mars 2023), ambitionne de **renforcer l'actuel maillage d'acteurs investis dans la récupération d'invendus alimentaires** grâce à la mise en place d'une communauté locale facilitante et apprenante en matière de récupération et de valorisation d'invendus alimentaires, grâce à la mutualisation d'infrastructures publiques mais aussi grâce à l'identification et mise à disposition d'outils à même renforcer ce réseau.

Le Projet a pour ambition de cocréer avec l'ensemble des acteurs – citoyens, associations et entreprises – le réseau 2.0 le plus efficace possible en matière d'utilisation de denrées alimentaires invendues, tout en créant un modèle reproductible aux autres dimensions de la lutte contre le gaspillage et de la poursuite de la finalité « zéro déchet ».

Il s'agit donc de mutualiser les moyens existants, d'innover en matière d'actions en offrant aux « clients » du réseau une porte d'entrée numérique efficace.

Dans le cadre de ce Projet, la Commune d'Ixelles se positionne principalement comme porteur d'innovations (notamment juridiques pour faciliter la mutualisation d'équipements et technologiques pour la mise en place d'outils de coordination de réseau) alors que le CPAS d'Ixelles se concentre sur le développement des cadres méthodologique et logistique, ainsi que sur la mise en œuvre d'une filière d'insertion socioprofessionnelle.

Les deux entités publiques locales tiennent le rôle d'assembleur / facilitateur pour l'ensemble des entités déployant leur action sur le territoire d'Ixelles :

- Le core business de la Commune est l'organisation de la vie socioéconomique et environnementale sur le territoire ixellois. Comme elle touche tous les résidents de la commune, c'est à elle que revient de piloter les actions de modernisation de la gestion publique. Dans le cadre du Projet, la subvention de 25.000 EUR reçue par la Commune servira à financer les activités prévues pour atteindre les objectifs fixés.

- Le core business du CPAS est l'aide sociale au sens large. De par ses missions organiques, il est impliqué dans des projets tels que la mise en œuvre de parcours d'insertion (application de l'article 60) et la construction d'une plate-forme logistique locale de récupération et distribution d'inventus alimentaires. Dans le cadre du Projet, la subvention de 50.000 euros reçue par le CPAS servira à engager un chargé de mission. De manière opérationnelle, il est chargé de la mise en œuvre du projet porté conjointement par les deux institutions.

La Cellule socioculturelle

Depuis 2003, la mesure relative à l'épanouissement social et culturel du public fragilisé a pour objectif d'**intégrer les personnes défavorisées dans la vie sociale**, en permettant leur participation aux activités culturelles et sportives et leur accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Cellule socioculturelle a donc logiquement intégré le programme de participation sociale du CPAS d'Ixelles dès sa création. Elle encourage l'épanouissement culturel des personnes aidées.

Suite à la crise liée au COVID, la Cellule socioculturelle a distribué moins d'aides aux usagers du CPAS d'Ixelles, du fait des fermetures prolongées

des structures culturelles et sportives ainsi que des restrictions pour l'accueil et de flux du public.

En 2022, nous enregistrons à nouveau une hausse de demandes.

L'accueil permet de venir chercher les aides culturelles suivantes : Article 27, chèques livres, Samedis du ciné, bons pour ordinateur.

Bilan des actions Socio-culturelles de l'année 2021 (imputées sur le subside Participation et Activation – volet aides individuelles)

- Prises en charge sportives et culturelles : 402 prises en charge « sportives et culturelles » ont été réalisées concernant 322 personnes pour un total de 46.046,30 €.
- Chèques Livres : 803 chèques livres ont été distribués, à ce jour 1 chèque par personne et par an.
- Bons pour ordinateurs : 221 bons ont été distribués en 2021 dont 146 bons ont été facturés cette année 2021 pour un total de 43 194,41 euros.
- Article 27 : 2.984 tickets Article 27 ont été distribués concernant 491 personnes. Ces tickets sont distribués d'une part en individuel à l'accueil socio-culturel, et d'autre part, pour les enfants de la Maison de la Jeunesse, pour les sorties du Comité Culturel, ... et pour des activités de groupe dans le cadre de l'Activation sociale.

Nous savons que près de 1141 dossiers individuels ont bénéficié d'une aide socioculturelle en 2021.

Actions collectives

- Comité Culturel

Pour rappel, les réunions du Comité Culturel, composé d'usagers, permettent de :

- Choisir les activités qui seront proposées au public (activités culturelles en soirée, visite de musées, excursions, ...).
- Faire un retour des activités une fois celles-ci réalisées, afin d'adapter le programme des activités suivantes.
- Inviter des acteurs culturels (ex. Théâtre Marni, Théâtre Varia, Musée d'Ixelles, ...) à venir présenter leurs programmes (spectacles, expo, ...) et activités (ex. atelier d'écriture).

L'ensemble des activités liées au Comité Culturel est financé par le budget Socio-culturel. **Les activités Comité Culturel reprennent à partir de mars 2022.**

- Collaboration interne

Le service participe à des actions en collaboration avec d'autres services du CPAS. Citons par exemple le projet "Activ'dog" réalisé avec les Résidences « Heures douces » et « Van Aa », le financement, avec la Maison de la Jeunesse, d'inscriptions à des clubs sportifs ou à des stages de vacances, ou encore l'intervention financière dans la sortie organisée par le S.A.F.P.A. Nous aidons aussi le Centre de Jour Audrey Hepburn dans certaines activités et réfléchissons actuellement à de possibles collaborations entre leur public et le Comité Culturel.

Samedi du Ciné

En 2019 marquait la fin de la collaboration avec les Samedis du ciné et le CPAS d'Ixelles, originellement basée sur un échange d'article 60.

Fin octobre 2021, nous renouons une nouvelle collaboration avec l'achat par avance de 400 tickets à destination des familles du CPAS d'Ixelles. 78 tickets ont été distribués en 2021.

Conventions

- Convention Article 27

La participation annuelle du CPAS est de 2.751 € pour l'achat des tickets Article 27 qui sont distribués au public du CPAS d'Ixelles et utilisés lors des sorties culturelles du Comité Culturel, Activation Sociale et autres cellules du CPAS qui en ferait la demande (possible cellule formation).

- Convention Théâtre Royal de la Monnaie

La participation annuelle du CPAS est de 5.500 €.

Evénements

- Saint Nicolas, fête de printemps et distributions de livres

Le subside Participation et Activation permet l'achat de jouets et l'organisation d'événement ponctuels. Le CPAS peut également acheter des livres. Dès lors, la Cellule organise une fête à la St Nicolas pour les enfants des familles connues par le CPAS et une fête de printemps.

En avril 2022, une extraordinaire « Chasse aux œufs » a été organisée au Parc du Viaduc, en collaboration avec les Services Communaux et du CPAS

Projets d'évolution de l'aide à la culture et propositions

- Evolution numérique

La cellule socioculturelle pense qu'il est important de continuer à faire évoluer l'aide face à la fracture numérique en adaptant son offre et en ouvrant aux sdf par la possibilité d'avoir un smart phone ; la Cellule va aussi mener une réflexion transversale en interne du CPAS pour répondre à cette question.

- Autre piste : nous mettons en place également une offre élargie aux enfants à des activités durant les vacances

La Cellule Activation sociale

Au sein de la cellule PARTICIPATION SOCIALE, existe une petite équipe, celle de l'ACTIVATION SOCIALE, composée de 2 référents Activation Sociale.

L'activation sociale se définit par l'approche collective de groupes cibles devant favoriser le renforcement de l'estime de soi des participants autant que l'accès à une participation citoyenne.

Le premier axe d'approche collective étant des parcours d'activation sociale d'une durée de trois mois chacun, réunissant une douzaine de bénéficiaires de notre CPAS, à raison de deux matinées par semaine. Durant les séances, le public cible rencontrait des projets de notre secteur public (potager, cuisine, socio-culturel, Ixelles Prévention, Bibliothèque Mercelis) mais aussi le secteur associatif (EPN, Sport, Croix Rouge, Ligue d'improvisation, Question Santé, Sireas, Habitat et Rénovation, ...).

Le deuxième axe d'approche individuelle étant la résultante du premier : l'accompagnement psychosocial des personnes qui au terme, ou indépendamment des parcours d'activation sociale nous sollicitent en qualité de référent de proximité.

Période insolite, réponse insolite

En mars 2020, alors que nous débutait le 7ème parcours d'activation sociale, la pandémie liée au Covid 19 a obligé à mettre un terme à l'approche collective.

L'équipe a dû se réorganiser et s'adapter à l'état de besoin propre aux effets de la pandémie.

D'une part, par une intensification de l'offre de collaboration auprès des travailleurs sociaux du SSG et d'autre part, par une multiplication des actions pour répondre au public oublié de la pandémie, à savoir les personnes sans-abri.

Tout d'abord, par la création d'une maraude spécifique du CPAS en partenariat avec la cellule Feel-Food, et ensuite, en participant au dispositif hivernal (2002/2021 et 2021/2022), « l'Accueil de jour ».

Pour rappel, il s'agit d'un dispositif à l'initiative du pouvoir communal (Ixelles-Prévention) en partenariat avec le CPAS, couvrant la période hivernale de novembre à mars et ce depuis 7 années déjà. Il offre la possibilité à un public fortement fragilisé de par ses conditions de vie de trouver refuge et répit dans un endroit convivial et chaleureux.

Ce dispositif prévoyait également un accès à un espace douches/lavoir/toilettes organisé à l'espace Malibran (10 rue de la Digue) les associations « Bulles » (Wasserette mobile) et « Rolling Douche ».

Ce travail de partenariat a amené la Cellule à approché un public encore a plus bas seuil que ceux visés dans les modules collectifs.

L'évaluation du dispositif hivernal met en avant que les services qui ont participé à ces actions ont fait cela « hors missions de base » ; au sortir de la crise sanitaire, se pose dès lors la voie à prendre tenant compte des moyens humains et des missions de base.

En outre, ce manque de moyens humains nous a également obligé d'abandonner les maraudes.

Les « EXTRAS » de l'équipe Activation Sociale

Cette équipe est également présente sur des situations hors normes : les expulsions, les occupations pour des personnes sans papiers (y compris sur des situations très sensibles comme la grève de la faim en 2021) et maintenant, est active dans les actions à mener avec la Commune pour l'Accueil des Ukrainiens.

Perspectives

- Lieu de lien ?

La Cellule Activation depuis sa création expérimenté différentes approches du travail collectif par la mise en place et la réalisation de « modules collectifs » d'activation et de participation sociale ainsi que la participation à l'organisation et le soutien au dispositif d'hiver pour l'Accueil pour les Sans Abris.

Ces expériences alimentées du travail avec le réseau ont amené l'équipe à proposer l'ouverture « d'un lieu de liens » qui permettrait la pérennisation du travail collectif

Le champ de la Santé mentale s'est approprié cette notion de « lieu de liens » qui l'a utilisée comme alternative au parcours de prises en charge classiques des personnes qui présentent ou des soucis de comportement ou de pathologie.

Il s'agit de replacer la personne au centre et soigner l'accueil, tout en insistant sur l'importance du lieu à l'autre ainsi que l'accessibilité pour tous. De par un ancrage dans un quartier et dans un réseau, ces initiatives permettent de lutter contre la solitude, de favoriser l'inclusion ainsi que l'entraide entre paire.

Si le concept est séduisant, il est déjà pris par le champ de la santé mentale et nous devons trouver notre formule propre.

Enfin et surtout, nos pratiques professionnelles nous font rencontrer des personnes en errance et en souffrance dont les problématiques font qu'elles ne sont pas prises en charge par les acteurs du social ou du médical (parce que les critères de prises en charge s'excluent) parce qu'elles n'entrent pas dans les champs d'actions du réseau.

Ainsi, est née une réflexion sur la mise en place d'un lieu qui pourrait offrir une offre globalisée et mixte qui pourrait répondre aux différents axes

abordés et exigences des pouvoirs subsidiant en nous forgeant une identité forte.

- Le Projet "Perles de Paroles"

« Chacun, même s'il n'en a pas conscience, possède en soi des ressources et des savoirs utiles aux autres indépendamment de sa condition sociale ou économique. Ses compétences lui viennent des épreuves qu'il a traversées »

En 2021, le CPAS a finalisé une convention avec l'ASBL « Association Européenne de Thérapie Communautaire Intégrative et Systémique » qui est en cours d'implémentation.

Il s'agit de développer un Espace d'Ecoute, de Paroles et de Liens (EEPL) pour contribuer de manière innovante à la protection de la santé collective et à l'émergence de liens sociaux salutaires. Il s'agit de créer avec les participants un espace de partage dans une ambiance chaleureuse, accueillante et bienveillante.

Les Accompagnateurs sociaux

Deux travailleurs ont été engagés en mai 2021 afin de venir en soutien aux travailleurs sociaux du Service Social Général dans le cadre d'un subside Cocom afin d'aider les personnes qui ne sont pas en capacité de la faire à faire les démarches nécessaires pour accéder à leurs droits. Il peut s'agir également d'un accompagnement physique ou numérique.

2.8 La Cellule formation

2.8.1 Projets dédiés aux étudiants :

- Projet soutien TFE
- Projet soutien méthodologique

Projets dédiés aux étudiants et aux personnes en apprentissage du français

- Projet orientation :
 - Pour les étudiants
 - Pour les personnes en apprentissage du français
- **Projets dédiés aux étudiants :**

Pour rappel, la cellule formation accompagne près de 850 étudiants.

Outre l'isolement, la baisse de motivation, des ruptures et des conflits familiaux, des problèmes de santé, ..., nous avons remarqué, en 2021, beaucoup plus d'échecs dans leur parcours scolaire, de problèmes de santé mentale, de parcours et de situations de plus en plus compliquées et difficiles ainsi qu'une précarité croissante : les étudiants font plus de demandes d'interventions financières pour leur matériel scolaire, ... Durant l'année scolaire 2021/2022, nous faisons le même constat.

- **Projet soutien TFE, mémoire et travaux :**

Dans les conséquences liées au covid et au confinement, nous avons souligné en 2021 l'isolement didactique, pédagogique et affectif pour les étudiants. C'est dans ce cadre que nous avons lancé le projet aide TFE/Mémoire/Travail de fin d'année. Durant ces années compliquées, les

étudiants avaient dû souvent changer leur manière de travailler et toute démarche était devenue extrêmement compliquée !

Ce projet avait été tout à fait concluant, 16 personnes avaient été accompagnées par trois référents entre mars et septembre 2021, ils étaient en master, bachelier ou encore en secondaire.

Certains référents proposaient déjà cet accompagnement avant sa mise en place. En 2022, deux référents ont perduré le projet pour plusieurs raisons :

Ce projet permet un chouette contact avec les étudiants et donc de recréer du lien après le covid.

Il est très utile, un accompagnement comme il est proposé est difficile à trouver même si sans doute les promoteurs seront davantage disponibles cette année.

Le retour des étudiants est positif : pour certains, cet accompagnement et les conseils prodigués leur permettent de sortir la tête hors de l'eau, ils avancent plus sereinement et c'est très gratifiant pour les référents.

En 2022, 16 étudiants sont soutenus pour leur TFE/mémoire, il s'agit, par exemple, d'étudiants en soins infirmiers, en architecture, en Master GRH, en commerce extérieure, ... Leurs demandes sont diverses : relecture, structure, méthode de rédaction, ... ils sont parfois tout simplement perdus devant l'ampleur du travail.

Mais comme en 2021, soulignons que soutenir un TFE/mémoire cela prend beaucoup de temps, surtout les travaux des étudiants en secondaire, ceux-ci ont souvent une mauvaise orthographe. Cette année, par exemple, Leila BIANCHIN a soutenu, pour son travail de fin d'année, un étudiant en dernière année du CEFA/aide-soignant, il a fallu l'aider de A à Z : l'accompagner dans les bibliothèques, trier ses documents, comprendre ses documents, structurer son travail, ...

- **Projet méthodologie :**

De manière générale, la première année dans le cycle supérieur est un passage souvent difficile, les étudiants doivent trouver leurs marques, leur méthode de travail, leurs repères, ... Mais suite au covid, la cellule formation a vraiment observé davantage d'échecs.

Durant le Covid, les étudiants ont été privés de cours en présentiels, ils ont dû faire face à un isolement affectif, didactique, pédagogique, ... et à une précarisation accrue. Beaucoup d'étudiants furent perdus, certains ont décroché, ils ont dû faire face à une absence de perspectives, ils ont perdu leurs repères ou ne les ont jamais trouvés, leur détresse et leur mal-être sont grandissants. Leur motivation, leur organisation, ... ont été mises à mal.

Durant l'années scolaire 2021/2022, les étudiants vivent encore les séquelles et le contre-coup du covid, des écoles fermées, des cours en distanciel, ...

C'est dans ce cadre que nous proposons :

Des ateliers en gestion mentale à différents moments de l'année 2022.

Cet atelier vise à aider les étudiants à mieux comprendre ce qui se passe dans leur tête lorsqu'ils étudient et à mieux utiliser les gestes mentaux pour une mémorisation plus efficace.

En 2022, 4 ateliers ont déjà eu lieu : les 16 et 23 février, les 16 et 23 mars. D'autres seront prévus en octobre.

Des rendez-vous individuels pour faire le point sur leur méthodologie de travail : un planning peut leur être proposé avant les examens, des conseils pour étudier, ...

Projets dédiés à tout public de la cellule formation :

- **Projet orientation :**

1. Pour les étudiants ou NEET (Not in Employment, Education or Training):

La Cellule formation accompagne près de 850 étudiants. Chaque année, nous constatons beaucoup d'échecs en première bac liés à une mauvaise orientation. Ce mouvement s'est intensifié avec le Covid que ce soit en première bac ou pour les autres années.

Ajoutons que le Covid n'a pas facilité le parcours scolaire des jeunes en secondaire, certains ont même décroché, d'autres en sont sortis isolés et avec des problèmes de santé mentale.

Outre les étudiants, nous avons à la cellule formation plus d'une centaine de personnes en détermination dont parmi eux des NEET.

- Cette année, nous avons rencontré plusieurs **associations pour faciliter le parcours des étudiants ou des NEET :**

a. **Art2Work asbl** : est un laboratoire de recherche et d'innovation sociale. Ils sont experts dans l'accompagnement des jeunes entre 18 et 30 ans dans leur développement personnel et la construction d'un projet professionnel
Quai du Hainaut 41 à 1080
Bruxelles
02 411 94 15
<https://www.art2work.be/fr/>

b. **InforJeunes asbl (service orientation)** : les conseillers sont qualifiés, certifiés en Orientation Scolaire et Professionnelle et s'inspirent de nombreux courants, théories, domaines et méthodes différentes, riches et complémentaires. De nombreux outils et questionnaires sont utilisés comme support. Ils ont développé un outil d'orientation intéressant, la cellule formation devrait être formées par eux en 2023.

Boulevard Adolphe Max, 155 à 1000 Bruxelles
02 514 41 11
<https://ijbxl.be/service-orientation/>

c. La CLAS asbl

La CLAS est un service gratuit qui accompagne les personnes dans leurs difficultés scolaires et soutient les écoles ixelloises, tous réseaux confondus, dans leur lutte contre le décrochage scolaire.

Rue Gray 221 à 1050 Bruxelles
02 643 65 62
<https://www.ixelles.be/site/656-Accompagnement-scolaire-CLAS>

- Nous allons faire partie de faire partie de la **plateforme du décrochage scolaire d'Ixelles** qui réunit la CLAS, les PMS, ...

- Nous avons participé à une **conférence 'Lutter contre le décrochage scolaire'** en janvier 2022 organisé par Pour la Solidarité ce qui nous a permis de connaître 100% Jeunes et MentorYouth

a. **100% Jeunes** : 100% Jeunes est un parcours inédit d'accompagnement individuel et collectif, gratuit, ouvert à tou-te-s les jeunes bruxellois-es qui ne sont NI à l'emploi, NI en formation, NI à l'école (NEET), âgé-e-s de 18 à 29 ans. Coordonné par POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, le parcours est suivi par une équipe d'acteurs pluridisciplinaires qui mettent leur intelligence collective au service du projet de chaque jeune.

<https://www.pourlasolidarite.eu/fr/project/100-jeunes-le-parcours-individuel-et-collectif-de-jeunes-neet-bruxelles>

b. **MentorYouth** : Le décrochage scolaire est un phénomène préoccupant en Région de Bruxelles-Capitale. Riche de son expérience en matière de mentorat, d'insertion socioprofessionnelle et de décrochage scolaire, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a décidé d'initier un nouveau projet de mentorat innovant pour lutter contre ce phénomène : MentorYouth !

<https://www.pourlasolidarite.eu/fr/project/mentoryouth-prevenir-le-decrochage-scolaire-grace-au-mentorat>

- Delphine Masquelier, référente formation a rendez-vous ce 10 juin avec la CLAS asbl, l'objectif est de **co-construire un projet lié à l'orientation des jeunes**.

2. Pour les personnes en apprentissage du français :

La cellule formation accompagne près de 400 personnes en apprentissage du français.

En 2020, nous avons construit un projet mêlant apprentissage du français et orientation, nous avons dû le mettre de côté à cause du covid.

En 2022, nous le relançons en l'élargissant.

C'est un projet dédié aux personnes en **apprentissage du français axé sur l'oral et orienté formation/métiers**. Il s'agit d'apprendre le français 'autrement', de façon plus ludique et de les 'ouvrir' à différents métiers, ...

- **Qui est partant à la cellule formation ?** Ariane Cornet, Lucie Allard, Marie-Ange Paulus, Mathieu Maes, Laurie Walem, Delphine Masquelier, Muriel Maldague, Zélie Nys, Clara Degraeve
- **Pour qui ?** des usagers motivés à entrer en **formation** rapidement, avec qui la communication en français est possible (minimum A2 acquis), capables de 'tenir' durant le module proposé et perdus dans leur orientation
- **Combien ?** Nous formerons un groupe de **10 - 12 personnes**. Pour le module, nous avons sélectionné 13 personnes, 12 personnes étaient présentes le premier jour de celui-ci. Au bout d'un mois, 10 personnes sont très régulières.

- **Quand ?** Le module a lieu **entre le 2 mai et le 30 juin 2022** à raison de **3 matinées : lundi, mardi et jeudi par semaine, entre 9h et 12h, cela fait 25 plages**
- **Où ?** A la cafétaria de l'OVA (94, chaussée de Boondael)
- **Séance d'informations ?** le mercredi 20 avril et le mardi 26 avril à 10h

Pendant ce module, il y a **5 étapes** :

Etape 1, mise en confiance et cadre : lundi 2 (présence de tous les référents) et mardi 3 mai.

Etape 2, découverte de soi et construction de son projet : du jeudi 5 mai au mardi 24 mai.

Etape 3, Infos générales formation : du lundi 30 mai au jeudi 9 juin.

Etape 4, renforcement : du lundi 13 juin au jeudi 23 juin.

Etape 5, cheminement : du lundi 27 juin au jeudi 30 juin.

Nous avons déjà fait plusieurs **constats** :

- Certains usagers 'patinent' après plusieurs années de cours de langues et ne progressent plus ou peu
- D'autres ont envie d'"autres choses" et en ont assez des cours de langues
- Des écoles comme l'EPFC ou l'IFCAD ne conviennent pas à certaines personnes
- Quelques-uns sont isolés et ont très peu de liens
- Certaines personnes ne parlent français qu'au moment des cours et désirent sortir de leur cercle pour parler français
- Ils veulent souvent travailler, sont motivés mais ont un niveau insuffisant, par exemple, pour décrocher un article 60
- Suite aux mesures liées au Covid, les écoles et asbl proposant des cours de FLE ont réduit le nombre d'apprenants par classe ou n'ont donné cours qu'en distanciel. Cela signifie qu'un certain nombre de

personnes accompagnées par la cellule formation se sont retrouvés sans cours ou à suivre avec beaucoup de difficultés des cours en distanciel, ce qui a freiné leur apprentissage, ralenti leur insertion, les a isolés et les a exclus encore davantage.

Les objectifs de ce module sont de leur permettre d'avoir une image d'eux davantage positive, de se revaloriser, de reprendre confiance en eux, de les booster pour ouvrir de nouvelles portes vers une formation, se présenter et se préparer aux tests d'entrée en formation, avoir un référentiel d'endroits utiles, utiliser le vocabulaire adéquat lié au métier, développer des compétences sociales liées à l'exercice d'un métier, se confronter à la réalité professionnelle, ...

Durant ce module, il y a :

- Des tables de conversation avec des jeux, basée sur leur quotidien, l'environnement professionnel, ...
- Des ateliers
- Des mises en situation
- Des visites
- Des rencontres avec des gens de métier
- Des journées découvertes d'un métier, de la réalité du monde du travail : dans une cuisine, ...

Des ateliers sont animés par la cellule formation :

- Mise en confiance
- Brise-glace
- Explorama, outil pour construire son projet professionnel
- Gestion du stress et des conflits
- Art et thérapie et life designing pour construire son bilan professionnel
- C'est quoi un contrat, ...
- Totemus (À mi-chemin entre le jeu de piste et le géocaching)
- Préparation des rencontres avec différents métiers
- ...

Durant le module, nous avons élargi notre réseau surtout à Ixelles et créé des transversalités au sein du CPAS, nous leur faisons découvrir des lieux, métiers, associations,... qu'ils ne connaissent pas, nous avons fait appel à :

1. **Rencontre des continents asbl** : atelier de cuisine
Education permanente autour de l'alimentation
Maison de la Paix, Rue Van Elewyck 35 à 1050 Ixelles
02/734.23.24
<https://rencontredescontinents.be/>
2. **Bibliothèque Mercelis** : découverte de la bibliothèque par des jeux
Rue Mercelis 19 à 1050 Bruxelles
<http://biblioxl.be/>
3. **Question Santé asbl** : animation autour de la santé et de la multiculturalité
La santé et leurs déterminants sont au cœur de leur travail.
Rue du Viaduc 72 à 1050 Bruxelles
<https://questionsante.org/>
4. **La Cité des métiers** : découverte de la Cité des métiers + atelier sur le thème des métiers qui recrutent
Tour Astro
Avenue de l'Astronomie, 14 à 1210 Bruxelles
<https://www.citedesmetiers.brussels/fr/en-recherche-d-emploi/>
5. **La Mission locale d'Ixelles** : présentation de leurs activités, formations, ...
La Mission locale accueille et accompagne toute personne résidant dans la région bruxelloise dans ses démarches de recherche d'emploi et/ou de formation. Le second rôle de la Mission locale est la mise en place de formations professionnelles innovantes dans des secteurs à fort potentiel d'emploi.
Rue du Collège 30 Bte D à 1050 Bruxelles

02 515 77 40
<https://www.mxl.be/>

6. **Mentoryou** : présentation du mentorat pour trouver un emploi
MentorYou est un programme d'accompagnement personnalisé de chercheurs de travail (mentees) par des personnes actives professionnellement (mentors) qui mettent leur expertise et leur connaissance du marché du travail au service de l'insertion professionnelle des mentees.
Rue Coenraets 66 à 1060 Bruxelles
<https://mentoryou.be/>
7. **Les ateliers de la rue Voot** : atelier de réparation des vélos
Rue Voot 91 à 1200 Bruxelles
<https://voot.be/>
8. **Le CIVA (Musée de l'architecture)** : visite guidée pour découvrir l'art nouveau à Ixelles
Rue de l'Hermitage 55 à 1050 Bruxelles
<https://civa.brussels/fr>
9. **SIEP (service d'informations sur les études et professions)** : les formations, études, ... à Bruxelles
Rue de la Poste, 109 -111 à 1030 Bruxelles
02/640 08 32
<https://www.siep.be/>
10. **Cap Emploi, cellule du CPAS d'Ixelles (agent d'insertion, d'accompagnement, Art60)** : Présentation de la cellule par des agents accompagnés par des travailleurs sous le statut Art60
11. **Différents services du CPAS (cuisine, jardinage, nettoyage, assistant social, ...)** : présentation de différents métiers par des travailleurs du CPAS
12. **La cellule de la participation sociale** : logistique, accueil, ...

13. La Serre asbl : lieu d'activités diverses

La Serre est un espace hybride qui regroupe sous un même toit 4 logements (pour 1 à 3 personnes), un grand atelier partagé pour artistes et un hangar qui accueille des activités de transformation d'inventus alimentaires, des ateliers de réparation et des évènements socioculturels.

Rue Gray à 1050 Bruxelles

<https://communa.be/les-lieux/la-serre/>

14. Fablab ULB (lieu d'invention) : découverte de nouvelles inventions,

machines, ...

8, rue Fritz Toussaint 1050 Ixelles au 1er étage du bâtiment G

1050 Bruxelles

<http://fablab-ulb.be/>

02 650 50 04

15. Le VARIA (théâtre)

Grand Varia Rue du sceptre 78 à 1050 Ixelles

<https://varia.be/>

Deux évaluations sont prévues :

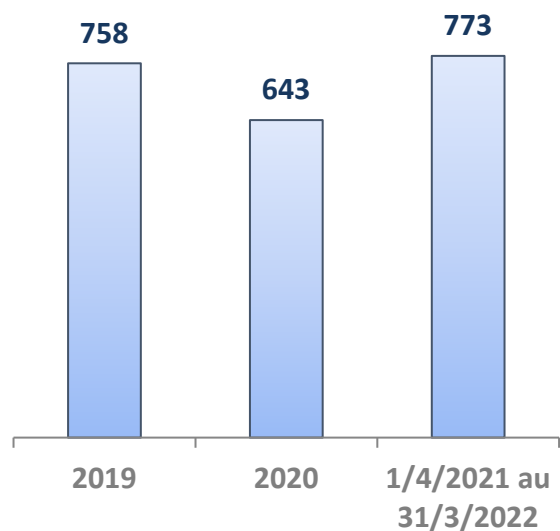
- Le 30 juin avec les participants
- Le 12 juillet avec l'équipe de la cellule formation

Nous pouvons déjà souligner le succès de ce module et les retours positifs des participants et des animateurs :

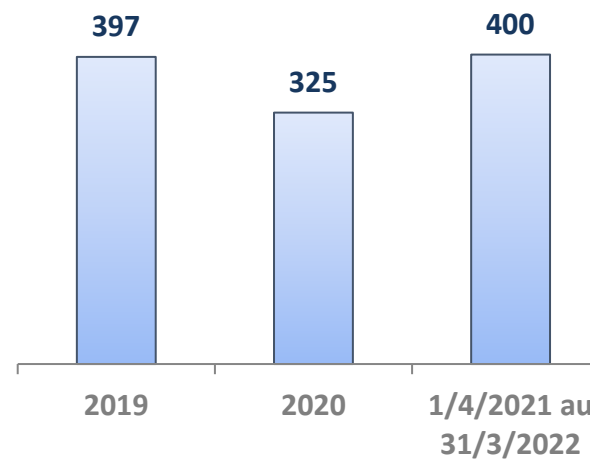
- Le groupe est motivé, investi et curieux
- Les participants sont à l'écoute et respectueux entre eux
- Les participants ainsi que les animateurs se sentent valorisés
- Les participants ont déjà fait de réels progrès à l'oral et ont pris en assurance
- Nous avons élargi notre réseau ce qui ne peut être que bénéfique pour notre accompagnement. Les participants l'ont également élargi ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour eux
- Nous avons fait appel aux travailleurs du CPAS : la cellule de la participation sociale, Cap Emploi, les jardiniers, les cuisiniers, les aides familiales, les nettoyeuses, ...

2.9 PIIS

PIIS signés sur l'année



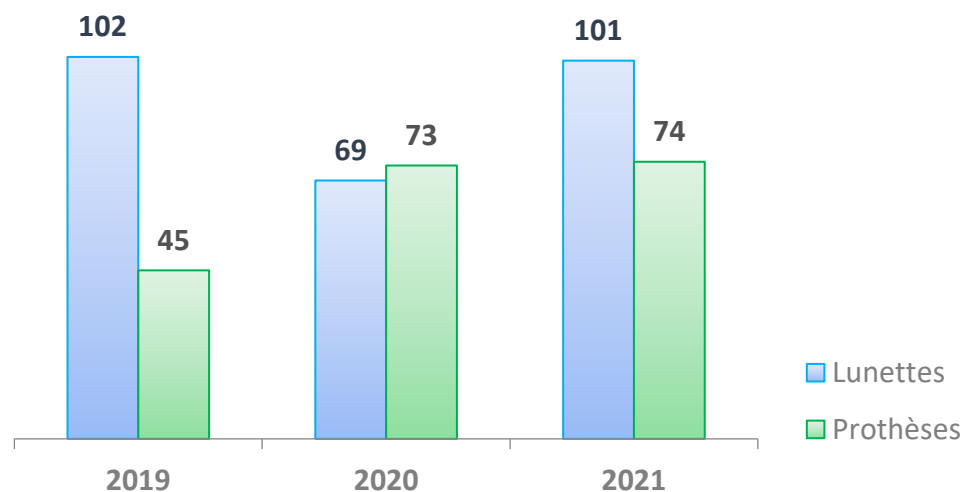
PIIS moyenne mensuelle



Pour rappel l'obligation de signature d'un Projet PIIS a été étendue à tous les demandeurs d'un Revenu d'Intégration à partir du 1^{er} novembre 2016.

773 PIIS ont été signés sur un an entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 contre 643 en 2020, soit une augmentation de l'ordre de 20 %.

2.10 Interventions en matière de lunettes et de prothèses



Prothèses, orthodontie, lunettes, pathologies liées à l'obésité... Les difficultés d'accès aux soins touchent de plein fouet une population de plus en plus nombreuse.

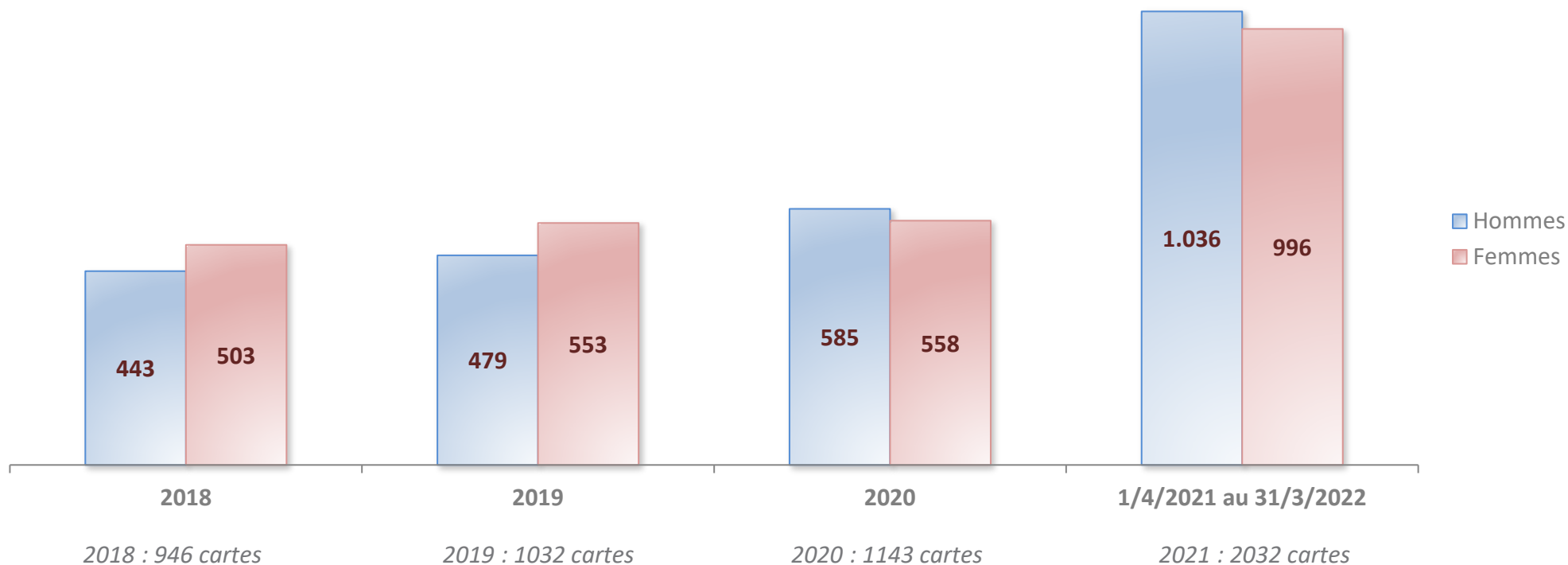
Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, il y a eu 29 interventions pour une prothèse dentaire parmi les 74 interventions pour prothèse.

Le nombre d'interventions et leur montant sont des facteurs difficiles à prévoir, car ils peuvent considérablement varier d'une année à l'autre en fonction du nombre et du type de demandes.

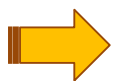
Il est également important de souligner que toutes les aides médicales fournies par le CPAS sont financées sur fonds propres.

2.11 Cartes médicales et frais médicaux

Dossiers individuels bénéficiant uniquement d'une carte médicale



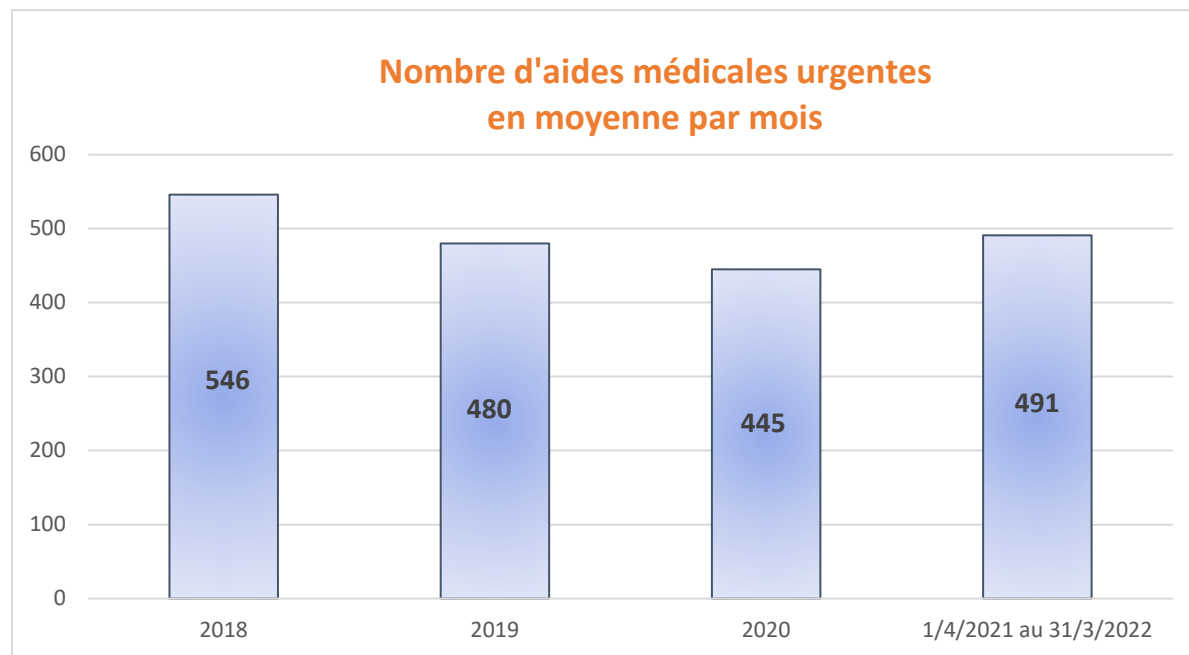
Les personnes qui ne bénéficient que de cette aide **ne rencontrent pas les conditions d'octroi d'un revenu d'intégration** ou de son équivalent, mais elles **sont aidées, sur fonds propres, par le CPAS afin de pouvoir faire face à des dépenses de santé.**



Conditions d'octroi : ne pas bénéficier d'un Revenu d'Intégration, avoir des revenus $\leq 1,5$ fois au RI dans sa catégorie et un solde quotidien disponible inférieur à 16 €.

- Carte médicale uniquement (personnes ne bénéficiant pas du RIS ou ERIS) => augmentation de 101% en 2021 par rapport à 2020.

2.12 L'aide médicale urgente



Le nombre d'Aides Médicales Urgentes prodiguées est en hausse de 10 % par rapport à 2020. Cette aide ne concerne que les personnes en situation illégale sur le territoire. Le nombre de ces aides est difficile à anticiper, car il est fortement lié aux variations des flux migratoires.



Les personnes en séjour illégal n'ont pas droit à l'aide sociale, à l'exception de l'Aide Médicale Urgente (AMU), comme le prévoit l'article 57§2 de la loi organique des CPAS. Elles en bénéficient, lorsque la demande est justifiée par un certificat médical attestant de l'urgence, des soins à prodiguer et/ou suite à une enquête sociale.

2.13 Aide sociale au sens strict

En ce qui concerne l'aide sociale en espèces, le montant prévu au budget 2022 est de 400.000 euros (425.000 euros au budget 2021 après MB3).

Le CPAS prend notamment en charge les dépenses suivantes :

- Prise en charge des arriérés de loyer.
- Prise en charge de dettes autres que les factures d'énergie.
- Prise en charge de frais de logopédie.

2.14 Autres formes d'aide

Le CPAS d'Ixelles intervient dans le cadre d'autres formes d'aide sur la Commune en fonction, notamment, de situations d'urgence. Voici deux exemples :



Participation à l'accueil de jour durant la période hivernale organisé par la Commune d'Ixelles (XL Prévention)

- Acquisition de denrées alimentaires via l'Épicerie sociale du CPAS et la Résidence les Heures Douces.
- Détachement d'un assistant social pour assurer une permanence.

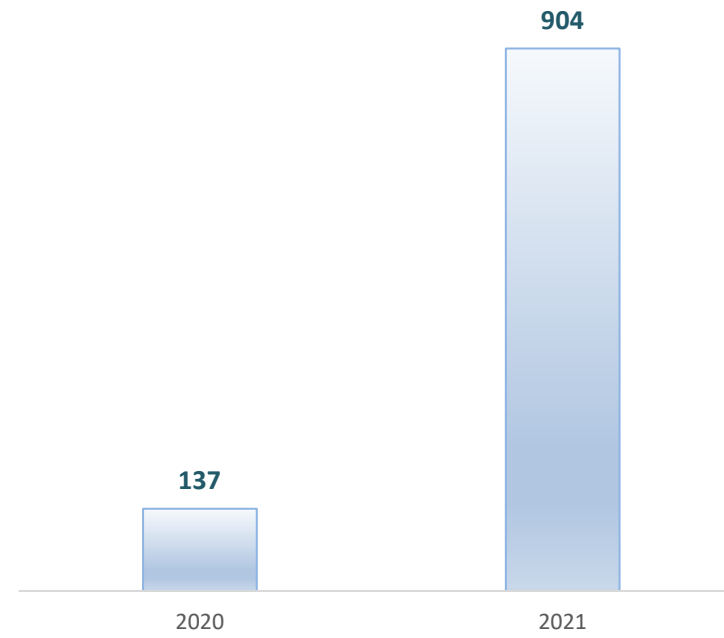
La baisse du subside fédéral de la Politique des Grandes Villes a un impact direct sur l'accueil des sans-abris en période hivernale, ce qui oblige les communes à toujours plus s'investir.

Le CPAS assure également, en coordination avec différents acteurs associatifs et institutionnels un suivi technique et social dans le cadre de l'occupation précaire d'immeubles.

Nombre de personnes ayant bénéficié de la mesure temporaire de 25/50 euros/mois



Nombre de personnes ayant bénéficié du fonds COVID



2.15 Liste des subsides COVID

- Subside 2021 aide générale (fédéral) dont l'utilisation a été prolongée jusqu'au 31/03/2022 ;
- Subside 2021 promotion du bien-être psychologique des usagers (fédéral) : prolongation jusqu'au 31/03/2022 ;
- Subside 2021 destiné à soutenir les jeunes et les étudiants en situation de précarité (subside ZOOM – fédéral); prolongation jusqu'au 31/03/2022 ;
- Octroi d'une prime de 25 € par bénéficiaire du RIS ou de l'ERIS (fédéral) : prolongation jusqu'au 31/03/2022
- Subside régional COCOM 2022 d'un montant de 1.102.000 € (tranche A et tranche B de 551.000 € chacune).

Ces tranches se répartissent comme suit :

- Répartition des moyens sur la tranche A :

Au moins 50% (275.500 €) pour les aides complémentaires à destination des personnes qui sont dans un seuil de revenu entre 0 et 125% du RIS sauf exception afin de répondre aux besoins sociaux exceptionnels découlant de l'accroissement des charges financières pesant sur les ménages, particulièrement en lien avec l'augmentation forte des prix de l'énergie.

Au plus 50% (275.500 €) pour le renforcement des équipes afin de répondre aux besoins sociaux exceptionnels découlant de l'accroissement des charges financières pesant sur les ménages, particulièrement en lien avec l'augmentation forte des prix de l'énergie (notamment les services de médiation de dettes, énergie du CPAS).

- Répartition des moyens sur la tranche B :

Au moins 35% (192.850,00 €) pour les projets de lutte contre la sous protection sociale et le non-accès aux droits ou des projets social-santé

Au plus 65% (358.150,00 €) pour les projets dans les thématiques suivantes:

- a. Aide alimentaire et droit à l'alimentation (tickets, restaurants et épiceries sociales)
- b. La guidance sociale énergétique et hydrique
- c. Médiation de dettes
- d. Accompagnement au logement (prévention et accompagnement)
- e. Coordinations sociales
- f. Santé (en lien avec les contrats locaux social-santé) et santé mentale
- g. Lutte contre la pauvreté infantile et juvénile
- h. Fracture numérique
- i. Résilience urbaine
- j. Projets spécifiques pour des populations à risque de non accès aux droits : personnes âgées, jeunes, NEETS, familles monoparentales, sans-abris, victimes de violence, personnes isolées, TDS, LGBTQ+...

2.16 Crise énergétique et moyens d'actions

Après avoir fait face aux effets de la crise sanitaire sur les ménages les plus fragiles, et alors que ceux-ci se font toujours sentir, nous connaissons aujourd'hui une **crise énergétique sans précédent** qui vient frapper ultérieurement un public déjà précarisé mais également des personnes qui jusqu'ici parvenaient à garder la tête hors de l'eau.

L'augmentation du nombre de demandes (de +10% à +40% selon le type de demande) et la diversification du public se poursuit donc, impactant l'organisation des équipes (déjà compliquée par d'autres facteurs structurels). Les subsides reçus dans le cadre de la crise du COVID nous ont permis d'étoffer certaines équipes-clé, de maintenir des services voire d'en proposer de nouveaux et les besoins restent importants.

La crise énergétique ne se limite pas au paiement des factures d'énergie mais touche globalement le budget des ménages et renforce les inégalités par la hausse de prix qu'elle entraîne dans les autres secteurs comme l'alimentation, les télécommunications ou l'électroménager mais également parce que proportionnellement la part des dépenses liées à l'énergie est jusqu'à 6 fois plus importantes pour les bas revenus

Ainsi, les demandes d'aide qui en découlent directement et indirectement sont absorbées en partie par notre cellule énergie mais également par notre service social général.

La situation des personnes vivant en grande précarité continue de se dégrader. Le nombre de sans-abris a augmenté de plus de 27% à Bruxelles entre 2018 et 2021. Ces constats nous ont poussé spontanément, en partenariat avec les éducateurs de rue communaux à maintenir les actions menées durant le confinement auprès du public

sans-abri ou en grande précarité.

Nous proposons dès lors de poursuivre certains projets mis en place en 2021 dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits et d'en développer d'autres pour répondre spécifiquement à l'urgence énergétique.

Pour ce faire, nous proposons de nous mobiliser sur les axes suivants afin de lutter contre le nonaccès aux droits et la sous-protection sociale en agissant sur certains freins qui contribuent à générer des situations de non-recours et en renforçant les équipes chargées d'accueillir les nouvelles demandes :

1. Amélioration de l'accueil et de l'accessibilité du service social général

- Maintien du renforcement de la cellule de garde : « sas » assurant un accueil et un traitement plus rapides et complets de la demande de l'utilisateur
- Réalisation de travaux d'aménagement des locaux favorisant un accueil plus efficace et paisible grâce à une meilleure lisibilité des espaces et des informations, à un environnement plus confortable et agréable pour des relations pacifiées au bénéfice des travailleurs comme des usagers
- Mise en place d'un formulaire type relié à notre site web qui permet d'introduire une 1^{ère} demande en ligne

2. Renfort de la cellule participation sociale du Service Social Général pour accueillir le public moins autonome et en situation de fracture numérique

Engagement de 2 ETP assistants sociaux ayant un rôle d'accompagnateur de proximité, chargé d'accompagner les usagers les plus fragiles et les moins autonomes dans leurs démarches administratives et numériques

3. Poursuite du travail d'accroche auprès du public sans-abri via le centre d'accueil du jour

S'agissant d'un public particulièrement vulnérable, nous souhaitons maintenir le travail d'accroche mis en place, de création de lien et premier pas, le cas échéant, vers notre service social.

Les conditions d'afflux de demandes n'ayant pas changé favorablement, nous proposons de maintenir certaines actions mises en place en 2021 dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits ayant fait l'objet d'une évaluation favorable, d'en compléter d'autres et enfin d'en développer de nouvelles pour répondre spécifiquement à l'urgence énergétique.

Renforcement d'actions existantes :

La mise en place de la **cellule de garde** a débuté au printemps 2021. Elle a contribué grâce à la création de ce « sas » à absorber le flux important des nouvelles demandes, à pallier les difficultés liées à l'absentéisme et au turn-over des A.S. (dû en partie à la situation sanitaire, en partie à des facteurs plus structurels), à limiter les retards dans le traitement des premières demandes et à en fluidifier le suivi par un.e assistant.e social.e attitré.e, contribuant ainsi à limiter le nonaccès aux droits. Face à l'ampleur des besoins, nous souhaitons maintenir l'équipe.

Lors de la création de cette cellule, le coordinateur prévu à cet effet est parti anticipativement à la retraite. La cellule a donc été mise en place par la hiérarchie. C'est seulement en novembre 2021 que nous avons pu remplacer le coordinateur, ce qui va renforcer l'efficacité.

- Afin de gérer l'organisation de l'accueil en contexte de prudence sanitaire et de restriction d'occupation des locaux, nous avons installé **une structure temporaire** permettant d'abriter les personnes contraintes d'attendre à l'extérieur du bâtiment. Nous prévoyons que nous aurons encore besoin de cette structure jusque fin juin 2022.

- Nous avons mené en 2021, en collaboration avec l'équipe de chercheur-es issus du Master en Design et Innovation Sociale de Saint-Luc, une recherche-action participative sur des **aménagement**s possibles **permettant l'amélioration des conditions d'accueil** des bénéficiaires.

Ce travail a abouti à des propositions prototypées. Nous souhaitons en 2022 procéder à la réalisation des aménagements choisis par les participants.

Il s'agit donc d'une étape ultérieure dans la continuité d'une action menée en 2021, qui portera ses fruits sur le long terme.

- Nous participons au dispositif de l'accueil de jour hivernal initié par la cellule Sans abris du service « Ixelles prévention » de notre commune. Le nombre de personnes sans-abri est en augmentation et ce travail de relais avec le service social général se révèle primordial en matière d'accès aux droits.

Nouveau projet :

- Au vu des besoins spécifiques en lien avec la question énergétique, la fracture numérique nous souhaitons augmenter l'équipe de notre **cellule participation sociale** avec un nouveau type de profil professionnel, en offrant un accompagnement renforcé au bénéficiaire du public le plus vulnérable, le moins autonome et/ou en situation de fracture numérique. Il s'agit d'un nouvel axe.

- La crise sanitaire nous a propulsé dans l'obligation de développer la numérisation des demandes. Dans un premier temps et dans l'urgence, nous avons créé des adresses e-mails spécifiques. Nous avons rencontré quelques soucis dans l'introduction des premières demandes. Les informations reçues via l'e-mail n'étaient pas suffisantes, les moyens de communication étaient limités car nous n'avions pas toujours le numéro de téléphone à disposition, le suivi était difficile dans certaines situations où les demandeurs ne donnaient plus signe de vie ou étaient pour la plupart difficile à joindre.

Face à ces différentes problématiques, l'ouverture d'un dossier social prenait trop de temps.

Pour y pallier, et grâce à la mise en place du site internet, nous souhaitons réaliser un formulaire de première demande en ligne.

2.17 La crise ukrainienne

Une guerre aux portes de l'Europe, une mobilisation internationale et nationale.

Fin février 2022, la Russie envahit l'Ukraine. Cette guerre a suscité un élan de solidarité sans précédent en Europe et notamment en Belgique.

Très vite, la communauté internationale, et plus précisément l'Europe, s'est rendue compte de la nécessité de mettre en place un accueil des réfugiés dans les différents pays et de l'organiser au mieux. L'Union européenne a activé la directive temporaire de protection (Directive 2001/55/CE du Conseil de l'Union européenne du 20 juillet 2001) afin de protéger automatiquement les citoyens ukrainiens qui entrent sur le territoire de l'Union européenne en leur permettant d'y séjourner pendant au moins un an sans devoir introduire une demande d'asile. Ce délai d'un an peut être prolongé deux fois à concurrence de six mois soit un total de deux ans.

Au niveau régional, un tableau prévisionnel répartissant pour la Région de Bruxelles-Capitale l'accueil sur les différentes communes selon la population de chacune. Une répartition artificielle et théorique mais qui était la seule base commune sur laquelle s'appuyer alors. (voir tableau I ci-dessous) Elle fait encore office de référence aujourd'hui alors que les chiffres et l'expérience du terrain nous donnent une toute autre réalité.

Accueil des réfugiés en Région de Bruxelles-Capitale

Au niveau régional, un ordre de mission spécifique a été donné par le Gouvernement bruxellois à un coordinateur Ukraine, en la personne de Pierre Verbeeren alors directeur de l'Action Sociale du CPAS de Bruxelles-Ville. Il a pour mission de coordonner l'ensemble des problématiques liées aux réfugiés ukrainiens, du ressort de la Région bruxelloise et de la Commission Communautaire Commune.

Quelques premiers postulats dès fin mars : la hausse prévue de la population bruxelloise serait de 1.7% en quelques mois (soit l'équivalent de 10 ans d'accueil de réfugiés) ; sur Bruxelles, ce sont sans doute aussi les profils les plus vulnérables qui seront accueillis ; on estime à +/- 10% le nombre d'Ukrainiens qui sortiront du trajet d'intégration prévu, ne passeront pas par Fedasil et se retrouveront en rue où il va aussi falloir aller les rechercher. Cela étant, la crainte principale se situe au niveau de la capacité d'accueil et de logement.

L'action au sein de notre CPAS

Les premières demandes d'aide ukrainienne n'ont pas été immédiates mais sont ensuite venues gonfler les files d'attente au Service Social Général. Nous estimons que l'impact est différent selon la capacité (déjà) saturée ou non des services sociaux des différentes communes. Et en l'état, notre CPAS, notamment avec l'augmentation des premières demandes depuis 2 ans et la crise énergétique déjà présente, était déjà au maximum de ses capacités d'accueil.

Une communication claire sur les aides auxquelles la population ukrainienne avait droit a été faite sur notre site et sur celui de la commune ainsi que rapidement la désignation d'une personne de contact spécifique (SPOC) en relation permanente avec les services communaux. Une aide pour la traduction a aussi été trouvée.

Comme la majorité des CPAS, le choix a été fait de ne pas monopoliser un guichet spécifiquement pour les Ukrainiens. En somme, de ne pas faire plus encore de discrimination positive là où l'accord de la protection temporaire (actuellement jusqu'à mars 2023) avait déjà été accordée. Car très vite, deux lectures s'opposent : celle d'un public local en détresse qui pense que des passe-droits sont accordés et celle d'un nouveau public ukrainien qui estime que ses droits sont automatiques et accessibles directement sans attendre. Or le traitement de toute demande est identique et suppose une enquête sociale pour déterminer l'état de besoin de chaque demandeuse ou demandeur. Prescrits légaux auxquels on ne peut déroger.

Clairement, cela a impliqué une gestion de l'accueil plus complexe et plus compliquée. Un nombre impressionnant de dossiers supplémentaires à gérer par les assistants sociaux ensuite (tableau II).

Notons enfin que la compensation financière accordée par l'Etat est rétroactive et équivaut à 135% du RIS, et ce pendant les 4 premiers mois d'aide accordée.

Tableau I. Arrivées de migrants ukrainiens par commune en Région de Bruxelles-Capitale (projections établies le 29 mars 2022)

| Nom | Population | Au 26 mars | Au 15 avril | Au 31 mai | Au 30 juin | Ecoles fond&sec |
|------------------------------|------------|------------|-------------|-----------|------------|-----------------|
| <u>Anderlecht</u> | 118.920 | 324 | 297 | 991 | 2.000 | 500 |
| <u>Auderghem</u> | 33.970 | 100 | 85 | 283 | 550 | 140 |
| <u>Berchem-Sainte-Agathe</u> | 25.195 | 29 | 63 | 210 | 420 | 105 |
| <u>Ville de Bruxelles</u> | 179.797 | 180 | 449 | 1.498 | 3.000 | 750 |
| <u>Etterbeek</u> | 48.008 | ? | 120 | 400 | 800 | 200 |
| <u>Evere</u> | 41.588 | 49 | 104 | 346 | 700 | 175 |
| <u>Forest</u> | 55.925 | 86 | 140 | 466 | 930 | 230 |
| <u>Ganshoren</u> | 24.817 | ? | 62 | 207 | 410 | 100 |
| <u>Ixelles</u> | 86.675 | 147 | 217 | 722 | 1.450 | 360 |
| <u>Jette</u> | 52.417 | ? | 131 | 437 | 870 | 220 |
| <u>Koekelberg</u> | 21.961 | 49 | 55 | 183 | 370 | 90 |
| <u>Molenbeek-Saint-Jean</u> | 96.501 | 93 | 241 | 804 | 1.600 | 400 |
| <u>Saint-Gilles</u> | 49.715 | ? | 124 | 414 | 830 | 210 |

| | | | | | | |
|------------------------------|-----------|--------|-------|--------|--------|-------|
| <u>Saint-Josse-ten-Noode</u> | 27.087 | 16 | 68 | 226 | 450 | 110 |
| <u>Schaerbeek</u> | 131.547 | 26 | 329 | 1.096 | 2.200 | 550 |
| <u>Uccle</u> | 82.742 | 77 | 207 | 689 | 1.380 | 350 |
| <u>Watermael-Boitsfort</u> | 25.172 | 59 | 63 | 210 | 420 | 105 |
| <u>Woluwe-Saint-Lambert</u> | 56.496 | ? | 141 | 471 | 940 | 230 |
| <u>Woluwe-Saint-Pierre</u> | 41.789 | ? | 104 | 348 | 700 | 175 |
| | 1.200.322 | +1.500 | 3.000 | 10.000 | 20.000 | 5.000 |
| | | 0,1% | 0,2% | 0,8% | 1,7% | |

Tableau II

| | | |
|--------------------------------|------------|------------|
| Mars ==> mai 2022 | | |
| | | |
| Nouvelles demandes | 318 | |
| | | |
| | | |
| ERIS isolé | 11 | |
| | Femme | 9 |
| | Homme | 2 |
| ERIS famille à charge | 72 | |
| | Femme | 59 |
| | Homme | 13 |
| ERIS cohabitant | 86 | |
| | Femme | 68 |
| | Homme | 18 |
| Carte médicale seule | | 12 |
| | | |
| | | 181 |
| | Refus | 20 |
| Total demandes traitées | | 201 |

3 - L'EMPLOI

3.1 Ventilation des postes ISP (fin 2021)

Au 30/09/2021, sur 334 postes ouverts au CPAS d'Ixelles, 149 étaient occupés (259 postes ouverts et 134 postes occupés au 31/10/2020).

Ces emplois étaient répartis comme suit :

- CPAS : 29 postes
- Commune : 24 postes
- Public : 10 postes
- Asbl : 36 postes
- Privé : aucun poste
- Économie sociale : 50 postes

Au sein du CPAS ces mesures ont un impact direct :

- **Budgétaire**, à la fois via la masse salariale des personnes engagées sous contrat art. 60, mais aussi sur celle des travailleurs qui doivent assurer le recrutement, l'encadrement socioprofessionnel et administratif.
- **Sur la réorganisation des services** liée à ces nouvelles compétences implique la présence de personnel supplémentaire.
- Elles imposent **une évolution contraignante des normes** d'encadrement, administratives (conventions, contrats de travail, etc.) et humaines (formation, évaluation du personnel).

3.2 Cap Emploi : la Cellule d'insertion socioprofessionnelle

3.2.1 Missions

L'insertion socioprofessionnelle constitue une dimension importante de l'action du CPAS.

Cap Emploi s'adresse à toutes les personnes qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration sociale et qui présentent une disposition au travail.

3.2.2 Statistiques

1292 personnes étaient suivies à CAP Emploi en date du 30/09/2021, soit une hausse par rapport à l'exercice précédent (1166 personnes suivies au 31/10/2020).

- 443 clôtures de dossier en 2021 (333 dossiers clôturés en 2020).
- 364 ouvertures de dossiers (contre 189 en 2020), ce qui représente **une moyenne hebdomadaire de 7 nouvelles demandes (contre 4,5 en 2020)**.

Les clôtures se répartissent comme suit :

- 90 pour fin de mise au travail en application de l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, toutes pour emploi majoritairement à temps plein ;

- 217 pour raisons administratives :
 - Déménagement (89)
 - Suppression de l'aide (46)
 - Obtention d'un revenu sous forme d'autres allocations sociales (12)
 - Reprise d'études (11)
 - Emprisonnement (4)
 - Transfert vers la Cellule formation (14)
 - Autres (22)
- 11 pour raisons de santé
- 4 pour raisons d'équité
- 4 par décision du CSSS.
- Un contrat fait l'objet d'une mesure SINE.

Le flux de la mesure PTP pour laquelle le CPAS est compétent en matière d'intervention financière n'a concerné personne en 2021.

Le Centre n'a pas de levier de manœuvre quant au développement de ces

plans, étant donné qu'il s'inscrit dans une relation contractuelle entre un travailleur et un employeur.

3.2.3 Mises à l'emploi dans le cadre de l'article 60§7

Une moyenne mensuelle de 131,55 personnes en 2021 (contre 134,6 en 2020) sont mises au travail dans le cadre de l'article 60§7, soit une baisse de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent

3.2.4 Budget

Cap Emploi reçoit des subsides via :

- Actiris : 161.327,18 € maximum en 2021 contre 168.217,24 € en 2020 (diminution de 4,27 %)
- La Région : par poste de travail occupé, dans le cadre de l'application des articles 60§7 et 61 de la loi organique des CPAS, une subvention de 1.384,54 € mensuelle (augmentée de 25% pour les travailleurs de moins de 25 ans) et de 2.212,76 € pour les postes occupés en économie sociale.

3.2.5 Coût de la réinsertion socioprofessionnelle

| | COMPTE 2018 | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | COMPTE 2021 | BUDGET 2022 |
|-------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Recettes | 1.224.067 € | 1.020.236 € | 1.114.600 € | 2.820.830 € | 2.971.200 € |
| Dépenses | 3.640.435 € | 3.383.521 € | 3.355.400 € | 4.706.907 € | 5.228.865 € |
| À charge du CPAS | 2.416.368 € | 2.363.285 € | 2.240.800 € | 1.886.077 € | 2.257.665 € |

4 - MÉDIATION DE DETTES & ÉNERGIE

4.1 Statistiques

| SERVICE MÉDIATION DE DETTES | OCT. 2018 SEPT 2019 | OCT. 2019 SEPT 2020 | OCT 2020 SEPT 2021 |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
| DOSSIERS CLÔTURÉS | 205 | 264 | 194 |
| DOSSIERS OUVERTS | 381 | 345 | 181 |
| DOSSIERS EN GESTION | 641 | 318 | 303 |

| CELLULE ENERGIE | OCT. 2018 SEPT 2019 | OCT. 2019 SEPT 2020 | OCT 2020 SEPT 2021 |
|---------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
| DOSSIERS CLÔTURÉS | 216 | 208 | 101 |
| DOSSIERS OUVERTS | 261 | 287 | 106 |
| DOSSIERS EN GESTION | 244 | 301 | 326 |

La clôture des dossiers résulte de la prise en charge des dettes dans le cadre du Fonds Energie ou de l'aboutissement des démarches accomplies par la Cellule.

Les dossiers Mazout sont repris dans le total des chiffres et considérés comme dossiers en gestion.

4.2 Budget

Le fonctionnement du service de médiation de dettes est assuré par trois apports financiers :

- Le CPAS d'Ixelles ;
- Les subventions du Fonds social de gaz et d'électricité en exécution de la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et de l'aide sociale financière aux personnes les plus démunies ;
- Le subside régional octroyé pour les missions de service public dans le cadre de l'énergie.

Le CPAS finance les frais d'investissement (infrastructure, matériel de bureau, matériel informatique, téléphonie, frais de formation, etc.). Le fonds, quant à lui, finance le traitement de cinq équivalents temps plein et l'aide sociale financière apportée aux médiés.

La subvention s'est donc élevée pour l'année 2021 à 720.845,58€.

La subvention 2021 couvre :

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| ➤ Frais de personnel | 415.534,56,- € |
| ➤ Aide sociale | 305.311,02,- € |

La partie du fonds dévolue à l'aide sociale financière est utilisée à la fois par le Service de médiation de dettes, la Cellule énergie et par le Service social. Ce fonds permet d'intervenir tant en matière de créances énergétiques que dans la prise en charge de créances en soins de santé, d'arriérés de loyers, etc. L'objectif du fonds étant, tout en mettant en place une guidance énergétique, d'aider la personne à payer l'ensemble de ses factures énergétiques et de prendre des mesures d'ordre préventives.

4.3 Conséquences du COVID-19 sur le fonctionnement du Service Médiation de dettes & Energie

La crise sanitaire survenue en mars 2020 n'a, comme lors de la période précédente, pas eu de répercussion significative sur le fonctionnement du service. Cela pourrait à nouveau s'expliquer par les programmes d'aides financières et de mesures de protection mis en place par les autorités tant fédérales que régionales.

La suppression totale ou partielle de ces mesures en 2021 pourrait avoir un impact certain et générer tant une hausse des demandes que l'apparition d'un nouveau public affecté par les conséquences financières de l'arrêt ou du ralentissement qu'ont connu de nombreux secteurs de notre économie, ce malgré la relance affichée de cette dernière.

Par ailleurs, la prolongation de la trêve hivernale (maintien de la fourniture d'énergie par SIBELGA aux consommateurs ne disposant plus d'un contrat avec un fournisseur commercial) jusqu'au 30 avril 2021 laissait craindre un afflux de demandes d'aides à partir du mois de mai de la part d'un public imprévoyant. Il semble que les campagnes de sensibilisation mises en place tant par SIBELGA que par les organismes en charge de la lutte contre la précarité énergétique aient porté leurs fruits puisque notre Cellule Energie n'a enregistré qu'un faible nombre de demandes d'aide suite à une interruption intempestive de la fourniture de gaz et/ou d'électricité.

4.4 Hausse du coût de l'énergie

La hausse brutale du coût de l'énergie depuis début septembre 2021 n'aura vraisemblablement un impact sur le montant des factures que lorsque les fournisseurs établiront leurs factures de décompte au cours du 3^{ème} trimestre 2022. On notera cependant que les consommateurs ont, pour une grande majorité, opté pour des contrats à prix fixe.

A ce jour, pour parer à cette hausse, les autorités évoquent plusieurs mesures (baisse de la TVA, diminution des accises, chèque énergie etc...). Il est cependant prématuré d'émettre des hypothèses dans un contexte plus qu'incertain, personne n'étant en mesure de prévoir si cette hausse se poursuivra ou si elle se stabilisera à court ou moyen terme.

Prix de l'énergie : la classe moyenne se tourne de plus en plus vers les CPAS

Les CPAS bruxellois et wallons lancent un cri d'alarme. Ils s'attendent à une explosion des demandes d'aide en 2022. « Les pouvoirs publics ne mesurent pas toute l'ampleur de la catastrophe qui est en cours », lâche Sabine Wernerus, de la Fédération des CPAS wallons. À la Ville de Bruxelles, Khalid Zian (PS) évoque une « situation dramatique ». Pour faire face à la précarité énergétique, les CPAS reçoivent en effet une enveloppe via le Fonds fédéral énergie. Or, le montant prévu cette année ne suffira pas, assurent de nombreuses entités inquiètes.

Source : Le Soir, 13 janvier 2022

5 - AIDE AUPRÈS DES SENIORS

La population belge vieillit et plus que jamais, les CPAS se trouvent parmi les acteurs de première ligne pour faire face à ce changement important d'organisation de notre modèle sociétal.

Bien que connues depuis longtemps, les conséquences de ce phénomène démographique ont longtemps été négligées dans les programmes politiques mis en œuvre. Pourtant, ce changement implique de repenser en profondeur les politiques liées aux seniors et, ce, à tous les niveaux de pouvoir. **Dans ce cadre, les communes et les CPAS sont en première ligne et leurs finances directement impactées.**

Aujourd'hui, on vit plus longtemps. Cependant, **les personnes âgées sont, particulièrement dans les grandes villes, souvent plus isolées et plus précarisées.** Longtemps privilégié, le placement en maison de repos n'est plus la solution miracle et s'envisage désormais plutôt comme un dernier recours pour accueillir des personnes atteintes de pathologies liées au vieillissement et dans ce cadre, les établissements doivent faire face à un manque de lits médicalisés.

Le CPAS essaye aujourd'hui d'être proactif, de rechercher et d'identifier les personnes isolées, de maintenir les seniors à domicile, dans leur cadre de vie et de lutter contre l'isolement pour leur permettre de rester le plus longtemps possible dans une autonomie certaine.

5.1 Les initiatives du CPAS envers les seniors

Depuis toujours, l'aide aux seniors ixellois est au cœur des missions du CPAS. Le Centre gère **deux maisons de repos**, et dispose d'**un Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Âgées (SAFPA)**, dont les missions principales sont notamment le maintien à domicile des personnes âgées en proposant un service d'aides

familiales et d'aides ménagères, ainsi qu'une cellule de placement en maison de repos.

L'ouverture en 2015 du **centre de jour Audrey Hepburn** et la création fin 2018 d'**une Cellule de transport social** marquent la volonté du CPAS de proposer aux plus âgés des prestations plus adaptées et de réfléchir à la façon dont l'aide aux seniors va évoluer dans les années à venir.

Avec ces nouveaux services, le SAFPA est désormais au cœur d'une dynamique qui cherche à instaurer une politique plus moderne, transversale et cohérente d'aide aux personnes.

- ➔ **Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Âgées (SAFPA)** s'est occupé en 2021 de 150 personnes (37 % des personnes sont exclusivement aidées par des aides familiales, 28 % exclusivement par des aides ménagères et 35 % sont aidées par des aides familiales en alternance avec des aides ménagères).
- ➔ L'activité a repris au **centre de jour Audrey Hepburn** avec 15 personnes, 5 jours par semaine.
- ➔ **Un service de mobilité sociale**, est organisé depuis septembre 2018 pour le public du CPAS, des maisons de repos, du Centre de jour et du SAFPA.
- ➔ Via la Cellule socioculturelle, **des seniors participent régulièrement à des activités.**



L'âge moyen de la population augmente ainsi que la population vivant en ménages collectifs.

Le vieillissement de la population se concrétise par une augmentation de l'âge moyen de la population résidant en Belgique. Actuellement, il est de 42 ans. Il passe à 44,8 ans en 2050 et à 45,5 ans en 2070. Ce relèvement de l'âge moyen s'explique par l'augmentation de l'espérance de vie (davantage de personnes atteignent des âges élevés) mais surtout, et en particulier jusqu'en 2050, par un effet de génération. La génération « babyboom » vient progressivement gonfler les effectifs dans les catégories d'âges élevés sur la période 2020-2040.

Source STATBEL – 8 février 2022

5.2 Les établissements

5.2.1 Le CPAS possède deux maisons de repos

On distingue deux types d'hébergement :

Les Maisons de Repos (MR) sont destinées à accueillir des résidents valides ou semi valides. Elles ne disposent pas de lits médicalisés adaptés à l'accueil des personnes en situation de dépendance ou de démence.

Les Maisons de Repos et de Soins (MRS) disposent, elles, d'un nombre de lits médicalisés dont le nombre disponible est fixé par le pouvoir fédéral. Cela nécessite un personnel adapté capable de pratiquer les soins qui y sont liés.

➡ **La Résidence Jean Van Aa**, une MR/MRS de 180 lits (dont 79 lits MRS). Anciennement installée au 94 de la Chaussée de Boondael, elle a emménagé depuis l'été 2011 dans un nouveau bâtiment au 104, de la Chaussée de Boondael.

Elle dispose d'un étage conçu spécialement pour les personnes désorientées et abrite également le Service d'Aide aux familles et aux Personnes Âgées (SAFPA).

➡ **La Résidence les Heures Douces**, une MR/MRS de 88 lits (dont 25 lits MRS) située au 53, rue Victor Greyson, autrefois gérée par la Commune et récupérée par le CPAS d'Ixelles en 2012.

Cette Résidence accueille 62 résidents en ses 72 studios simples et 8 studios doubles répartis sur 4 étages. L'âge moyen est de 86 ans pour les femmes et est de 74 ans pour les hommes. La résidence accueille majoritairement des femmes, en effet, il y a 71% de femmes contre 29% d'hommes.

En mai 2022, il y a huit centenaires qui ont été fêtés, cinq à la RVA et trois aux Heures Douces.

5.2.2 L'échelle de KATZ

L'échelle de KATZ sert à classifier les résidents des MR et des MRS en fonction de leur degré d'autonomie. Cette échelle sert de base à calculer le montant des taux de remboursement de l'INAMI.



L'analyse de cette classification montre que **53% des résidents des Heures Douces devraient se trouver dans une structure MRS.**



L'âge moyen des pensionnaires aux Heures Douces est de :

- 87 ans pour les femmes
- 78 ans pour les hommes

À la **Résidence Van Aa**, le taux de personnel dépendant est plus élevé, cela vient notamment du fait qu'il y ait 79 lits MRS. Ainsi, **57 % des résidents sont en situation de dépendance ou de démence en 2021.**

L'âge moyen des pensionnaires à la Résidence Van Aa est de :

- 85 ans pour les femmes
- 80 ans pour les hommes

D'année en année, **le nombre de personnes en situation de dépendance ou de démence est en constante augmentation** dans les deux établissements du CPAS. Le nombre de personnes nécessitant un lit MRS a augmenté de près de 12% aux Heures Douces. **Cela a un impact important sur le personnel nécessaire au bien-être des résidents.**

Cela a également une influence directe sur le travail quotidien, le nombre et le type de personnel nécessaire afin d'offrir les meilleures conditions de vie et d'hébergement aux résidents des maisons de repos. Une problématique qui touche de façon plus aigüe la résidence les Heures Douces qui doit désormais faire face à un public majoritairement dépendant, alors qu'elle ne dispose pas de lits MRS.

Réflexions autour du modèle "Tubbe", le CPAS a entamé une réflexion autour de ce modèle d'organisation et de gestion qui a été, initialement créé dans les pays nordiques. Il remet les pensionnaires au centre de l'attention et offre un cadre beaucoup plus participatif. Le but est de créer, pour chacun, un lieu de vie où l'on peut être soi-même, où on se sent vraiment chez soi et où la vie a encore un sens. Ce modèle est déjà testé depuis 3 ans dans plusieurs résidences en Flandre et en Wallonie.

Cette méthode participative est désormais opérationnelle à la Résidence Les Heures Douces et permet aux résidents de participer activement aux décisions qui les concernent.

5.2.3 Taux d'occupation

| Taux d'occupation | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | MARS 2021 | MARS 2022 |
|---|-------------|-------------|-------------|---------------|------------------|------------------|
| Résidence Van Aa - MR/MRS <i>(capacité de 180 lits)</i> | 94% | 93% | 92% | 82,22% | 71,81 % | 96 % |
| Résidence les Heures Douces - MR <i>(capacité de 88 lits)</i> | 98% | 96% | 94% | 76,11% | 93,01 % | 88 % |

5.2.4 Coût journalier

Une demande d'augmentation du coût journalier dans les deux résidences a été introduite auprès d'IRISCARE. Le CPAS n'a pas encore obtenu de réponse.

| Coût journalier (par résident et par jour) | Remboursement INAMI | Forfait à charge du résident | Coût / jour à charge du CPAS¹ |
|---|----------------------------|--|---|
| Résidence Van Aa - MR/MRS <i>(capacité de 180 lits)</i> | 49,24 € | Entre 52,54 € et 58,25 € selon logement | 50,50 € (+31,4 % par rapport à 2020) |
| Résidence les Heures Douces - MR <i>(capacité de 88 lits)</i> | 38,23 € | Entre 48,03 € et 67,85 € selon logement² | 48,58 € (+10 % par rapport à 2020) |

⁽¹⁾ Calculé sur base des recettes d'exploitations moins les dépenses d'exploitations du budget 2022, divisées par le taux d'occupation et par 365 jours.

⁽²⁾ Quelques résidents des Heures Douces sont encore sous le régime de la convention signée avec la Commune avant 2012.

5.2.5 Budget de la Résidence Van Aa

| | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 MODIFIE | BUDGET 2022 |
|-------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Recettes | 7.692.594 € | 7.719.366 € | 8.071.900 € | 8.139.000 € |
| Dépenses | 9.881.259 € | 10.027.503 € | 10.004.700 € | 11.324.160 € |
| À charge du CPAS | 2.188.665 € | 2.308.137 € | 1.932.800 € | 3.185.160 € |

5.2.6 Budget de la Résidence Les Heures Douces

| | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 MODIFIE | BUDGET 2022 |
|-------------------------|------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Recettes | 2.678.574 € | 2.754.318 € | 2.759.200€ | 2.954.800€ |
| Dépenses | 3.617.051 € | 3.814.057 € | 3.920.000 € | 4.328.050 € |
| À charge du CPAS | 938.477 € | 1.059.739 € | 1.160.800 € | 1.373.250 € |

5.2.7 Taux de vaccination dans les maisons de repos

A la Résidence Van Aa, en mai 2022, le taux de vaccination des résidents est de 94 % et le taux de vaccination du personnel est de 90 %.

A la Résidence Les Heures Douces, en mai 2022, le taux de vaccination des résidents est de 96 % et le taux de vaccination du personnel est de 96 % également.

5.3 Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes âgées (SAFPA)

5.3.1 Les missions

Ce service s'adresse aux personnes âgées, aux familles et aux personnes handicapées ou éprouvant des difficultés passagères. Les aides familiales ou ménagères accomplissent des tâches journalières que le bénéficiaire n'est plus en mesure de réaliser seul, telles que l'entretien du linge, les courses, la préparation des repas, etc. Elles offrent également leur assistance lors des déplacements extérieurs.

Le SAFPA propose aussi un accompagnement lors d'un hébergement en maison de repos.

Le service regroupe en plus le centre de jour Audrey Hepburn et la Cellule transport social mise en place fin 2018.

5.3.2 Les aides à domicile

150 personnes sont aidées par le service en 2021.

Ce sont **majoritairement des personnes âgées isolées**, des personnes handicapées isolées et quelques couples.

Le service fait face à :

- ➔ Une augmentation significative de personnes atteintes de troubles d'ordre psychologique ou psychiatrique (assuétudes, dépression profonde, alcoolisme sévère, etc.) chez les usagers de moins de 60 ans.
- ➔ Une augmentation du nombre de personnes souffrant de pathologies lourdes (cancer, paraplégie, etc.).

Les prestations se répartissent comme suit :

- ➔ 56 personnes sont exclusivement aidées par des aides familiales ;
- ➔ 42 exclusivement par des aides ménagères ;
- ➔ 52 sont aidées par des aides familiales en alternance avec des aides ménagères.

5.3.3 Budget de l'aide à domicile

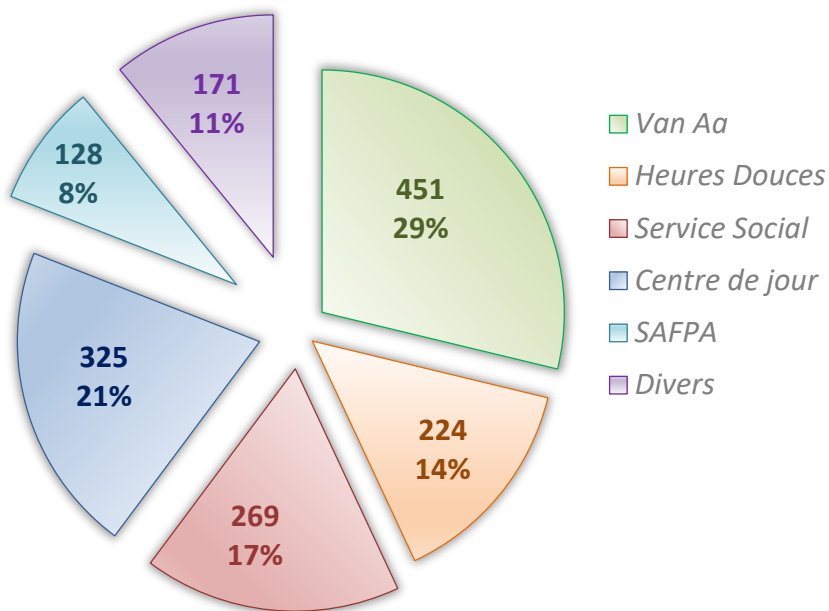
| | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 MODIFIE | BUDGET 2022 |
|-------------------------|------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Recettes | 946.083 € | 923.305 € | 1.032.600 € | 1.130.048 € |
| Dépenses | 1.881.154 € | 1.990.192 € | 2.178.700 € | 2.268.200 € |
| À charge du CPAS | 935.071 € | 1.066.887 € | 1.146.100 € | 1.138.152 € |

5.3.4 La Cellule transport social

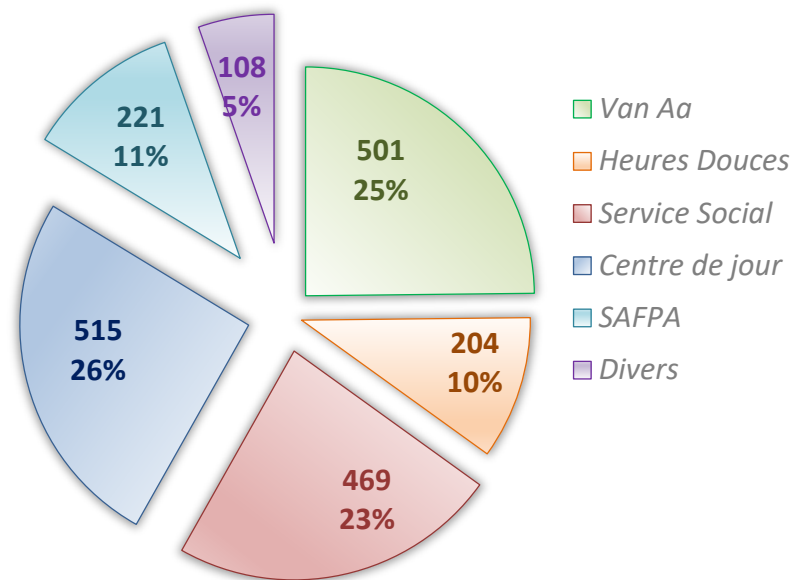
Lancée fin 2018 pour transporter en priorité les usagers du centre de jour et des maisons de repos du CPAS, la cellule a petit à petit étendu ses prestations au Service social (pour véhiculer des usagers jusqu'à des consultations médicales), puis aux usagers du SAFPA.

La Cellule a fait l'acquisition d'une camionnette électrique en 2021 afin de remplacer un véhicule qui ne répondait plus aux normes environnementales de la Région de Bruxelles-Capitale. Des bornes électriques ont également été installées.

Transports effectués de janvier à septembre 2020



Transports effectués de janvier à septembre 2021



La cellule a été créée dans le but de diminuer le recours qui était fait à des prestataires externes au CPAS pour le transport des personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Elle dispose de deux minibus et d'un véhicule de type Kangoo équipé pour le transport PMR. **De janvier à septembre 2021, 2018 transports ont été effectués (+ 28,7 % par rapport à la même période en 2020).**

Si la priorité est donnée à un transport vers les consultations médicales, le but est aussi de pouvoir aménager des sorties comme par exemple la possibilité d'aller faire des courses avec l'accompagnement d'une aide-ménagère ou familiale.

La cellule vient également, de manière ponctuelle en aide à différents services du CPAS en intervenant dans la distribution d'eau dans le cadre d'un plan canicule, de cougnous pour la Saint-Nicolas ou pour aider à l'accueil de jour hivernal organisé avec la commune d'Ixelles.

5.3.5 Budget du transport social

| | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 MODIFIE | BUDGET 2022 |
|-------------------------|------------------|------------------|---------------------|----------------------|
| Recettes | 15.930 € | 20.171 € | 25.500 € | 12.000 € |
| Dépenses | 153.503 € | 148.206 € | 135.900 € | 372.300 € |
| À charge du CPAS | 137.573 € | 128.035 € | 110.400 € | 360.300 €* €* |

* Cette importante augmentation en 2022 par rapport à 2021 est due au transfert des deux huissiers-messagers du Secrétariat vers la Cellule de mobilité sociale et d'un aide-ménager du SAFPA vers la Cellule de mobilité sociale ce qui a un impact important sur la rémunération du personnel de cette cellule.

5.4 Le centre d'accueil de jour Audrey Hepburn

5.4.1 Présentation du Centre de jour

Depuis fin 2015, le centre de jour accueille des seniors ixellois et leur propose des activités quotidiennes.

Le Centre a été créé pour répondre à un réel besoin des aînés ixellois et vise à lutter contre l'isolement social.

C'est une des problématiques récurrentes soulignées par le SAFPA et par les acteurs de terrain.

Souvent lié à des problèmes médico-psychosociaux qui diminuent les capacités des seniors à sortir de chez eux, provoquant la perte du réseau social (suite à la maladie, un déménagement, le décès de proches, etc.) ou le repli sur soi, l'isolement peut aboutir à des problématiques diverses : perte de l'estime de soi, état dépressif, anxiété, peurs paniques, addictions (médicaments, alcool, etc.), agressivité verbale et, de manière plus large, dégradation de la santé physique et/ou mentale.

Les activités sont choisies et organisées sur base de la récolte des données et des décisions du conseil de participation composé des seniors qui viennent au centre.

Le centre de jour Audrey Hepburn est ouvert à chaque Ixellois de 60 ans ou plus. Il n'est pas nécessaire de bénéficier du soutien du CPAS pour participer aux activités.

Le centre de jour travaille en étroite collaboration avec la Cellule de transport social pour permettre aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer de manière autonome de venir quotidiennement profiter de ses activités et prestations.

Le centre de jour a rouvert le 22 février 2021 avec une capacité de maximum 5 personnes par jour (normes IRISCARE - en fonction des m², personnel compris) avec toujours la même bulle. Les seniors qui venaient précédemment 2 à 3 fois par semaine ont dû réduire à une seule fois par semaine.

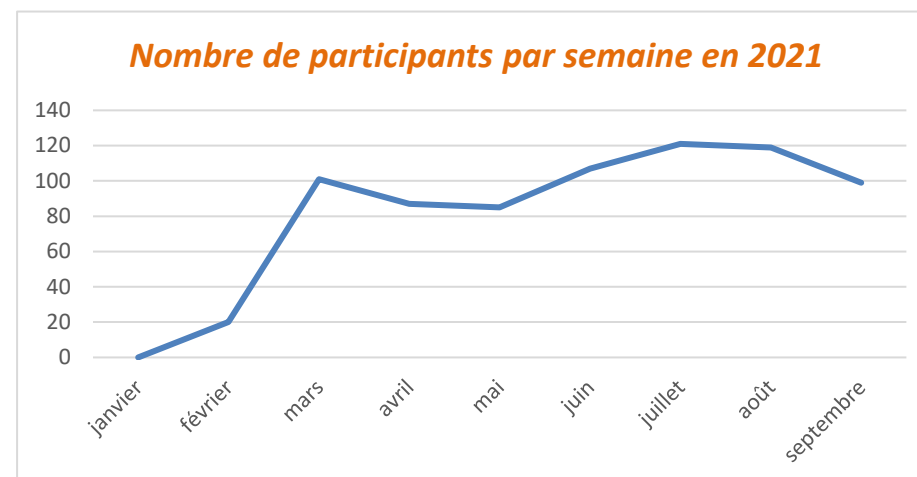
Début juin, un élargissement à maximum 10 personnes a été autorisé (personnel toujours compris).

Le nombre de personnes était également limité dans les transports de la mobilité sociale.

Durant ces 2 périodes, il n'y a pas eu de nouvelles inscriptions permises.

En juillet 2021, le centre a pu reprendre son activité à la normale.

En juin 2022, on compte environ 40 participants par semaine pour environ 30 inscrits soit une hausse de 60 % de la fréquentation par rapport à septembre 2021.



5.4.2 - Budget du centre de jour Audrey Hepburn

| | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 modifié | BUDGET 2022 |
|-------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|------------------|
| Recettes | 107.214 € | 100.591 € | 42.000 € | 111.200 € |
| Dépenses | 206.325 € | 186.529 € | 210.400 € | 235.650 € |
| À charge du CPAS | 99.111 € | 85.938 € | 168.400 € | 124.450 € |

6 - LE LOGEMENT

6.1 Missions

La Cellule Logement a pour missions de :

- ➔ **assurer le suivi** et la gestion administrative et sociale **du patrimoine privé du CPAS** ;
- ➔ **fournir les informations relatives au logement** (orientation vers les services sociaux adéquats si nécessaire) ;
- ➔ **développer et encourager l'octroi d'avances sur l'Allocation de Relogement en collaboration avec des services sociaux Ixellois**, traitant de la problématique du logement, et du Service Public Régional de Bruxelles ;
- ➔ participer à une plate-forme logement des CPAS bruxellois.
La Cellule assure **une permanence conjointement avec une assistante sociale et des agents administratifs** permettant :
- ➔ d'enregistrer et de remettre à jour les demandes de logement ;
- ➔ de traiter et d'assurer le suivi des demandes d'Allocation de Relogement ;
- ➔ de donner les informations diverses en matière de logement et d'orienter les demandes vers les bons services, si nécessaire.

Dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons, il y a peu d'impact significatif sur le fonctionnement de la Cellule Logement hormis deux demandes d'intervention qui ont été traitées par la Cellule Logement

6.1.1 - L'allocation de relogement

Depuis le 1^{er} février 2014 l'allocation de relogement remplace l'allocation de déménagement-installation et intervention dans le loyer appelée ADIL.

Il s'agit d'une aide financière octroyée par le Service Public Régional de Bruxelles qui permet aux locataires qui disposent de faibles revenus et qui occupent un logement insalubre ou surpeuplé de déménager et d'occuper un logement correct.

L'aide est également destinée aux personnes sans abri et aux mineurs mis en autonomie.

Elle prend la forme d'une allocation unique pour le déménagement (896,60€ à 1.165,58€ selon la composition de ménage du demandeur) et d'une allocation loyer octroyée pendant une période de 5 ans, renouvelable (173,72 € à 260,57 € selon la composition de ménage du demandeur).

Face au retard dans le délai de traitements des dossiers accusé par le Service Public Régional de Bruxelles qui actuellement peut être estimé à 12 mois, voire plus, le CPAS d'Ixelles octroie l'allocation pour autant que toutes les conditions soient réunies.

Ce travail est réalisé en collaboration avec l'asbl Habitat & Rénovation.

6.2 Liste des logements du patrimoine

6.2.1 Logements au prix du marché

- 9 appartements 1 chambre
- 9 appartements 2 chambres
- 4 appartements 3 chambres
- 1 appartement 4 chambres
- ➡ Total des loyers : 20.755,56 €/mois

6.2.2 Logements à caractère social subsidiés, loyers fixés selon convention

Logements subsidiés dans le cadre de la rénovation d'immeubles isolés (4 immeubles avec un total de 48 logements)

- 15 studios
- 14 appartements 1 chambre
- 12 appartements 2 chambres
- 7 appartements 3 chambres
- ➡ Total des loyers : 17.314,64 €/mois

Logements subsidiés dans le cadre du contrat de quartier Blyckaert (loyers fixés par convention)

- 1 appartement 3 chambres
- 1 appartement 1 chambre
- ➡ Total des loyers : 1.117,36 €/mois

6.2.3 - Logements de transit

- 1 duplex de 2 chambres
- ➡ Loyer : 480,04 €/mois

6.2.4 - Emplacements de parking

- Six emplacements de parking situés rue Léon Cuissez au n°20 sont loués chacun 100,00 €/mois.
- ➡ Total des loyers : 600,00 €/mois

6.2.5 Logements vides

| | |
|---|---|
| RUE JEAN PAQUOT, 57 ET 59 | Maisons vides : nouveau projet à l'étude Fin des travaux pas avant 5 ans |
| RUE D'EDIMBOURG, 5 (4 ^{EME} ETAGE) | Vide depuis octobre 2019 Échéances travaux : N.C. Service travaux CPAS : pas de date prévue |
| RUE D'EDIMBOURG, 5 (2 ^{EME} ETAGE) | Vide depuis septembre 2020 Échéances travaux : N.C. Service travaux CPAS pas de date prévue |
| RUE L. CUISSEZ, 22/8 (RDC STUDIO) | Vide depuis septembre 2020 Échéance travaux : N.C. pas de date prévue |
| RUE L. CUISSEZ, 20/13 (1 ^{ER} ETAGE 1 CHAMBRE) | En cours d'attribution Vide |
| RUE L. CUISSEZ 26/24 | Vide depuis le 1 ^{er} Novembre 2021 |
| RUE BORRENS 28 RDC+ ENTRESOL AVANT | Vide depuis le 1 ^{er} Novembre 2021 |

6.3 Recettes des revenus locatifs

| | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 MODIFIE | BUDGET 2022 |
|---|------------------|------------------|---------------------|------------------|
| <i>Intervention des locataires dans les charges</i> | 56.121 € | 49.675 € | 50.000 € | 51.000 € |
| <i>Location de bâtiments</i> | 462.683 € | 457.425 € | 476.000 € | 490.000 € |
| Total | 518.804 € | 507.100 € | 526.000 € | 541.000 € |

6.4 Aides locatives

6.4.1 Primes d'installation

Il y a eu, de janvier à septembre 2021, 81 interventions en matière de primes d'installation pour un montant total de 108.671,76 euros soit 40.000 euros de moins qu'en 2020 si l'on prend la même période de référence (janvier à septembre).

| | NOMBRE D'INTERVENTIONS | MONTANT |
|---------------------------------------|---------------------------|--------------|
| 2019 (année entière) | 108 | 173.688,00 € |
| 2020 (année entière) | 124 | 198.306,19 € |
| 2021 (janvier à septembre) | 81 | 108.671,76 € |
| 2021 (extrapolation sur un an) | 108 | 144.895,68 € |

6.4.2 Garanties locatives

Les garanties locatives sont octroyées sous forme d'avances. Ces chiffres reflètent les difficultés des usagers à assumer la hausse des prix locatifs et des obligations qui en découlent.

| | NOMBRE D'INTERVENTIONS | MONTANT |
|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------|
| 2019 | 147 | 146.063,19 € |
| 2020 | 120 | 124.648,12 € |
| 2021 (janvier à septembre) | 102 | 111.265,19 € |
| 2021 (extrapolation sur un an) | 136 | 148.352,25 € |

7 - LE DEPARTEMENT INFRASTRUCTURE

La vétusté de plusieurs bâtiments administratifs est devenue préoccupante. En la matière, le CPAS doit aujourd'hui faire face à de nombreux problèmes :

- ⇒ de performances énergétiques qui engendrent des frais de fonctionnement disproportionnés (chaufferies en fin de vie, simple vitrage, parois non isolées...);
- ⇒ d'étanchéité, de stabilité, de salubrité;
- ⇒ liés à l'inadéquation fonctionnelle des bâtiments « éparpillés » sur le site et qui ne sont plus adaptés pour accueillir les activités du CPAS.

Autant de problématiques qui ont un impact sur la qualité des



Environ 32.000 m² à construire/rénover



Environ 6.000 m² pour la nouvelle Résidence des Heures Douces (MR d'une capacité de 88 résidents)

Environ 450 m² pour le nouveau centre de jour

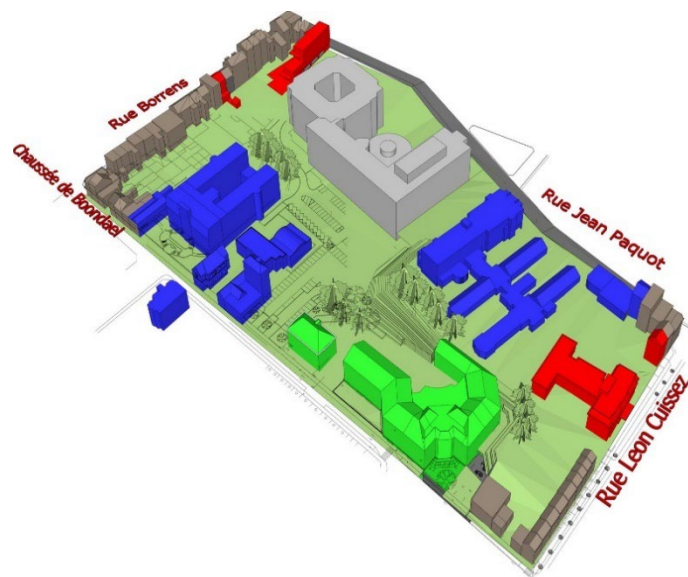


Environ 3000 m² pour la nouvelle Maison de la Jeunesse

services procurés aux citoyens, mais également sur le bien-être et les conditions de travail des agents du CPAS. C'est la raison pour laquelle le CPAS projette la réfection complète de l'îlot sur lequel ses bâtiments sont disséminés.

Le projet "îlot" ne concerne pas que les bâtiments administratifs, il inclut notamment la construction d'une nouvelle Résidence "Les Heures Douces", et un programme ambitieux de construction de logements incluant des loyers à caractère social et modéré.

Un point d'attention sera réservé aux rez-de-chaussée qui accueilleront des fonctions susceptibles d'animer le quartier (équipements collectifs, épicerie sociale, petits commerces de proximité, etc.).



Environ 11.000 m² pour les nouveaux bureaux du CPAS

Environ 10.000 m² de logements (dont du logement à caractère social et modéré)

Environ 900 m² pour une nouvelle cuisine centrale

Impact de la crise du Covid sur le Département Infrastructure

La crise sanitaire n'a pas eu d'incidence sur le programme architectural du projet îlot.

Le projet sous forme de Master Plan prendra sa forme définitive à l'issue de l'étude qui va être menée pendant une période de 13 mois avec le Master Planner qui sera désigné aux termes d'un marché public. A ce moment-là, la crise aura peut-être un impact sur la manière d'organiser les espaces de travail et les logements. Les bâtiments sont conçus dans le Master Plan pour pouvoir évoluer et répondre à de nouvelles affectations en fonction des besoins du CPAS (usage de bureau, de logement, de cuisine,...).

L'impact de la crise fera donc peut-être évoluer le programme mais il était de toute façon conçu dès le départ pour évoluer.

La philosophie du Master Plan est donc basée sur un modèle évolutif et modulable.

Le Service des travaux est déforcé depuis la fin du premier confinement vu le retard pris dans l'engagement de nouveaux agents sous contrat d'insertion socioprofessionnelle (par application de l'article 60 § 7 de la loi organique). Cela constitue également un des impacts collatéraux du COVID. L'équipe **se réétoffe depuis le début de l'année 2021 sans toutefois atteindre le nombre d'agents d'avant la pandémie.**

C'est dans ce contexte que les travaux de transformation de l'ancienne Résidence Van Aa ont été poursuivis par les équipes d'ouvriers du CPAS. Ce projet vise à affecter ce bâtiment à usage de bureau afin de pouvoir y accueillir le Service social.

Au niveau des propriétés louées, le département Infrastructure finalise la procédure de désignation d'un auteur de projet pour transformer et reconstruire les immeubles de la rue Jean Paquot 57-59.

Pour ce qui concerne la maison de la rue du Vivier, 10, les premières démarches en vue de sa rénovation sont engagées.

Au niveau des résidences, des travaux importants de modernisation du système de chauffage sont prévus aux Heures Douces tandis qu'à la RVA se sont les systèmes de production d'eau chaude sanitaire et de diffusion d'images télévisuelles qui vont être renouvelés.

Malgré une accalmie des contaminations liées à la pandémie, le Service d'entretien et de nettoyage poursuit ses efforts pour veiller à la désinfection et la propreté de l'ensemble des locaux de l'Administration.

Quant au Service Informatique, il accompagne pour notre Centre le projet d'informatisation des pouvoirs locaux (IPL).

En effet, le CPAS d'Ixelles participe au « projet WePulse » en collaboration avec les Pouvoirs locaux de Bruxelles-Capitale et du CIRB. Il s'agit de mutualiser une série de logiciels métiers dans les domaines suivants :

Finance (dont la facturation électronique)

Ressource humaine

Social (Dossiers sociaux)

Gestion de la relation citoyenne

WePulse en bref

« Le projet WePulse couvre la gestion financière (comptabilité, recettes/taxes), la gestion des ressources humaines et des dossiers sociaux mais aussi la gestion de la relation entre les usagers (citoyens, entreprises et partenaires) et les administrations locales afin de développer une relation moderne et efficace et d'améliorer la qualité de service par un suivi personnalisé.

En pratique, WePulse mettra à disposition des communes et CPAS une base logicielle commune, sous forme d'une « suite applicative unifiée », hébergée sur une infrastructure centralisée au sein du data center régional, et un outil mutualisé pour une gestion transversale de la relation avec les usagers.

C'est le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB), en partenariat avec Bruxelles Pouvoirs Locaux, qui a été mandaté par la Région pour conduire cet ambitieux programme.

Les communes et les CPAS sont au centre de la dynamique digitale. Plusieurs avantages en découleront :

- La mutualisation des efforts, des expériences et des contrats se fera au profit de tous les partenaires du projet.
- Les systèmes informatiques anciens, voire obsolètes, seront remplacés par une nouvelle génération de logiciels et par la mise en œuvre d'un CRM (Customer Relationship Management).
- Une équipe dédiée sera chargée de la gestion et du suivi de tous les aspects du projet (Program et Project Managers, Architectes, Analystes, etc.).
- Un soutien financier sera assuré par la Région de Bruxelles-Capitale.
- Le coût du projet est estimé globalement à 70 millions €. La Région est disposée à financer le projet à hauteur de 61,3 millions € »

Dématérialisation des supports d'informations matériels

« Chacun bénéficie ainsi des ressources numériques, cela facilite l'échange et le traitement de données, apporte un gain de productivité et une plus grande disponibilité des données ».

Le Service Informatique participe également sur le plan technique à la mise place du Télétravail structurel

Concrètement, il s'agit de la mise en place d'une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail utilisant les technologies de l'information, dans le cadre d'un contrat de travail, dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux.

Enfin **le Service des Marchés Publics s'attèle** (au-delà du suivi des dossiers en cours et de la gestion des nouveaux projets, dans un contexte très compliqué lié à l'inflation actuelle) **à développer un système de rationalisation des achats de l'ensemble des services de l'Administration** afin de s'inscrire dans la logique d'un meilleur contrôle interne et donc dans une politique de bonne gouvernance.

8 - LA MAISON DE LA JEUNESSE

L'établissement est un Service Résidentiel géré par le CPAS d'Ixelles et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission d'aider les jeunes et les familles en difficultés, avec, comme outil possible, un hébergement de courte ou de moyenne durée.

Garçons et filles de 3 à 18 ans sont accueillis dans un cadre de vie qui se veut à la fois structurant mais aussi sécurisant et chaleureux. Deux groupes de vie de 12 enfants cohabitent dans des locaux accueillants et à taille très familiale.

La prise en charge d'un jeune s'effectue en collaboration étroite avec sa famille mais aussi avec tous les services psycho-médico-sociaux et éducatifs intervenant de près ou de loin, dans la situation. La Maison de la Jeunesse a le souci d'inscrire ses interventions dans le réseau d'aide le plus large possible.

Les enfants sont accueillis 24h/24, 365 jours par an, par une équipe pluridisciplinaire constituée d'éducateurs et d'assistants sociaux qualifiés. Deux médecins généralistes sont, de plus, chargés du suivi médical des jeunes.

8.1 Missions

8.1.1 Accueil au sein de la Maison de la Jeunesse

Les missions de la Maison de la Jeunesse sont définies par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018:

- ➔ Organiser l'accueil collectif et l'éducation d'enfants qui nécessitent une aide en dehors de leur milieu de vie ;
- ➔ Assurer la supervision et l'encadrement éducatif et social des enfants qui vivent en résidence autonome ;

- ➔ Mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de la réinsertion des enfants dans leur milieu de vie ;
- ➔ Apporter une aide dans leur milieu de vie aux parents et à la fratrie de l'enfant hébergé.

8.1.2 Réinsertion familiale

- ➔ L'accent est mis sur la nécessité d'organiser un retour en famille ou à défaut dans un cadre familial d'accueil le plus rapidement possible. Pour cela chaque jeune est accompagné par un éducateur référent et une assistante sociale et le retour fait l'objet d'un accompagnement extra-muros une fois que le jeune quitte l'institution.

L'équipe assure également, pour des missions de courte durée, des actions socio-éducatives en milieu familial. Dans ce cas, un suivi en famille est, là encore, assuré par un éducateur référent et une assistante sociale sur base d'un contrat établi par le jeune, la famille et le mandant.

- ➔ Dans certaines situations, l'équipe de la Maison de la Jeunesse travaille également avec des familles de parrainage avec l'appui de services spécialisés dans la sélection et l'encadrement de ces familles.

8.1.3 Logement autonome supervisé

- ➔ À partir de 17 ans, sur base d'un contrat relatif à la gestion budgétaire, à la fréquentation scolaire, etc. le jeune qui n'a pas la possibilité de retourner vivre en famille, peut accéder à un logement autonome. Pour cela, le service offre un soutien et un encadrement pédagogique et social.

8.2 Budget

| | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 MODIFIE | BUDGET 2022 |
|-------------------------|------------------|------------------|---------------------|------------------|
| Recettes | 1.046.460 € | 1.034.576 € | 1.073.000 € | 1.101.700 € |
| Dépenses | 1.360.806 € | 1.269.667 € | 1.544.500 € | 1.473.400 € |
| À charge du CPAS | 314.346 € | 235.091 € | 471.500 € | 371.700 € |

9 – LA MEDIATRICE DU CPAS D'IXELLES

Depuis 2011, les bénéficiaires de l'aide du CPAS d'Ixelles peuvent faire appel à une médiatrice externe et indépendante s'ils estiment qu'eux-mêmes ou que leur dossier n'ont pas été traités de manière adéquate par l'administration.

9.1 En pratique...

Si l'administration a commis une erreur dans le traitement d'un dossier, le médiateur tente de faire corriger la situation. Il considérera alors cette réclamation comme « fondée ».

Si par contre l'administration a agi correctement ou qu'une correction est impossible, le médiateur en explique les raisons. Il considérera alors cette réclamation comme « non-fondée ».

9.2 Les chiffres du 1^{er} au 30 septembre 2021

Pendant cette dixième année de pratique, le médiateur a reçu 343 demandes d'interventions au total (sur les 9 premiers mois de l'année), dont 197 furent recevables¹ et donc traitées (par rapport à 181 demandes recevables sur la même période de 9 mois l'année dernière).

Sur ces 197 réclamations recevables, 132 (soit 1/3 des demandes d'interventions au total) ont été considérées comme fondées ou partiellement fondées, et 108 ont vu la situation de l'utilisateur corrigée en sa faveur.

Les trois premières raisons pour lesquelles les usagers font appel au médiateur restent globalement les mêmes :

1. les problèmes liés au non-paiement des aides financières en temps et en heure ;
2. le délai de traitement des demandes dépassé et trop long ;
3. les désaccords des bénéficiaires avec la décision prise par le CPAS.

Les difficultés que les usagers rencontrent pour joindre l'administration, que ce soit par téléphone ou par e-mail, persistent également. **Plus d'une personne sur deux qui contacte le CPAS n'arrive pas à joindre l'interlocuteur souhaité.**

¹ Une réclamation peut être recevable mais, après analyse du dossier, se révéler être « non fondée » (l'administration a agi correctement dans le dossier). Rappelons également qu'une réclamation peut avoir été considérée comme « fondée » (l'administration n'a pas agi correctement), mais, par la suite, une correction s'avère être impossible ou refusée.

III - NOTE RELATIVE AUX COMPTES ET AU BUDGET



Etude Finances locales 2021 – Aperçu statistique à Bruxelles

D'après l'étude Belfius sur les finances des pouvoirs locaux bruxellois en 2021, la crise sanitaire a entraîné une forte progression des demandeurs d'aide sociale fragilisés durant les différentes périodes de confinement ainsi que des surcoûts importants pour les maisons de repos. On relèvera que la progression concerne davantage des aides matérielles (couverture de frais d'hébergement, aides alimentaires...) et des aides de trésorerie (médiation de dette, sollicitation d'avances,...) plutôt que les demandes de revenu d'intégration classique (RIS).

Les interventions financières des autorités tant régionales que fédérales pour couvrir ces surcoûts ont certainement permis d'amortir l'impact sur l'évolution des dotations communales tant pour les budgets finaux 2020 que dans les budgets 2021.

Importantes craintes pour le futur (2022-2025)

D'avantage que dans la période cruciale de la pandémie, les véritables difficultés financières des pouvoirs locaux vont se faire ressentir à partir de 2022. Selon le sondage de Belfius, 97% des gestionnaires communaux répondants estiment que la crise sanitaire aura un impact négatif durable sur les finances communales (dont 41% de manière importante).

Pour les années futures (2022-2025), les effets de la crise pourraient se prolonger essentiellement par un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles et locales) et l'accroissement des charges d'aide sociale.

Si les effets de la crise sanitaire figurent logiquement au premier plan de l'actualité, il convient de ne pas oublier que les pouvoirs locaux restent confrontés à des problèmes structurels tels que le financement des charges de pensions du personnel statutaire qui continue à peser lourdement sur leurs budgets. C'est ainsi qu'une intervention dans les charges de pensions (au niveau de la cotisation de responsabilisation en particulier) est considérée comme la mesure de soutien la plus utile pour renforcer leur capacité budgétaire future.

1 - ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE

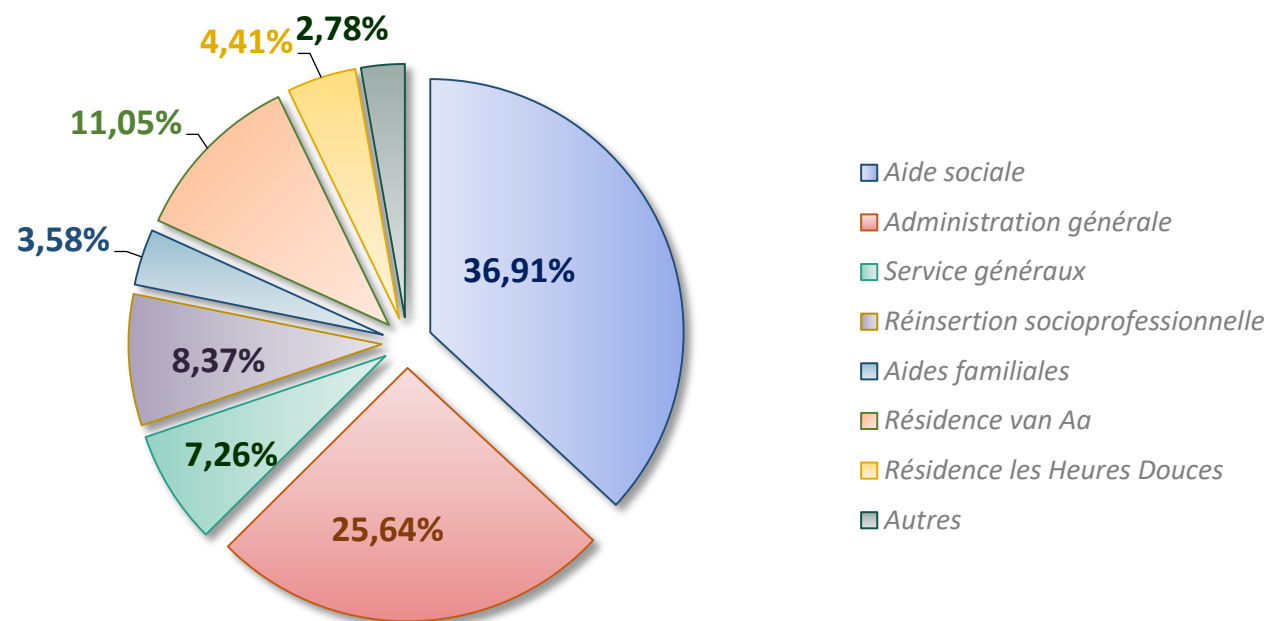
| R.E. - % DE COUVERTURE DE L'INTERVENTION COMMUNALE ET DES RECETTES DE TRANSFERT | | | | |
|---|------------------------|--|------------------|---|
| | INTERVENTION COMMUNALE | TRANSFERTS HORS SUBSIDE COMMUNAL | DEPENSES TOTALES | INTERVENTION COMMUNALE/DEPENSE TOTALE |
| COMPTE 2018 | 23.676.026,65 € | 40.893.376,69 € | 72.081.036,22 € | 32,85% |
| COMPTE 2019 | 25.105.358,30 € | 43.034.160,11 € | 76.251.385,55 € | 32,92% |
| COMPTE 2020 | 27.302.696,93 € | 49.695.711,58 € | 76.998.408,51 € | 34,05% |
| BUDGET 2021 | 28.383.021,00 € | 45.266.871,60 € | 73.649.892,60 € | 38,54 % |
| BUDGET 2021 modifié | 28.960.377,46 € | 49.962.473,28 € | 78.922.850,74 € | 36,69 % |
| BUDGET 2022 | 31.792.342,07 € | 51.528.108,00 € | 83.320.450,07 € | 38,16 % |

La population de la commune d'Ixelles au 18/05/2022 était de 87.706 habitants, le coût de la dotation communale destinée au CPAS est donc de 362,49 euros par an et par Ixellois.

Couverture du manque à gagner des principales fonctions du budget 2022 par le subside communal

| DÉPENSES GÉNÉRALES | RECETTES | DÉPENSES | DETTE | BALANCE | % |
|---|--------------|--------------|------------|-----------------|---------|
| Administration générale (1230) | 483.650 € | 8.266.780 € | 368.000 € | 8.151.130 € | 25,64 % |
| Patrimoine privé (1290) | 599.350 € | 582.250 € | 146.000 € | 128.900 € | 0,41 % |
| Services généraux (1310) | 136.600 € | 2.445.000 € | 0,00 € | 2.308.400 € | 7,26 % |
| Service des bâtiments et chaufferie (1370) | 1.600.500 € | 3.374.700 € | 0,00 € | 1.774.200 € | 5,58 % |
| Aide sociale (8320) | 35.939.610 € | 49.518.150 € | 1.500,00 € | 13.580.040 € | 42,71 % |
| Résidence Van Aa (83411) | 8.139.000 € | 11.324.160 € | 328.000 € | 3.513.160 € | 11,05 % |
| Résidence les Heures Douces (83412) | 2.954.800 € | 4.328.050 € | 30.000 € | 1.403.250 € | 4,41 % |
| Centre de Jour Audrey Hepburn (8342) | 111.200 € | 235.650 € | 0,00 € | 124.450,00 € | 0,39 % |
| Maison de la Jeunesse (8351) | 1.101.700 € | 1.473.400 € | 5.500,00 € | 377.200 € | 1,19 % |
| Aides familiales (8441) | 1.130.048 € | 2.268.200 € | 0,00 € | 1.138.152 € | 3,58 % |
| Transport social (84411) | 12.000 € | 372.300 € | 0,00 € | 360.300 € | 1,13 % |
| Projet crèche (8442) | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 % |
| Réinsertion socioprofessionnelle (84492) | 878.800 € | 3.540.750 € | 0,00 € | 2.661.950 € | 8,37 % |
| Épicerie sociale "Feel Food" (84494) | 76.000 € | 142.500 € | 0,00 € | 66.500 € | 0,21 % |
| Médiation de dettes + Fonds énergie (84496) | 548.200 € | 872.000 € | 0,00 € | 323.800 € | 1,02 % |
| Covid-19 (8790) | 1.102.000 € | 1.633.720 € | 7.000 € | 538.720 € | 1,69 % |
| Prélèvements (0690) | 386.620 € | 0,00 € | 0,00 € | 386.620 € | 1,22 % |
| Recettes/dépenses générales (0090) | 34.148.062 € | 880,00 € | 0,00 € | / | / |
| Fonds spécial Aide Sociale (0290) | 1.844.350 € | 0,00 € | 0,00 € | -1.844.350 € | -5,8 % |
| TOTAUX | | | | 31.792.342,07 € | / |

Couverture du manque à gagner des principales fonctions par le subside communal



2 - ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU COMPTE 2020, DU BUDGET 2021 ET DU BUDGET 2022

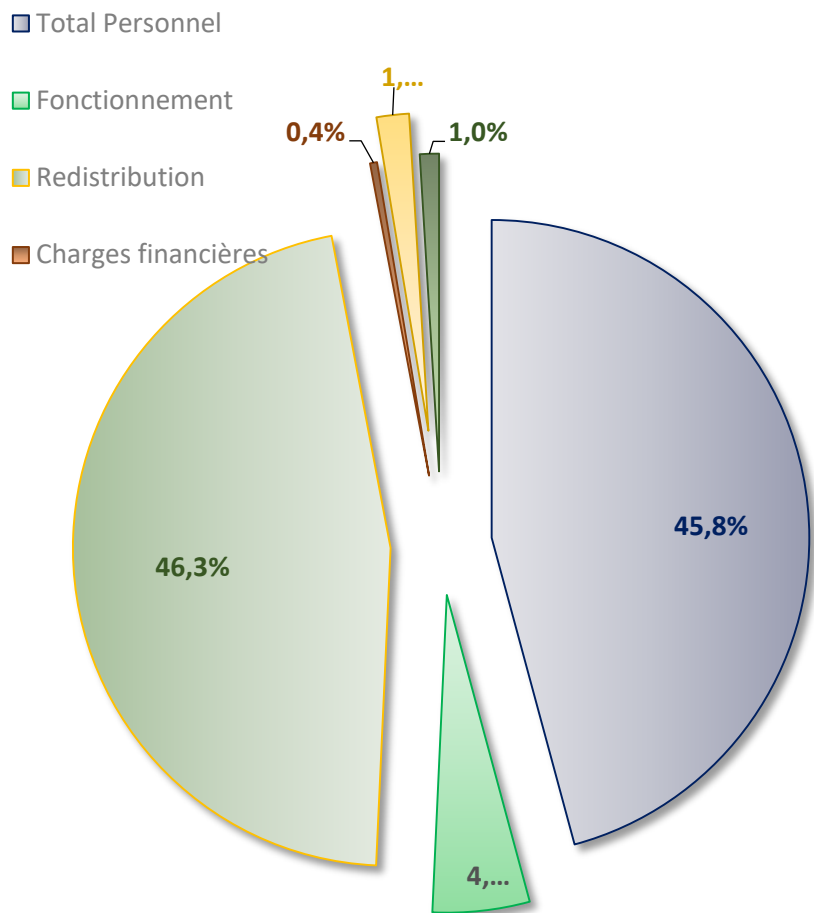
| BUDGET 2022 | | | | | | |
|--------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------|-----------------------|
| 1. Recettes | Compte 2020 | Budget 2021 | Budget 2021 | Budget 2022 | Ecart budget 2021 | Ecart CPT 2020 |
| | | | Après MB 3 | | après MB3 | |
| Prestations | 5.692.739,97 € | 5.313.800,00 € | 5.370.115,00 € | 6.130.400,00 € | 760.285,00 € | 437.660,03 € |
| Transf. hors subs. Com. | 49.695.711,58 € | 45.266.871,60 € | 49.962.473,28 € | 51.528.108,00 € | 1.565.634,72 € | 1.832.396,42 € |
| Produits financiers | 4,2 | 100 | 100,00 | 20,00 | -80,00 | 15,80 |
| Prélèvements | 49.534,53 € | 2.551.200,00 € | 2.551.200,00 € | 386.620,00 € | -2.164.580,00 € | 337.085,47 € |
| Facturation interne | 1.419.834,93 € | 1.550.000,00 € | 1.507.000,00 € | 1.507.000,00 € | 0,00 € | 87.165,07 € |
| sous-total | 56.857.825,21 € | 54.681.971,60 € | 59.390.888,28 € | 59.552.148,00 € | 161.259,72 € | 2.694.322,79 € |
| Interv. communale | 27.302.696,93 € | 28.383.021,00 € | 28.960.377,46 € | 31.792.342,07 € | 2.831.964,61 € | 4.489.645,14 € |
| Résultat compte N-1 | | | 173.501,99 € | | -173.501,99 € | |
| Total recettes | 84.160.522,14 € | 83.064.992,60 € | 88.524.767,73 € | 91.344.490,07 € | 2.819.722,34 € | 7.183.967,93 € |
| 2. Dépenses | | | | | | |
| Personnel | 34.248.414,57 € | 36.416.100,00 € | 37.380.650,45 € | 39.916.500,07 € | 2.535.849,62 € | 5.668.085,50 € |
| Personnel insertion | 1.927.120,96 € | 1.966.900,00 € | 1.672.300,00 € | 1.915.340,00 € | 243.040,00 € | -11.780,96 € |
| Total personnel | 36.175.535,53 € | 38.383.000,00 € | 39.052.950,45 € | 41.831.840,07 € | 2.778.889,62 € | 5.656.304,54 € |
| Fonctionnement | 4.507.933,85 € | 4.659.950,00 € | 4.659.950,00 € | 4.504.030,00 € | -155.920,00 € | -3.903,85 € |
| Redistribution | 38.084.313,31 € | 37.377.042,60 € | 41.254.799,60 € | 42.289.520,00 € | 1.034.720,40 € | 4.205.206,69 € |
| Charges financières | 354.362,63 € | 390.000,00 € | 361.100,00 € | 326.100,00 € | -35.000,00 € | -28.262,63 € |
| Prélèvements | 2.432.266,91 € | 0 € | 955.067,68 € | 0,00 € | -955.067,68 € | -2.432.266,91 € |
| Facturation interne | 1.419.834,93 € | 1.550.000,00 € | 1.507.000,00 € | 1.507.000,00 € | 0,00 € | 87.165,07 € |
| Amortissements empr. | 745.966,66 € | 705.000,00 € | 733.900,00 € | 886.000,00 € | 152.100,00 € | 140.033,34 € |
| Total Dépenses | 83.720.213,82 € | 83.064.992,60 € | 88.524.767,73 € | 91.344.490,07 € | 2.819.722,34 € | 7.624.276,25 € |

Les recettes de prestations du CPAS d'Ixelles représentent 6,70% des recettes au budget 2022

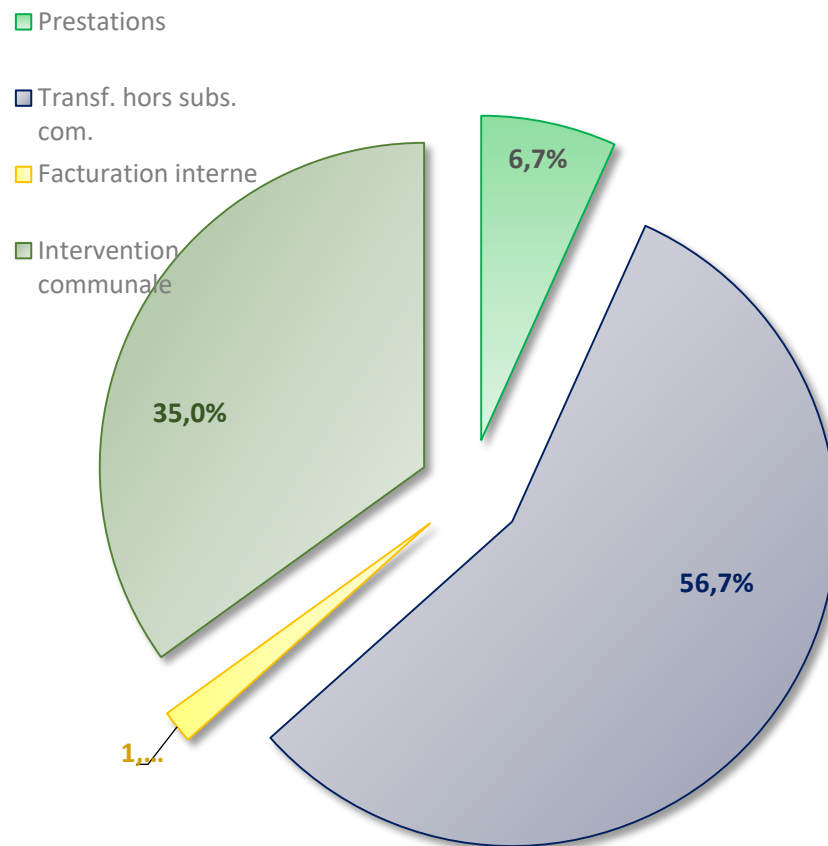
| DÉTAIL DES RECETTES DE PRESTATIONS BUDGET 2022 | | |
|--|-----------------------|---|
| Administration générale | 102.300,00 € | |
| Patrimoine privé | 541.350,00 € | |
| Service technique des bâtiments | 0,00 € | |
| Aide sociale | 21.250,00 € | |
| Maison de Repos Jean Van Aa | 3.674.000,00 € | |
| Maison de Repos les Heures Douces | 1.494.000,00 € | |
| Centre de jour | 14.000,00 € | |
| Maison de la Jeunesse | 500,00 € | |
| SAFPA | 155.000,00 € | |
| Transport social | 2.000,00 € | |
| Cap Emploi | 80.000,00 € | |
| Epicerie sociale | 43.000,00 € | |
| Total recettes de prestations | 6.130.300,00 € | |
| RECETTES DE PRESTATIONS | | EVOLUTION DES RECETTES DE PRESTATION PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRECEDENT |
| Compte 2018 | € 6.534.872 | +0,66 % |
| Compte 2019 | € 6.577.973 | +0,66 % |
| Compte 2020 | € 5.692.740 | -13,46 % |
| Budget 2021 modifié | € 5.370.115 | -5,67 % |
| Budget 2022 | € 6.130.300 | +14,16 % |

Selon l'analyse des finances des pouvoirs locaux de la Région bruxelloise faite en 2021 par Belfius, la moyenne des dépenses de personnel des CPAS de la Région Bruxelles-Capitale est de 41%. Les 45,8% du CPAS d'Ixelles s'expliquent par le fait que le Centre possède trois établissements : deux maisons de repos et une maison de la jeunesse.

Répartition des dépenses d'exploitation (RE)



Répartition des recettes d'exploitation (DE)



Peu de CPAS de la Région ont la responsabilité de trois établissements. Ces services fonctionnent 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et nécessitent beaucoup de personnel.

Forcément, ces frais de personnel impactent également le pourcentage de dépenses de redistribution qui est en moyenne de 50% pour la Région et de 46,3 % pour le CPAS d'Ixelles au budget 2022.

3 - ÉVOLUTION DES GRANDS CHAPITRES DU BUDGET ET DES COMPTES

| | COMPTE 2018 | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 | BUDGET 2021 MB3 | BUDGET 2022 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1. ÉVOLUTION DU SUBSIDE COMMUNAL | | | | | | |
| • 1.1. Subside communal net | 21.705.846,05 € | 22.851.268,85 € | 24.813.696,93 € | 25.520.021,00 € | 25.667.777,46 € | 29.348.942,07 € |
| • 1.2. Charge nette pensions | 1.970.180,60 € | 2.254.089,45 € | 2.489.000,00 € | 2.863.000,00 € | 3.292.600,00 € | 2.445.000,00 €* |
| • 1.3. Total | 23.676.026,65 € | 25.105.358,30 € | 27.302.696,93 € | 28.383.021,00 € | 28.960.377,46 € | 31.793.342,07 € |
| 2. FONDS SPÉCIAL DE L'AIDE SOCIALE | | | | | | |
| | 1.687.033,35 € | 1.752.304,48 € | 1.864.880,79 € | 1.976.221,60 € | 1.976.221,60 € | 1.844.350,00 € |
| 3. MANQUE DE RESSOURCES DE LA RÉSIDENCE VAN AA | | | | | | |
| | 1.203.455,85 € | 2.188.665 € | 2.308.137 € | 1.932.800 € | 1.932.800 € | 3.185.160 € |
| 4. MANQUE DE RESSOURCES DE LA RÉSIDENCE « LES HEURES DOUCES » | | | | | | |
| | 895.679,63 € | 938.477 € | 1.059.739 € | 1.160.800 € | 1.160.800 € | 1.373.250 € |
| 5. MANQUE DE RESSOURCES DE LA MAISON DE LA JEUNESSE | | | | | | |
| | 461.263,00 € | 314.345,58 € | 235.091 € | 471.500 € | 471.500 € | 371.700 € |
| 6. MANQUE DE RESSOURCES DU SAFPA | | | | | | |
| | 822.565,00 € | 935.071,73 € | 1.066.887 € | 1.146.100 € | 1.146.100 € | 1.138.152 € |
| 7. MANQUE DE RESSOURCES DU CENTRE DE JOUR | | | | | | |
| | 59.018,25 € | 99.111,62 € | 85.938 € | 168.400 € | 168.400 € | 124.450 € |
| 8. MANQUE DE RESSOURCES DU TRANSPORT SOCIAL | | | | | | |
| | / | 137.573 € | 128.035 € | 70.600 € | 110.400 € | 360.300 € |
| 9. ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE | | | | | | |
| • 5.1. Revenu intégration sociale (8320/33310 à 33350/05) | 24.552.627,70 € | 25.889.034,26 € | 28.494.147,95 € | 27.400.000 € | 27.400.000 € | 33.401.300 € |
| • 5.2. Aide en espèces (8320/33300/01) | 554.674,49 € | 530.399,51 € | 456.512,89 € | 400.000 € | 400.000 € | 400.000 € |
| • 5.3. Aide sociale - loi du 02/04/1965 (8320/33430 à 33490/21) | 3.050.419,82 € | 2.853.785,01 € | 2.797.783,90 € | 2.970.000 € | 2.970.000 € | 2.929.100 € |
| 10. CHARGE DE LA RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (CAP EMPLOI) | | | | | | |
| | 2.416.367,99 € | 2.363.285,13 € | 2.240.800,00 € | 2.533.800,00 € | | |

*La charge nette des pensions se compose de 1.038.000 € de pensions SFP, 1.200.000 € pour la cotisation de responsabilisation et 207.000 € de pensions à charges d'autres administrations pour des travailleurs ayant effectué une partie de leur carrière au CPAS d'Ixelles.

TABLEAU I

(Circulaire budgétaire - annexe 4)

CPAS D'IXELLES

| FONCTIONS | COMPTE 2019 | | COMPTE 2020 | | BUDGET 2021 | | Budget 2021 modifié | | Budget 2022 | |
|---|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|---------------------|------------------|-------------|------------------|
| Administration générale (F.1230) | R : | 536.297,39 € | R : | 416.041,46 € | R : | 427.850,00 € | R : | 427.850,00 € | R : | 483.650,00 € |
| | D : | 6.821.396,00 € | D : | 7.115.054,67 € | D : | 7.586.100,00 € | D : | 7.586.100,00 € | D : | 8.266.780,07 € |
| | E : | -6.285.098,61 € | E : | -6.699.013,21 € | E : | -7.158.250,00 € | E : | -7.158.250,00 € | E : | -7.783.130,07 € |
| Patrimoine privé (F. 1290) | R : | 539.550,00 € | R : | 578.736,90 € | R : | 605.500,00 € | R : | 605.500,00 € | R : | 599.350,00 € |
| | D : | 638.534,91 € | D : | 497.488,62 € | D : | 595.000,00 € | D : | 595.000,00 € | D : | 582.250,00 € |
| | E : | -98.984,91 € | E : | 81.248,28 € | E : | 10.500,00 € | E : | 10.500,00 € | E : | 17.100,00 € |
| Services généraux (F. 1310) | R : | 0,00 € | R : | 0,00 € | R : | 0,00 € | R : | 0,00 € | R : | 136.600,00 € |
| | D : | 2.482.189,45 € | D : | 2.715.100,00 € | D : | 2.863.000,00 € | D : | 2.863.000,00 € | D : | 2.445.000,00 € |
| | E : | -2.482.189,45 € | E : | -2.715.100,00 € | E : | -2.863.000,00 € | E : | -2.863.000,00 € | E : | -2.308.400,00 € |
| Service technique des bâtiments (F. 1370) | R : | 1.713.112,51 € | R : | 1.594.148,19 € | R : | 1.649.700,00 € | R : | 1.649.700,00 € | R : | 1.600.500,00 € |
| | D : | 2.490.808,48 € | D : | 2.627.441,90 € | D : | 2.909.600,00 € | D : | 2.909.600,00 € | D : | 3.374.700,00 € |
| | E : | -777.695,97 € | E : | -1.033.293,71 € | E : | -1.259.900,00 € | E : | -1.259.900,00 € | E : | -1.774.200,00 € |
| Avances (F. 8290) | R : | 97.353,34 € | R : | 140.000,00 € | R : | 140.000,00 € | R : | 140.000,00 € | R : | 80.000,00 € |
| | D : | 97.353,34 € | D : | 140.000,00 € | D : | 140.000,00 € | D : | 140.000,00 € | D : | 80.000,00 € |
| | E : | 0,00 € | E : | 0,00 € | E : | 0,00 € | E : | 0,00 € | E : | 0,00 € |
| Aide sociale (F. 8320) | R : | 30.415.038,55 € | R : | 31.623.709,43 € | R : | 31.758.350,00 € | R : | 31.758.350,00 € | R : | 35.939.610,00 € |
| | D : | 41.120.706,91 € | D : | 43.687.270,60 € | D : | 43.337.092,60 € | D : | 43.337.092,60 € | D : | 49.518.150,00 € |
| | E : | -10.705.668,36 € | E : | -12.063.561,17 € | E : | -11.578.742,60 € | E : | -11.578.742,60 € | E : | -13.578.540,00 € |
| Maison de repos pour personnes âgées "Van Aa" (F.83411) | R : | 7.933.617,53 € | R : | 7.930.963,11 € | R : | 8.071.900,00 € | R : | 8.038.600,00 € | R : | 8.139.000,00 € |
| | D : | 9.881.258,84 € | D : | 10.027.502,90 € | D : | 10.004.700,00 € | D : | 10.004.700,00 € | D : | 11.324.160,00 € |
| | E : | -1.947.641,31 € | E : | -2.096.539,79 € | E : | -1.932.800,00 € | E : | -1.966.100,00 € | E : | -3.185.160,00 € |
| Maison de repos pour personnes âgées "Les Heures Douces" (F.83412) | R : | 2.734.772,39 € | R : | 2.754.318,31 € | R : | 2.759.200,00 € | R : | 2.759.200,00 € | R : | 2.954.800,00 € |
| | D : | 3.617.051,36 € | D : | 3.814.057,11 € | D : | 3.920.000,00 € | D : | 3.920.000,00 € | D : | 4.328.050,00 € |
| | E : | -882.278,97 € | E : | -1.059.738,80 € | E : | -1.160.800,00 € | E : | -1.160.800,00 € | E : | -1.373.250,00 € |
| | R : | 107.213,66 € | R : | 100.591,10 € | R : | 42.000,00 € | R : | 42.000,00 € | R : | 111.200,00 € |

| | | | | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Centre de services communs – Centre de jour Audrey Hepburn (F. 8342) | D : 206.325,28 € | D : 186.529,48 € | D : 210.400,00 € | D : 210.400,00 € | D : 235.650,00 € |
| | E : -99.111,62 € | E : -85.938,38 € | E : -168.400,00 € | E : -168.400,00 € | E : -1.373.250,00 € |
| Maison de la jeunesse (F.8351) | R : 1.046.460,06 € | R : 1.034.575,84 € | R : 1.073.000,00 € | R : 1.073.000,00 € | R : 1.101.700,00 € |
| | D : 1.360.805,64 € | D : 1.269.666,94 € | D : 1.544.500,00 € | D : 1.544.500,00 € | D : 1.473.400,00 € |
| | E : -314.345,58 € | E : -235.091,10 € | E : -471.500,00 € | E : -471.500,00 € | E : -124.450,00 € |
| Aides familiales et séniors (F.8441) | R : 946.082,72 € | R : 923.304,94 € | R : 1.032.600,00 € | R : 1.032.600,00 € | R : 1.130.048,00 € |
| | D : 1.881.154,45 € | D : 1.990.191,85 € | D : 2.178.700,00 € | D : 2.178.700,00 € | D : 2.268.200,00 € |
| | E : -935.071,73 € | E : -1.066.886, € | E : -1.146.100,00 € | E : -1.146.100,00 € | E : -1.138.152,00 € |
| Transport social (F. 84411) | R : 15.929,99 € | R : 20.170,53 € | R : 25.500,00 € | R : 25.500,00 € | R : 12.000,00 € |
| | D : 153.502,85 € | D : 148.205,92 € | D : 135.900,00 € | D : 135.900,00 € | D : 372.300,00 € |
| | E : -137.572,86 € | E : -128.035,39 € | E : -110.400,00 € | E : -110.400,00 € | E : -360.300,00 € |
| Réinsertion socioprofessionnelle (F.84492) | R : 1.020.236,30 € | R : 806.875,57 € | R : 951.800,00 € | R : 951.800,00 € | R : 878.800,00 € |
| | D : 3.383.521,43 € | D : 3.218.376,45 € | D : 3.485.600,00 € | D : 3.485.600,00 € | D : 3.540.750,00 € |
| | E : -2.363.285,13 € | E : -2.411.500,88 € | E : -2.533.800,00 € | E : -2.533.800,00 € | E : -2.661.950,00 € |
| Magasins – Epicerie sociale "Feel Food" (F. 84494) | R : 38.321,48 € | R : 52.207,31 € | R : 54.200,00 € | R : 54.200,00 € | R : 76.000,00 € |
| | D : 121.125,56 € | D : 118.259,61 € | D : 124.800,00 € | D : 124.800,00 € | D : 142.500,00 € |
| | E : -82.804,08 € | E : -66.052,30 € | E : -70.600,00 € | E : -70.600,00 € | E : -66.500,00 € |
| Service de médiation de dettes (F.84496) et fonds énergie (F.8015) | R : 421.374,55 | R : 538.116,16 | R : 482.900,00 | R : 408.900,00 | R : 548.200,00 € |
| | D : 769.395,95 | D : 730.017,51 | D : 768.500,00 | D : 768.500,00 | D : 872.000,00 € |
| | E : -348.021,40 | E : -191.901,35 | E : -285.600,00 | E : -359.600,00 | E : -323.800,00 € |
| Fonction Covid - 19 | R : 0,00 | R : 0,00 | R : 2.549.200,00 | R : 2.549.200,00 | R : 1.102.000,00 € |
| | D : 0,00 | D : 0,00 | D : 2.549.200,00 | D : 2.549.200,00 | D : 1.633.720,00 € |
| | E : 0,00 | E : 0,00 | E : 0,00 | E : 0,00 | E : -531.720,00 € |

TABLEAU II*(Circulaire budgétaire - annexe 3)***CPAS D'IXELLES**

| RUBRIQUES | COMPTE 2018 | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 | BUDGET 2022 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Charge par tête habitant | | | | | |
| | 284,31 € | 288,98 € | 314,28 € | 324,70 € | 362,49 € |
| Subvention communale | | | | | |
| | 23.676.026,65 € | 25.105.358,30 € | 27.302.696,93 € | 28.383.021,00 € | 31.792.342,07 € |
| FSAS | | | | | |
| | 1.687.033,35 € | 1.752.304,48 € | 1.864.839,60 € | 1.976.221,60 € | 1.844.350,00 € |
| Subventions de la CCC hors FSAS | | | | | |
| | 668.755,10 € | 915.427,00 € | 772.700,00 € | 757.800,00 € | 816.048,00 € |
| Récapitulation générale des recettes de l'exercice propre (hors facturation interne) | | | | | |
| | 71.106.350,07 € | 74.717.542,15 € | 84.196.280,98 € | 81.514.992,60 € | 89.837.490,07 € |
| Récapitulation générale des dépenses de l'exercice propre (hors facturation interne) | | | | | |
| | 70.579.352,18 € | 74.704.586,96 € | 83.511.669,92 € | 81.514.992,60 € | 89.837.490,07 € |
| Tableau correctif (résultat reporté) | | | | | |
| | 8.692.915,58 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Comparaison des recettes de prestations | | | | | |
| | 6.534.871,82 € | 6.577.972,55 € | 6.045.600,00 € | 5.313.800,00 € | 6.130.400,00 € |
| Comparaison des recettes de transferts | | | | | |
| | 64.569.403,34 € | 67.912.963,30 € | 78.095.896,45 € | 76.199.092,60 € | 83.320.450,07 € |
| Comparaison des recettes de dettes (produits financiers) | | | | | |
| | 12,12 € | 250,00 € | 250,00 € | 100,00 € | 20,00 € |
| Comparaison des dépenses de personnel | | | | | |
| | 32.373.748,21 € | 34.722.373,67 € | 36.377.618,82 € | 38.383.000,00 € | 41.831.840,00 € |

| Comparaison des dépenses de fonctionnement | | | | | | | | |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------|--|-----------------------|
| | 4.313.745,11 € | 4.264.211,48 € | 5.202.800,00 € | 4.659.950,00 € | 4.504.030,00 € | | | |
| Comparaison des dépenses de redistribution | | | | | | | | |
| | 32.731.128,73 € | 34.451.348,86 € | 38.875.400,00 € | 37.377.042,60 € | 42.289.520,00 € | | | |
| Comparaison des dépenses de dettes | | | | | | | | |
| | 385.620,69 € | 375.905,69 € | 375.400,00 € | 390.000,00 € | 326.100,00 € | | | |
| Revenu d'intégration | | | | | | | | |
| <i>Nombre d'ayants droit au 31.12 / montant</i> | <u>24.552.627,70 €</u> 2280 | <u>25.882.784,26 €</u> 2260 | <u>28.370.000,00 €</u> 2550 | <u>27.400.000,00 €</u> 2550 | <u>33.401.300,00 €</u> 2652 | 28.370.000,00 € NA | | 28.370.000,00 € NA |
| <i>Aide équivalente / Personne</i> | <u>24.554.907,70 €</u> 269 | <u>2.853.785,01 €</u> 244 | <u>3.100.000,00 €</u> 244 | <u>2.970.000,00 €</u> 244 | <u>2.929.100,00 €</u> 226 | 3.100.000,00 € NA | | 3.100.000,00 € NA |
| Centre à charge du budget communal (retraite et survie) | | | | | | | | |
| | - | - | - | - | - | | | |
| Pension du personnel à charge du budget du CPAS (retraite et survie) | | | | | | | | |
| | 2.044.583,38 € | 2.254.089,45 € | 2.489.000,00 € | 2.863.000,00 € | 2.445.000,00 € | | | |
| Charges totales d'emprunt du centre à charge du budget communal | | | | | | | | |
| | - | - | - | - | - | | | |
| Charges totales d'emprunt du centre du budget du CPAS | | | | | | | | |
| | 981.608,79 € | 1.021.255,05 € | 1.057.997,90 € | 1.095.000,00 € | 1.212.100,00 € | | | |
| Autres dépenses à charge du budget communal | | | | | | | | |
| | - | - | - | - | - | | | |
| Nombre d'habitants de la commune au 18/05/2022 | | | | | | | | |
| | 87.706 | | | | | | | |

4 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE REDISTRIBUTION

| A. SECTEUR AIDE SOCIALE | COMPTE 2018 | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 | BUDGET 2022 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 1. Octroi du revenu d'intégration sociale (RIS) + PIIS | 20.928.592,21 € | 23.366.825,71 € | 26.388.398,23 € | 25.200.000,00 € | 31.101.300,00 € |
| 2. Octroi du ris aux articles 60§7 + insertions | 2.468.878,12 € | 2.515.958,55 € | 2.105.749,72 € | 2.200.000,00 € | 2.300.000,00 € |
| 3. Cotisations mutuelles | 194.249,48 € | 195.566,86 € | 181.551,55 € | 181.000,00 € | 183.000,00 € |
| 4. Frais médicaux pharmaceutiques et paramédicaux | 963.282,41 € | 914.790,47 € | 1.043.594,01 € | 925.000,00 € | 805.000,00 € |
| 5. Frais d'hébergement personnes âgées à la rva et aux hd | 242.531,97 € | 297.222,09 € | 254.033,11 € | 400.000,00 € | 370.000,00 € |
| 6. Frais d'hébergement personnes âgées dans les homes extérieurs | 880.123,16 € | 1.009.990,49 € | 1.134.176,06 € | 920.742,60 € | 850.000,00 € |
| 7. Frais d'hébergement en maison d'accueil | 979,41 € | 1.888,73 € | 27.387,20 € | 30.000,00 € | 52.000,00 € |
| 8. Octroi de l'aide sociale en espèces | 554.674,69 € | 530.399,51 € | 456.512,89 € | 400.000,00 € | 400.000,00 € |
| 9. Interventions dans les frais d'énergie (eau + mazout) | 95.398,61 € | 87.601,08 € | 80.586,27 € | 89.000,00 € | 84.000,00 € |
| 10. Aide sociale CRP et étrangers non ris (loi 02/04/1965) | 2.768.677,25 € | 2.687.042,47 € | 2.711.463,32 € | 2.850.000,00 € | 2.866.800,00 € |
| 11. Octroi équivalent RIS articles 60 § 7 + insertions | 281.742,57 € | 166.742,54 € | 86.320,58 € | 120.000,00 € | 62.300,00 € |
| 12. Frais médicaux et d'hospitalisation dans un établissement de soins (02/04/1965) | 156.397,90 € | 163.999,35 € | 199.290,34 € | 155.000,00 € | 180.000,00 € |
| 13. Remboursement à l'état | 658.807,73 € | 913.082,29 € | 654.148,00 € | 895.800,00 € | 716.800,00 € |
| 14. Interventions dans le cadre du subside culturel et aide à l'enfance | 265.547,86 € | 308.702,69 € | 168.943,45 € | 180.000,00 € | 210.000,00 € |
| 15. Loyers et cautions locatives | 353.621,93 € | 295.813,86 € | 218.811,48 € | 205.000,00 € | 245.000,00 € |
| 16. Autres dépenses sociales | 990.915,70 € | 200.905,34 € | 183.703,31 € | 168.500 € | 148.500,00 € |
| Total secteur aide sociale | 31.804.421,00 € | 33.656.532,03 € | 38.084.312,68 € | 34.920.042,60 € | 40.574.700,00 € |

| B. AUTRES SECTEURS | COMPTE 2018 | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 | BUDGET 2022 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 1. Interventions en faveur de bénéficiaires de la réinsertion prof. | 123.150,30 € | 69.339,40 € | 44.735,92 € | 40.000,00 € | 50.000,00 € |
| 2. Octroi du RIS majoré 25 % art. 60 § 7 - de 25 ans + mesure 500 € | 7.750,00 € | 4.750,00 € | 5.250,00 € | 5.000,00 € | 8.200,00 € |
| 3. Interventions secteur aide aux familles | 3.865,15 € | 5.435,71 € | 11.633,57 € | 2.000,00 € | 13.000,00 € |
| 4. Avances sur rémunérations et allocations | 91.044,46 € | 97.353,34 € | 85.904,87 € | 140.000,00 € | 80.000,00 € |
| 5. Interventions dans le cadre du Fonds énergie | 317.441,35 € | 387.338,38 € | 382.000,88 € | 547.000,00 € | 573.500,00 € |
| 6. Contributions pour pensions accordées par d'autres administrations | 74.402,78 € | 228.100,00 € | 228.100,00 € | 180.000,00 € | 207.000,00 € |
| 7. Epicerie sociale | NC | NC | 1.874,09 € | 5.000,00 € | 2.000,00 € |
| 8. Covid | / | / | 1.430.143,83 € | 1.538.000,00 € | 781.120,00 € |
| Total autres secteurs | 622.154,04 € | 794.816,83 € | 2.189.643,16 € | 2.457.000,00 € | 1.714.820,00 € |
| TOTAL GENERAL | 32.426.575,04 € | 34.451.348,86 € | 38.084.313,31 € | 37.377.042,60 € | 42.289.520,00 € |

5 - DÉPENSES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021-2022

| | Budget 2021 modifié | Budget 2022 | Financement |
|---|------------------------|----------------|----------------------------|
| Administration générale (1040) | | | |
| • Masterplan pour la modernisation du site du CPAS + indemnisation des candidats + Rapport des incidences environnementales du projet + analyses de sol | 440.000 € | 440.000 € | Emprunt |
| • Installation technique HVAC suite audit | 400.000 € | 400.000 € | Emprunt |
| • Rénovation complète bâtiment C | 750.000 € | 790.000 € | Emprunt |
| • Rénovations, travaux, bâtiments de l'administration | 572.000 € | 552.000 € | Emprunt + Fonds de réserve |
| • Achat de mobilier | 30.000 € | 30.000 € | Emprunt |
| • Acquisition de licences, upgrades et remplacement matériel informatique | 312.000 € | 425.000 € | Emprunt |
| Patrimoine privé (1240) | | | |
| • Travaux et rénovations sur les bâtiments du patrimoine | 610.000 € | 610.000 € | Emprunt |
| • Maintenance des bâtiments du domaine privé | 340.000 € | 425.000 € | Emprunt |
| Service des Bâtiments (1370) | | | |
| • Achat de mobilier d'administration | 15.000 € | 10.000 € | Emprunt |
| • Achat de matériel d'entretien | 55.000 € | 55.000 € | Emprunt + Fonds de réserve |
| • Achat de véhicule (remplacement Citroën Jumpy + acquisition de bornes de recharge) | 75.000 € | 98.000 € | Emprunt |
| Aide sociale (8320) | | | |
| • Achat de mobilier d'administration | 18.000 € | 20.000 € | Emprunt + fonds de réserve |
| • Achat de mobilier de restaurant et cuisine | 5.000 € | | Fonds de réserve |
| • Achat de matériel informatique | | | |
| • Achat de matériel de restaurant et cuisine | | | |
| Résidence Van Aa (83411) | | | |
| • Construction, grosse réparation, transformation bâtiment | 136.500 € | 286.500 € | Emprunt |

| | | | |
|--|-----------|-----------|--------------------------------------|
| • Maintenance des bâtiments | 330.000 € | 406.800 | Emprunt |
| • Achat de mobilier d'administration | 3.000 € | / | Fonds de réserve |
| • Mobilier de cuisine et de restaurant | 15.000 € | 15.000 € | Emprunt |
| • Achat de mobilier médical, de soins et d'équipement locaux d'hébergement | 50.000 € | 110.000 € | Emprunt + Fonds de réserve |
| • Achat de matériel d'entretien | 10.000 € | 6.000 € | Emprunt |
| • Achat de matériel de buanderie | | / | Emprunt + Fonds de réserve |
| • Achat de matériel de cuisine et de restaurant | 40.000 € | 15.000 € | Emprunt + Fonds de réserve |
| • Achat de matériel informatique | / | 20.500 € | Emprunt |
| Résidence Les Heures Douces (83412) | | | |
| • Rénovation chaufferie, ventilation, remplacement châssis, portes coupe-feu, toilettes PMR et désamiantage | 620.000 € | 881.800 € | Emprunt + Subside + Fonds de réserve |
| • Maintenance bâtiments d'hébergement : mise en conformité PEB et paratonnerre | 50.000 € | 50.000 € | Emprunt |
| • Achat de mobilier d'administration | 10.000 € | 3.000 € | Emprunt |
| • Achat matériel d'entretien | 3.000 € | 8.500 € | Fonds de réserve |
| • Achat de matériel informatique | 0 € | 0 € | |
| • Achat matériel de cuisine et de restaurant (chariots distributeurs de repas) | 10.000 € | 10.000 € | Emprunt |
| • Achat de matériel médical et de soins (lits et couvre-lits) | 45.000 € | 65.000 € | Emprunt |
| Maison de la Jeunesse (8351) | | | |
| • Travaux divers, nouvelle plaine de jeu, mise en conformité paratonnerre, portes RF et transformation atelier tour MJ | 40.000 € | 92.000 € | Emprunt+ Fonds de réserve |
| • Achat de mobilier | 5.000 € | | Fonds de réserve |
| • Plan et études en cours : diagnostic de l'état du sol du potager | | 3.080 € | Fonds de réserve |
| • Achat matériel de cuisine : trancheuse, robot de cuisine, frigos, congélateurs | | 8.000 € | Emprunt |
| • Achat de bornes électriques | | 8.000 € | Emprunt |
| Crèche (8442) | | | |
| • Honoraires pour étude d'architecte | | 115.000 € | Emprunt |
| Epicerie sociale Feel Food (84494) | | | |
| • Achat matériel de cuisine | 1.000 € | 1.000 € | Fonds de réserve |
| Médiation de dettes (84496) | | | |
| • Achat de mobilier de bureau | | 3.000 € | Fonds de réserve |

| | | | |
|--|--------------------|--------------------|--|
| • Total des dépenses d'investissement | 5.395.500 € | 5.962.680 € | |
|--|--------------------|--------------------|--|

6 - ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

| 6.1 - RECETTES | COMPTE 2018 | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 | BUDGET 2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Intervention des employeurs dans la mise à disposition d'agents art. 60 § 7 | 284.891,63 € | 214.465,67 € | 125.549,64 € | 140.000,00 € | 80.000,00 € |
| Intervention Actiris – convention de partenariat | 134.575,58 € | 38.831,01 € | 93.557,93 € | 165.000,00 € | 165.000,00 € |
| Intervention pouvoir central – contractuels subventionnés | 84.027,06 € | 127.888,72 € | 164.313,87 € | 128.000,00 € | 76.800,00 € |
| Subside médiateurs interculturels + maribel social | 299.038,89 € | 202.420,24 € | 141.338,91 € | 120.000,00 € | 138.600,00 € |
| Intervention dans le cadre de l'économie sociale (supplément au ris) | 406.352,53 € | 414.928,65 € | 355.640,85€ | 375.000,00 € | 406.200,00 € |
| Subvention majorée art. 60 § 7 18-25 ans et mesure « 500 euros » | 1.500,00 € | 750,00 € | 250,00 € | 0,00 € | 500,00 € |
| Divers | 5.626,25 € | 7.847,78 € | 1.136,51,00 € | 5.000,00 € | 1.500,00 € |
| Subside EPN | 0,00 € | 2.636,59 € | 0,00 € | 3.600,00 € | 0,00 € |
| Plan printemps majoration 25% RIS art60/7 | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Indemnités assurance suite aux AT | 8.054,75 € | 10.467,64 € | 18.645,79 € | 15.200,00 € | 10.200,00 € |
| Recettes totales | 1.224.066,69 € | 1.020.236,30 € | 806.875,57 € | 951.800,00 € | 878.800,00 € |
| Coût à charge du CPAS <i>(dépenses d'exploitation – recettes d'exploitation)</i> | 2.416.367,99 € | 2.363.285,13 € | 2.411.500,88 € | 2.533.800,00 € | 2.661.950,00 € |
| Total général de la fonction | 3.640.434,68 € | 3.383.521,43 € | 3.218.376,45 € | 3.485.600,00 € | 3.540.750,00 € |

| 6.2 - DÉPENSES | | COMPTE 2018 | COMPTE 2019 | COMPTE 2020 | BUDGET 2021 | BUDGET 2022 |
|---|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| PERSONNEL | | | | | | |
| Salaires agents art. 60 § 7 (charge nette déduction de la part RIS) | | 2.306.318,90 € | 2.147.985,43 € | 1.927.120,96 € | 1.966.900,00 € | 1.915.340,00 € |
| Personnel administratif | | 324.357,52 € | 301.272,13 € | 320.049,12 € | 381.400,00 € | 380.950,00 € |
| Travailleurs sociaux | | 662.609,64 € | 637.961,97 € | 703.994,22 € | 826.200,00 € | 959.450,00 € |
| Agents contractuels subventionnés | | 177.384,98 € | 188.847,65 € | 46.276,41 € | 227.600,00 € | 0,00 € |
| Total Personnel | | 3.470.671,04 € | 3.276.067,18 € | 2.997.440,71 € | 3.402.100,00 € | 3.255.740,00 € |
| FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| Fonctionnement du service | | 31.431,85 € | 26.617,03 € | 25.678,42 € | 31.000,00 € | 27.500,00 € |
| Formation professionnelle | | 7.431,69 € | 6.747,82 € | 7.412,02 € | 7.500,00 € | 12.000,00 € |
| Total Fonctionnement | | 38.863,54 € | 33.364,85 € | 33.090,44 € | 38.500,00 € | 39.500,00 € |
| REDISTRIBUTION | | | | | | |
| Conventions art 61 et mesure 500 | | 7.750,00 € | 4.750,00 € | 5.250,00 € | 5.000,00 € | 8.200,00 € |
| Aides financières sociales et formations | | 123.150,00 € | 69.339,40 € | 44.735,92 € | 40.000,00 € | 50.000,00 € |
| Total Redistribution | | 130.900,00 € | 74.089,40 € | 49.985,92 € | 45.000,00 € | 58.200,00 € |
| TOTAUX GENERAUX | | 3.640.434,58 € | 3.383.521,43 € | 3.080.517,07 € | 3.485.600,00 € | 3.353.440,00 € |

6.3 - ANNEXE B6 / ARTICLE 60

| | COMPTE 2018 | COMPTE 2019 | BUDGET 2020 | COMPTE 2021 | BUDGET 2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| NOMBRE MOYEN MENSUEL D'ART. 60§7 PAR AN (ETP) | 194,58 | 187,92 | 185,00 | 127,73 | 135,00 |
| dont art. 60§7 "économie sociale" | 39,08 | 41,42 | 46,00 | 37,47 | 26,00 |
| Art. 60§7 mis à disposition de la commune (ETP) | 33,05 | 37,50 | 40,00 | 18,65 | 35,00 |
| Art. 60§7 mis à disposition du CPAS (ETP) | 49,33 | 40,25 | 45,00 | 22,77 | 40,00 |
| RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ART. 60§7 | 6.480.079,34 € | 6.187.485,79 € | 6.098.976,15 € | 4.706.907,47 € | 5.228.865,60 € |
| Traitements (y compris pécule de vacances et allocation de fin d'année) | 4.931.184,18 € | 4.700.825,43 € | 4.640.250,00 € | 3.463.282,35 € | 4.011.840,00 € |
| Cotisations patronales versées à l'ONSSAPL | 26.205,62 € | 19.584,57 € | 20.200,00 € | -7015,55 € | 33.100,00 € |
| Cotisations patronales non-versées à l'ONSSAPL | 1.423.139,75 € | 1.356.658,22 € | 1.339.176,15 € | 999.503,29 € | 951.225,60 € |
| Autres cotisations (assurances, SSC, médecine du travail, ...) | 71.453,95 € | 66.183,41 € | 63.850,00 € | 49205,19 € | 49.400,00 € |
| Autres interventions dans la rémunération (chèques repas, transport, ...) | 28.095,84 € | 44.234,16 € | 35.500,00 € | 201932,19 € | 183.300,00 € |
| INTERVENTIONS DANS LE COÛT DE LA RÉMUNÉRATION DES ART. 60§7 | 3.037.595,65 € | 2.901.162,18 € | 3.030.000,00 € | 2.820.830,18€ | 2.971.200,00 € |
| Intervention fédérale/régionale | 2.750.620,69 € | 2.686.696,51 € | 2.870.000,00 € | 2.086.063,45 € | 2.300.000,00 € |
| (dont art. 60§7 "économie sociale") | 436.352,53 € | 414.928,65 € | 425.000,00 € | 414.605,69 € | 406.200,00 € |
| Intervention des utilisateurs | 286.974,96 € | 214.465,67 € | 160.000,00 € | 238.514,71 € | 165.000,00 € |
| Total des rémunérations à charge des pouvoirs locaux | 2.019.343,94 € | 1.929.665,39 € | 1.729.800,00 € | 2.887.486,57 € | 3.221.191,20 € |
| MONTANT MOYEN PAR ART. 60§7 | 10.377,96 € | 10.268,55 € | 9.350,27 € | 22.606,17 € | 23.860,68 € |
| Autres charges (à préciser) | 38.863,64 € | 33.364,85 € | 40.000,00 € | 30.446,17 € | 39.500,00 € |
| Frais de déplacement, séjour, et service | 66,17 € | 989,73 € | 1.000,00 € | 239,00 € | 300,00 € |
| Frais de bureau, affranchissement, téléphone | 18.334,16 € | 16.005,80 € | 17.000,00 € | 20.213,16 € | 18.000,00 € |
| Entretien ou location de mobilier et machines de bureau | 1.941,74 € | 330,64 € | 2.500,00 € | 10,89 € | 200,00 € |
| Documentation, achat de livres et abonnements | 2.597,46 € | 2.691,84 € | 3.000,00 € | 0,00 € | 1.000,00 € |
| Paiement des prestations du service médical du travail | 346,01 € | 995,19 € | 1.000,00 € | 1.207,78 € | 1.500,00 € |
| Formation du Personnel | 7.431,69 € | 6.747,82 € | 7.000,00 € | 1.667,00 € | 12.000,00 € |
| Achat, entretien et réparation petit matériel et mobilier de service | 5.239,99 € | 2.822,75 € | 5.000,00 € | 4.641,67 € | 3.500,00 € |
| Assurances, RC, vol, mobilier,... | 2.906,42 € | 2.781,08 € | 3.500,00 € | 2.466,67 € | 3.000,00 € |
| ETP en charge des art. 60§7 | | | | 25,28 | 27,40 |
| Charges totales (hors rémunération des art. 60§7) | 38.863,64 € | 33.364,85 € | 1.360.837,00 € | 1.486.445,10 € | 1.618.115,31 € |

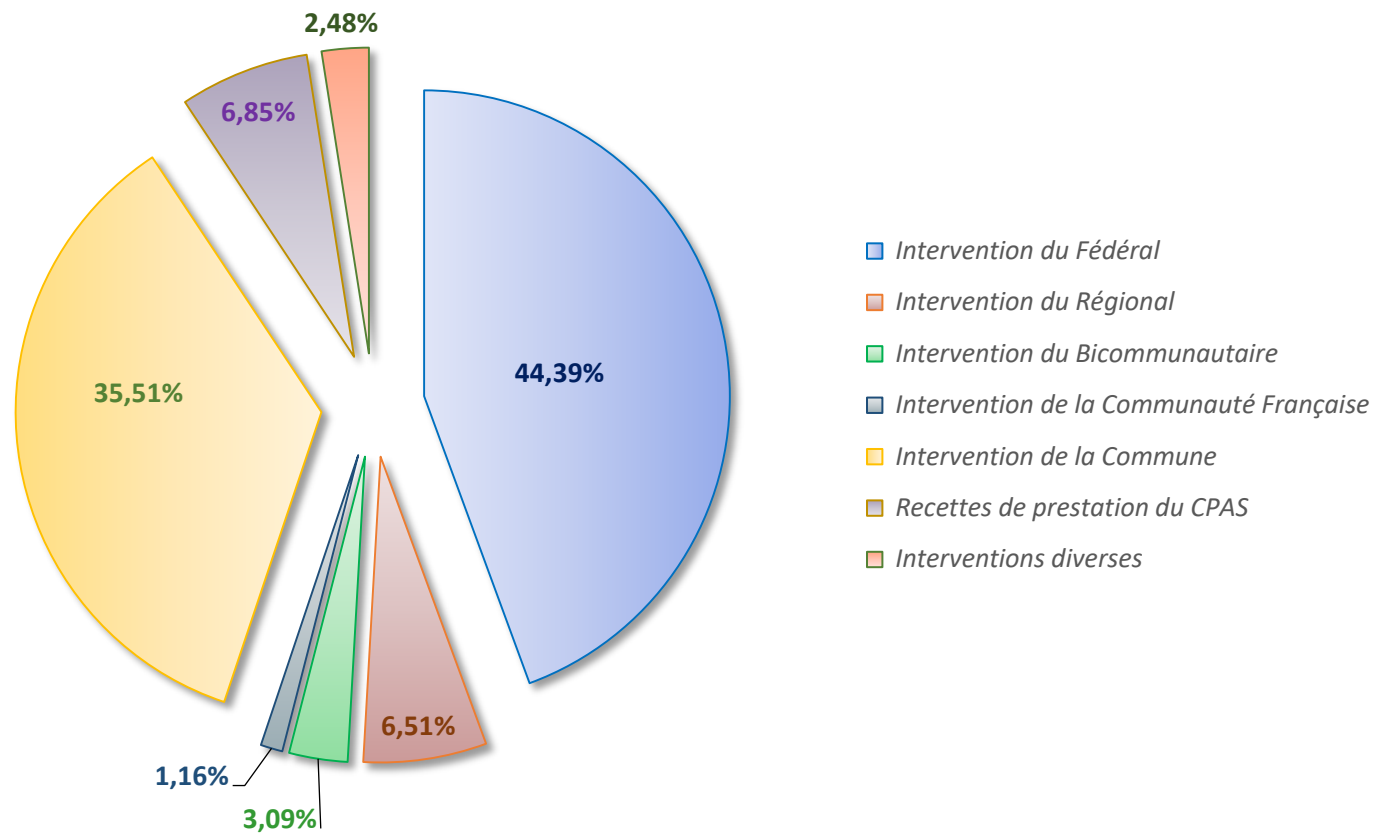
7 - LES PRINCIPAUX SUBSIDES DU CPAS HORS FONCTION COVID : 81.157.497,07 € (BUDGET 2022)

| SUBSIDE | | ORIGINE | TOTAL | PART TOTAL SUBSIDES/ 81.157.497,07 € | DU DES |
|----------|--|----------|--|---|-----------|
| 1 | Intervention communale: couverture de l'insuffisance de ressources du CPAS | Commune | 31.792.342,07 € | 39,17 % | |
| 2 | Interventions du SPF Intégration Sociale | | | | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - RIS 100</i> | Fédéral | 7.822.000,00 € | 9,64 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - RIS 70</i> | Fédéral | 16.470.160,00 € | 20,29 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - RIS 80</i> | Fédéral | 800,00 € | 0,00 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - Subside spécial frais de Personnel/Dossiers</i> | Fédéral | 1.635.000,00 € | 2,01 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - Subsidés garanties locatives (25€/dossier)</i> | Fédéral | 500,00 € | 0,00 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - Subsidés demandeurs d'asile/Migrants</i> | Fédéral | 52.500,00 € | 0,00% | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - Subvention majorée de 10% dans le cadre du PIIS</i> | Fédéral | 322.000,00 € | 0,39 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - Aide Sociale</i> | Fédéral | 2.966.800,00 € | 3,66 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - Avances sur créances alimentaires</i> | Fédéral | 12.000,00 € | 0,00 % | |
| | <i>Subside à l'épanouissement social, culturel et sportif des usagers, à la lutte contre la pauvreté infantile & subvention majorée du RIS dans le cadre du programme Printemps par le SPP Intégration Sociale</i> | Fédéral | 350.000,00 € | 0,43 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - Frais médicaux - Paramédicaux - Pharmacie et hospitalisation</i> | Fédéral | 250.000,00 € | 0,31 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - RIS 100</i> | Régional | 2.698.000,00 € | 3,32 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - RIS 100 art60</i> | Régional | 398.000,00 € | 0,49 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - RIS 70</i> | Régional | 840.000,00 € | 1,04 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - Aide Sociale</i> | Régional | 62.300,00 € | 0,00 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - Aide sociale supplément - 25 ans</i> | Régional | 500,00 € | 0,00 % | |
| | <i>SPF Intégration Sociale - Aide sociale art. 60</i> | Régional | 8.200,00 € | 0,00 % | |
| | Total SPF Intégration Sociale | | 33.888.760,00 € / 81.157.497,07 € | 41,76 % | |
| 3 | Intervention forfaitaire de l'INAMI dans le cadre des soins infirmiers RVA et HD | Fédéral | 5.100.000,00 € | 6,28 % | |

| | | | | |
|----|---|----------------------|----------------|--------|
| 4 | Intervention de l'Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS) pour emplois "Maribel" | Fédéral | 2.495.100,00 € | 3,07 % |
| 5 | Fonds Spécial de l'Aide sociale - répartition de 5% du Fonds des Communes par la Commission Communautaire Commune | Bicommunautaire | 1.844.350,00 € | 2,21 % |
| 6 | Intervention du Ministère de la Communauté française dans les frais de fonctionnement de la maison de la jeunesse (MJ) | Communauté française | 1.034.000,00 € | 1,22 % |
| 7 | Indemnités allouées par l'INAMI au personnel infirmier à la RVA et aux HD en fin de carrière, pour harmonisation des barèmes et formations 600 (Fédéral) | Fédéral | 1.102.000,00 € | 1,30 % |
| 8 | Intervention du pouvoir régional dans le cadre de l'accord sectoriel 2000/2001 conclu au sein du Comité C (1% de la revalorisation salariale) et 2005/2006 (2% agents C,D et E) | Régional | 489.931,00 € | 0,58 % |
| 9 | Intervention de la Commission Communautaire Commune dans le fonctionnement du service d'Aides aux familles (SAFPA) | Bicommunautaire | 816.048,00 € | 0,96 % |
| 10 | Intervention CCC dans les centres de jour | Bicommunautaire | 64.200,00 € | 0,00 % |
| 11 | Subside à la coordination sociale | Bicommunautaire | 45.000,00 € | 0,00 % |
| 12 | Intervention du pouvoir central (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz - CREG) dans les frais de médiation de dettes | Fédéral | 573.500,00 € | 0,65 % |
| 13 | Intervention de l'ORPSS pour emplois contractuels subsidiés (ACS) | Fédéral | 350.000,00 € | 0,42 % |
| 14 | Subvention majorée dans le cadre de la mise au travail d'agents art 60§7(Régional) | Régional | 322.000,00 € | 0,39 % |
| 15 | Intervention du pouvoir central dans le paiement des primes linguistiques | Fédéral | 230.000,00 € | 0,28 % |
| 16 | Intervention du Fonds "Eau" pour la prise en charge de factures d'eau impayées (Hydrobru) | Régional | 103.000,00 € | 0,12 % |
| 17 | Subside ACTIRIS dans le cadre d'une convention de partenariat pour la mise à l'emploi | Régional | 138.600,00 € | 0,00 % |
| 18 | Subside pour l'Energie Bruxelles Environnement | Régional | 72.000,00 € | 0,00 % |
| 19 | Subside d'Actiris pour l'engagement de 2 médiateurs interculturels | Régional | 165.000,00 € | 0,20 % |
| 20 | Récupération d'avances octroyées en remboursement de chèques ALE | Régional | 29.000,00 € | 0,00 % |
| 21 | Intervention chèques-repas | Régional | 237.666,00 € | 0,29 % |
| 22 | Subside mobilité douce | Régional | 265.000,00 € | 0,32 % |

| | | | |
|--|--|------------------------|--------------|
| Total des dépenses subsidiées | | 81.157.497,07 € | 90,67 % |
| Total des recettes de prestations | | 6.130.400,00 € | 6,85 % |
| Récupération diverses hors subventions (particuliers, débiteurs alimentaires, mutuelles, etc.) | | 2.223.493,00 € | 2,48 % |
| Total des Dépenses d'exploitation (hors facturation interne) | | 89.511.390,00 € | 100 % |

| SYNTHESE | | % DES RECETTES |
|--|------------------------|----------------|
| Intervention du Fédéral | 39.732.360,00 € | 44,39% |
| Intervention du Régional | 5.829.197,00 € | 6,51% |
| Intervention Bi-communautaire | 2.769.598,00 € | 3,09% |
| Intervention de la Communauté Française | 1.034.000,00 € | 1,16% |
| Intervention de la Commune | 31.792.342,07 € | 35,51% |
| Recettes de prestation du CPAS | 6.130.400,00 € | 6,85% |
| Interventions diverses | 2.223.493,00 € | 2,48% |
| Total des recettes d'exploitation | 89.511.390,00 € | 100,0% |



8 - DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES DE PERSONNEL ET SUBSIDES ASSOCIÉS

| | RECETTES | 2020 | 2021 | 2022 | DEPENSES | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------------|---|-----------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Administration Générale | Cot. mandataires pension | 7.500,00 € | 7.000,00 € | 7.850,00 € | Personnel entretien | 8.300,00 € | 3.200,00 € | 900,00 € |
| | Subside frais transport (STIB, etc.) | 225.000,00 € | 235.000,00 € | 220.000,00 € | Personnel administratif | 4.684.438,82 € | 5.060.400,00 € | 5.429.880,07 € |
| | Emplois Maribel | 394.000,00 € | 308.600,00 € | 306.400,00 € | Personnel soignant (volet) | 26.500,00 € | 26.500,00 € | 28.000,00 € |
| | Interventions Ethias couverture AT | 5.300,00 € | 5.300,00 € | 7.500,00 € | Personnel ACS | 8.800,00 € | 1.400,00 € | 100,00 € |
| | Subside ACS | 40.000,00 € | 115.000,00 € | 0,00 € | Président | 219.700,00 € | 193.600,00 € | 224.900,00 € |
| | Subside Région salaires | 550.000,00 € | 610.000,00 € | 610.000,00 € | Jetons présence | 73.500,00 € | 70.000,00 € | 82.600,00 € |
| | Subside fédéral primes linguistiques | 135.000,00 € | 235.000,00 € | 275.000,00 € | Pension 2è pilier | | | 39.200,00 € |
| | Recette compensatoire ACS | 0,00 € | 0,00 € | 475.000,00 € | | | | |
| | Subvention chèques repas | 0,00 € | 0,00 € | 238.000,00 € | | | | |
| | Region - Reval postes E-D-C + 2e pilier | 0,00 € | 0,00 € | 537.700,00 € | | | | |
| | Récup. assurance hospitalisation | 50.000,00 € | 50.000,00 € | 0,00 € | | | | |
| | Récup. traitement syndicat | 95.000,00 € | 83.000,00 € | 98.900,00 € | | | | |
| | Total | 1.501.800,00 € | 1.648.900,00 € | 2.776.350,00 € | Total | 5.021.238,82 € | 5.355.100,00 € | 5.805.580,07 € |
| Bâtiment C - OVA | | | | Personnel administratif | 104.500,00 € | - | | |
| | | | | Personnel ACS | 30.500,00 € | - | | |
| | Total | | | Total | 135.000,00 € | - | | |
| Patrimoine | Emplois Maribel | 0,00 € | 11.500,00 € | 0,00 € | Personnel administratif | 67.500,00 € | 53.700,00 € | 128.900,00 € |
| | interv Ethias couverture AT | 2.000,00 € | 2.000,00 € | 2.000,00 € | Travailleurs sociaux | 115.800,00 € | 109.400,00 € | 154.800,00 € |
| | | | | | Personnel ACS | 44.200,00 € | 43.900,00 € | 1.800,00 € |
| | | | | | Pension 2è pilier | | | |
| | Total | 2.000,00 € | 13.500,00 € | 2.000,00 € | Total | 227.500,00 € | 207.000,00 € | 285.500,00 € |
| Service Général des Pensions | Récup. Quotes-parts extér. | - € | - € | - € | Cotis responsabilisation | 1.370.000,00 € | 1.633.000,00 € | 1.200.000,00 € |
| | | | | | Personnel disponibilité | - € | - € | 0,00 € |
| | | | | | Pensions ex-personnel | 1.115.000,00 € | 1.050.000,00 € | 1.038.000,00 € |
| | Total | - € | - € | - € | Total | 2.485.000,00 € | 2.683.000,00 € | 2.238.000,00 € |

| | | | | | | | | |
|---------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Service des Travaux | Emplois Maribel | 153.000,00 € | 112.700,00 € | 130.200,00 € | Personnel entretien | 1.395.500,00 € | 1.498.100,00 € | 2.058.200,00 € |
| | interv Ethias AT | 3.000,00 € | 8.000,00 € | 4.500,00 € | Personnel administratif | 966.700,00 € | 1.080.300,00 € | 1.194.200,00 € |
| | Subside ACS | 120.000,00 € | 45.500,00 € | 0,00 € | Personnel ACS | 223.500,00 € | 231.700,00 € | |
| | | | | | Pension 2è pilier | | | 37.400,00 € |
| | Total | 276.000,00 € | 166.200,00 € | 134.700,00 € | Total | 2.585.700,00 € | 2.810.100,00 € | 3.289.800,00 € |
| Aide sociale + PIIS | Subside personnel RIS | 1.290.000,00 € | 1.290.000,00 € | 1.635.000,00 € | Personnel administratif | 3.127.900,00 € | 3.276.100,00 € | 3.349.000,00 € |
| | Coordination sociale | 41.950,00 € | 41.950,00 € | 40.000,00 € | Travailleurs sociaux | 4.229.700,00 € | 4.417.600,00 € | 4.760.400,00 € |
| | Subside ACS | 70.000,00 € | 5.800,00 € | 0,00 € | Personnel ACS | 43.800,00 € | 35.700,00 € | |
| | Emplois Maribel | 786.000,00 € | 890.000,00 € | 945.000,00 € | Pension 2è pilier | | | 94.400,00 € |
| | Subside participation Soc & Cult | 360.000,00 € | 265.000,00 € | 350.000,00 € | | | | |
| | subside personnel fonds Maz | 11.000,00 € | 11.000,00 € | 5.000,00 € | | | | |
| | Subsides 25€/dossier gar. Locatives | 4.050,00 € | 4.050,00 € | 500,00 € | | | | |
| | subside personnel fonds Eau | 31.740,00 € | 30.900,00 € | 103.000,00 € | | | | |
| | interv Ethias couverture AT | 55.000,00 € | 65.000,00 € | 23.000,00 € | | | | |
| | Total | 2.649.740,00 € | 2.603.700,00 € | 3.101.500,00 € | Total | 7.401.400,00 € | 7.729.400,00 € | 8.203.800,00 € |
| Van Aa | Remboursement primes syndic | 4.500,00 € | - € | 0,00 € | Personnel entretien | 1.291.800,00 € | 1.216.700,00 € | 1.628.700,00 € |
| | Intervention Ethias couverture AT | 70.000,00 € | 85.000,00 € | 58.000,00 € | Personnel administratif | 589.700,00 € | 611.200,00 € | 688.100,00 € |
| | 10 emplois Maribel | 350.000,00 € | 350.000,00 € | 341.500,00 € | Personnel buanderie | 137.200,00 € | 134.500,00 € | 196.600,00 € |
| | Indemnités fin de carrière | 225.000,00 € | 225.000,00 € | 201.000,00 € | Personnel cuisine | 594.200,00 € | 626.200,00 € | 586.200,00 € |
| | Harmonisation barèmes | 587.000,00 € | 587.000,00 € | 671.000,00 € | Personnel soignant | 4.816.810,00 € | 4.930.000,00 € | 5.914.500,00 € |
| | Forfaits INAMI | 2.968.000,00 € | 2.968.000,00 € | 2.978.000,00 € | Travailleurs sociaux | 101.800,00 € | 151.100,00 € | 130.200,00 € |
| | Subside ACS | 187.000,00 € | 107.100,00 € | 0,00 € | Personnel ACS | 397.600,00 € | 419.000,00 € | |
| | Formations 600 | 87.800,00 € | 125.200,00 € | 80.000,00 € | Pension 2è pilier | | | 140.160,00 € |
| | Total | 4.479.300,00 € | 4.447.300,00 € | 4.329.500,00 € | Total | 7.929.110,00 € | 8.088.700,00 € | 9.284.460,00 € |
| Heures Douces | remboursement primes syndic | 1.150,00 € | - € | 0,00 € | Personnel entretien | 286.500,00 € | 272.600,00 € | 532.300,00 € |
| | interv Ethias couverture AT | 6.700,00 € | 3.000,00 € | 4.900,00 € | Personnel administratif | 421.000,00 € | 497.300,00 € | 386.600,00 € |
| | Subside ACS | 40.400,00 € | 70.000,00 € | 0,00 € | Personnel cuisine | 733.800,00 € | 752.400,00 € | 760.700,00 € |

| | | | | | | | | |
|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Forfaits INAMI | 797.500,00 € | 822.500,00 € | 1.020.000,00 € | Personnel soignant | 1.458.300,00 € | 1.483.200,00 € | 1.793.800,00 € |
| | Harmonisation barèmes | 137.500,00 € | 137.500,00 € | 140.000,00 € | Travailleurs sociaux | 26.400,00 € | 25.700,00 € | 27.500,00 € |
| | Indemnités fin de carrière | 90.000,00 € | 90.000,00 € | 90.000,00 € | Personnel ACS | 129.800,00 € | 135.700,00 € | |
| | Emplois Maribel | 70.000,00 € | 70.000,00 € | 110.400,00 € | Pension 2è pilier | | | 51.600,00 € |
| | Total | 1.143.250,00 € | 1.193.000,00 € | 1.365.300,00 € | Total | 3.055.800,00 € | 3.166.900,00 € | 3.552.500,00 € |
| Centre de Jour | 1 Maribel Fonds sectoriel (4/5) | 35.000,00 € | 32.000,00 € | 33.000,00 € | Personnel administratif | 200,00 € | - € | |
| | Subvention CDJ | 60.000,00 € | - € | 64.200,00 € | Personnel soignant | 181.400,00 € | 178.400,00 € | 204.900,00 € |
| | | | | | Pension 2è pilier | | | 2.700,00 € |
| | Total | 95.000,00 € | 32.000,00 € | 97.200,00 € | Total | 181.600,00 € | 178.400,00 € | 207.600,00 € |
| Maison de la Jeunesse | Maribel Fonds sectoriel | 80.000,00 € | 56.200,00 € | 64.000,00 € | Personnel entretien | 2.500,00 € | 2.400,00 € | 46.400,00 € |
| | subside MCF personnel | 800.000,00 € | 850.000,00 € | 1.034.000,00 € | Personnel administratif | 303.800,00 € | 323.300,00 € | 321.000,00 € |
| | Subside ACS | 52.000,00 € | 22.900,00 € | 0,00 € | Personnel buanderie | 48.000,00 € | 47.100,00 € | 97.700,00 € |
| | interv Ethias couverture AT | 1.000,00 € | 1.000,00 € | 500,00 € | Personnel cuisine | 41.900,00 € | 39.700,00 € | 42.100,00 € |
| | | | | | Travailleurs sociaux | 96.300,00 € | 106.000,00 € | 104.200,00 € |
| | | | | | Personnel éducatif | 609.700,00 € | 684.200,00 € | 648.400,00 € |
| | | | | | Personnel ACS | 67.000,00 € | 69.300,00 € | |
| | | | | | Pension 2è pilier | | | 16.900,00 € |
| | Total | 933.000,00 € | 930.100,00 € | 1.098.500,00 € | Total | 1.169.200,00 € | 1.272.000,00 € | 1.276.700,00 € |
| Aide aux familles | Emploi Maribel | 70.000,00 € | 144.300,00 € | 136.500,00 € | Personnel administratif | 283.100,00 € | 277.300,00 € | 336.050,00 € |
| | Subside Aides fam CCC | 627.700,00 € | 757.800,00 € | 816.048,00 € | Personnel infirmier | 58.300,00 € | 58.000,00 € | 66.650,00 € |
| | interv Ethias couverture AT | 18.400,00 € | 15.000,00 € | 22.000,00 € | Travailleurs sociaux | 98.300,00 € | 114.600,00 € | 157.000,00 € |
| | | | | | Personnel spécifique (AF/AM) | 1.508.100,00 € | 1.666.100,00 € | 1.626.100,00 € |
| | | | | | Pension 2è pilier | | | 31.200,00 € |
| | | Total | 716.100,00 € | 917.100,00 € | 974.548,00 € | Total | 1.947.800,00 € | 2.116.000,00 € |
| Transport Social | | | | | Personnel ACS | 2.000,00 € | 200,00 € | |
| | | | | | Personnel administratif | 67.400,00 € | 118.500,00 € | 353.550,00 € |
| | | | | | Pension 2è pilier | | | 2.700,00 € |
| | | Total | - € | - € | 0,00 € | Total | 69.400,00 € | 118.700,00 € |
| Crèche | | | | Personnel administratif | 109.200,00 € | - € | | |

| | | | | | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | | | | | Total | 109.200,00 € | - € | |
| Cap Emploi 844929 | Emplois Maribel | 175.000,00 € | 123.600,00 € | 138.600,00 € | Personnel administratif | 322.500,00 € | 381.400,00 € | 418.250,00 € |
| | interventions employeurs | 160.000,00 € | 140.000,00 € | 80.000,00 € | Travailleurs sociaux | 744.700,00 € | 826.200,00 € | 959.450,00 € |
| | subside ACS | 50.000,00 € | 70.100,00 € | 76.800,00 € | Agents art 60\$7 | 1.914.100,00 € | 1.966.900,00 € | 1.915.340,00 € |
| | interv Ethias couverture AT | 15.000,00 € | 15.200,00 € | 10.200,00 € | Personnel ACS | 247.100,00 € | 227.600,00 € | 121.510,00 € |
| | Conventions CPE | 39.000,00 € | 39.000,00 € | 0,00 € | Pension 2è pilier | | | 28.500,00 € |
| | Subside Région Bruxelloise | 120.000,00 € | - € | 0,00 € | | | | |
| | subside convention Actiris | 162.600,00 € | 165.000,00 € | 165.000,00 € | | | | |
| | suppl. éco-soc régional | 396.000,00 € | 346.000,00 € | 390.500,00 € | | | | |
| | Mesure 500 €/dossier | | | 7.500,00 € | | | | |
| | Total | 1.117.600,00 € | 898.900,00 € | 868.600,00 € | Total | 3.228.400,00 € | 3.402.100,00 € | 3.443.050,00 € |
| Epicerie sociale | 1 emploi Maribel | 15.000,00 € | 22.200,00 € | 33.000,00 € | Personnel administratif | 55.900,00 € | 51.800,00 € | 58.700,00 € |
| | | | | | Pension 2è pilier | | | 900,00 € |
| | Total | 15.000,00 € | 22.200,00 € | 33.000,00 € | Total | 55.900,00 € | 51.800,00 € | 59.600,00 € |
| Médiation de dettes | Fonds VdLanotte person. 5 pers | 285.000,00 € | 285.000,00 € | | Personnel administratif | 356.300,00 € | 367.000,00 € | 462.000,00 € |
| | interv Ethias couverture AT | 700,00 € | - € | 500,00 € | Travailleurs sociaux | 400.400,00 € | 385.100,00 € | 384.200,00 € |
| | Emploi Maribel | 143.500,00 € | 123.900,00 € | 123.900,00 € | Personnel ACS | 400,00 € | - € | |
| | Subside régional Energie | 106.100,00 € | 74.000,00 € | 72.000,00 € | Pension 2è pilier | | | 9.800,00 € |
| | Total | 535.300,00 € | 482.900,00 € | 196.400,00 € | Total | 757.100,00 € | 752.100,00 € | 856.000,00 € |
| Covid | Subside Cocom | | 451.700,00 € | 709.002,00 € | Personnel administratif | - € | 0,00 € | 248.000,00 € |
| | | | | | Travailleurs sociaux | | 451.700,00 € | 483.100,00 € |
| | | | | | Personnel entretien | | | 200,00 € |
| | | | | | Personnel infirmier | | | 14.000,00 € |
| | | | | | Pension 2è pilier | | | 10.700,00 € |
| | Total | | | 709.002,00 € | Total | | 451.700,00 € | 756.000,00 € |
| Total | | 13.464.090,00 € | 13.581.650,00 € | 0,00 € | | 36.359.348,82 € | 38.383.000,00 € | 41.831.840,07 € |
| % de personnel subsidié | | 37,03% | 35,38% | #DIV/0! | | 67.400,00 € | 118.500,00 € | |